

Budget primitif de la Ville pour 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : La séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires pour 2000 s'est déroulée le 17 janvier dernier. A cette occasion, nous avons pu échanger diverses réflexions sur l'élaboration du budget de 2000 dont le projet vous est à présent soumis.

Notre assemblée a déjà pris plusieurs décisions relatives à ce budget, notamment :

- **le 13 décembre 1999** : vote des premiers budgets de la Zone d'Activité des Champs Montants et des Transports Publics Urbains et vote des différents tarifs, taxes et droits,

- **les 17 janvier et 28 février 2000** : vote de diverses subventions et participations et vote de divers crédits d'investissement.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Commission du Budget se réunira le 8 mars prochain.

Outre le présent rapport, divers documents vous sont adressés en annexe :

- pour le budget général :

1. Fiche récapitulative des grandes catégories de recettes réelles (en montant et en pourcentage)

2. Fiche récapitulative des grandes catégories de dépenses réelles

3. Note sur le financement des investissements (par autofinancement, emprunts et subventions)

- pour le budget principal :

4. Balance récapitulative des recettes réelles (par fonctions et sections)

5. Etat des principales recettes réelles
6. Balance récapitulative des dépenses réelles (par fonctions et sections)

7. Evolution des dépenses de fonctionnement entre le BP 1999 et le projet de BP2000

8. Liste des subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours

9. Projet de BP 2000 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 1999

10. Données diverses complémentaires

11. Projet de BP 2000 - Détail des opérations d'ordre de section à section

- pour les budgets annexes :

12. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service des Eaux

13. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Assainissement

14. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

15. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Forêts

16. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Déchets.

Vous sont également adressées un certain nombre d'annexes et notamment celles prévues par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

17. Bilan, par secteur d'activités, de l'action menée par la Ville en 1999

18. Etat de la dette au 01/01/2000

19. Liste des intérêts courus non échus au 31/12/1999 (ICNE), cette information figure à compter de cette année à l'état de la dette (annexe 18)

20. Etat des instruments de couverture du risque financier au 01/01/2000 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence

21. Provisions pour dette financière à remboursement différé - Année 2000

22. Etat des immobilisations (immobilisations incorporelles en cours d'amortissement, installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement, autres immobilisations corporelles en cours d'amortissement, participations et créances rattachées à des participations, autres immobilisations financières)

23. Etat des provisions constituées - Exercice 2000

24. Etat des emprunts garantis par la commune

25. Etat des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier au 01/01/2000

26. Etat des engagements donnés et des engagements reçus au 01/01/2000

27. Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

28. Etat du personnel au 01/01/2000

29. Etat des concours aux associations en 1998

30. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune

31. Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune

32. Document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale

33. Etat des crédits de trésorerie - Exercice 1999

34. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes - Présentation consolidée avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

Analyse générale du budget primitif 2000

Le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été soumis le 17 janvier 2000, vous a permis d'appréhender la situation financière de la collectivité et les priorités de la Municipalité pour les années 2000 et suivantes. Cette analyse comprend également le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Trois priorités en 2000 :

- la vie quotidienne,
- la dimension de capitale régionale,
- l'économie.

- **la vie quotidienne** : les deux premiers points publics installés à Planoise et Clairs-Soleils donnant satisfaction, la Municipalité a décidé de poursuivre la mise en place de ces services à la population installée loin du centre-ville.

Le troisième fonctionnera début 2001 à Montrapon compte tenu de l'importance des travaux à réaliser (1,2 MF). Une réflexion est également menée pour l'installation ultérieure d'un quatrième point public dans le secteur de Palente-Orchamps.

La Ville poursuit en 2000 le remplacement des aires de jeux (1,5 MF). Pour mémoire, 7,4 MF ont déjà été investis en 3 ans.

L'extension de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux et la rénovation du Centre Social de la Grette démarreront en 2000.

Bien entendu, il ne s'agit que d'exemples démontrant la volonté de la Municipalité de s'intéresser à la vie quotidienne des habitants de Besançon. Nous aurions pu citer également les travaux lourds dans les écoles (groupe scolaire Saint-Claude ou école Charles Fourier) ou l'aménagement d'espaces extérieurs dans les quartiers de Planoise et Palente-Orchamps.

- **la dimension de capitale régionale** : les grands chantiers se poursuivent ou démarrent : Musée du Temps, la City, stade Léo Lagrange, Palais des Sports, Parc Scientifique et Industriel dans le cadre d'un syndicat mixte, place et parking du Marché, Ilot Pasteur et plus globalement poursuite du projet CHORUS.

- **l'économie** : les grands chantiers évoqués précédemment favorisent le développement économique. En 2000 avec les budgets annexes, la Ville injectera 309 MF contre 216 MF en 1999, soit une progression de 42 %. Ce qu'il faut souligner, c'est que cela se fait sans un recours lourd à l'emprunt. En effet au niveau du budget principal,

nous emprunterons 96 MF au lieu de 85 MF en 1999. Ces grandes opérations sont réalisées avec la volonté politique de maîtriser la fiscalité des habitants et des entreprises.

Par ailleurs, l'application des mesures du CIADT facilitera le démarrage effectif de dossiers importants (type PSI, maison des microtechniques, l'ouverture du Réseau LUMIERE aux entreprises, etc.) ce qui permettra à l'agglomération de Besançon de bénéficier à plein régime de la reprise économique constatée actuellement.

La ville centre a aussi la volonté de travailler en multi-partenariat sur les dossiers fortifiant la dimension de capitale régionale.

Sur le plan strictement budgétaire, il faut noter une grande nouveauté, à savoir que nous avons repris l'ensemble des excédents de 1999 dès le budget primitif. Il n'y aura donc plus d'importants budgets supplémentaires comme c'était le cas les précédentes années.

Par ailleurs, deux nouveaux budgets annexes apparaissent, celui de la Zone d'Activité des Champs Montants et celui des Transports Publics Urbains, conformément à la réglementation.

Ces modifications importantes ont pour effet de compliquer la tâche des uns et des autres car les comparaisons d'une année sur l'autre sont relativement difficiles.

Nous examinerons successivement le Budget Général et ses composantes (Budget Principal et Budgets Annexes).

LE BUDGET GENERAL

Après quelques années d'expérience de la comptabilité en M14 qui semble temporairement stabilisée, il apparaît que l'ensemble des opérations d'ordre gonfle les masses budgétaires et perturbe la compréhension des documents et analyses. A compter de 2000, les éléments pris en compte concernent uniquement les mouvements réels.

Le Budget Général tel que défini ci-avant s'élève à 1 610 MF (245,5 M€) contre 1 357 MF en 1999, soit une augmentation de 253 MF (+ 18,7 %).

Cette augmentation nettement supérieure au taux d'inflation constaté en 1999(+ 1,2 %), résulte essentiellement de la création des Budgets annexes Transports Publics Urbains (149,1 MF) et Zone d'Activité des Champs Montants (2,1 MF) votés le 13 décembre dernier et de l'accroissement significatif des dépenses d'investissement des autres budgets (Budget Principal + 14 MF, Eaux + 11 MF, Assainissement + 7,7 MF, Déchets + 12,6 MF).

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la part capital de l'annuité de dette) se montent à 430,4 MF contre 366,5 MF, soit + 17,4 % et représentent comme l'an dernier 27 % du Budget Global.

Les dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions) atteignent 309 MF contre 216,5 MF en 1999, soit + 42,7 %, c'est autant de ventes et travaux offerts aux entreprises. Leur taux de financement par emprunt était de 56,8 % en 1999 et sera de 53,7 % en 2000.

Le recours à l'emprunt reste donc maîtrisé, pour le Budget Principal il passe de 85 MF à 96 MF ; par contre l'engagement de travaux à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères génère un besoin d'emprunt de 49 MF contre 33,5 MF en 1999. Ainsi, le financement par emprunt ressort à 165,9 MF (25,3 M) tous budgets confondus contre 122,9 MF l'an dernier.

Les tensions observées sur les taux d'intérêt courant 1999 se poursuivent ; les taux court terme notamment font l'objet d'une remontée importante en ce début d'année 2000. L'Euribor 3 mois qui cotait 2,60 % en avril 1999 est supérieur à 3,50 % en février 2000 et il est anticipé à 4,50 % pour la fin de l'année. Le taux moyen de notre dette globale passe de 6,42 % au 1/01/1997 à 5,75 % au 1/01/1998, à 4,93 % au 1/01/1999 et à 4,76 % au 1/01/2000. Ainsi le taux d'intérêt réel dépasse l'inflation d'environ 4 points.

Notre endettement par habitant passe de 6 813 F au 1/01/99 à 6 191 F au 1/01/2000, le Guide des ratios 1997 paru en 1999 fait ressortir pour les villes de plus de 100 000 habitants, un endettement moyen de 7 297 F au 31/12/97 et de 7 163 F pour Besançon pour la même période. Ces ratios officiels ne concernent que le Budget Principal.

La gestion active de dette 1999 a porté sur un encours de 147,2 MF ; 30,2 MF de prêts à taux fixe élevé ont été remboursés par anticipation pour être refinancés soit en Euribor 12 mois postfixé avec marge négative de 0,13 %, soit en taux fixe (4,49 % sur 10 ans). Par ailleurs, 29,3 MF de prêts à taux fixe élevé ont été réaménagés auprès du prêteur initial qui a ramené les taux initiaux de 7,80 % et 7,20 % à 3,65 % et 3,73 %. A ceci s'ajoutent 87,8 MF de Contrat Long Terme Renouvelable qui nous permet de résorber nos excédents de trésorerie.

L'épargne nette (recettes réelles de fonctionnement - (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement dette en capital)) a varié comme suit :

1999 : 48 734 500 F dont 15 000 000 F de reprise anticipée

2000 : 73 527 743 F dont 57 296 704 F de reprise anticipée.

Examinons à présent les différents budgets et leurs principaux éléments financiers, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes.

LE BUDGET PRINCIPAL

D'un montant de 1 197 MF (182,5 M€) contre 1 127 MF en 1999, il représente 74,3 % du Budget Général malgré la création des Budgets annexes Transports Publics Urbains et ZA des Champs Montants.

Il faut signaler que pour la première fois, conformément à la réglementation en vigueur la totalité de l'excédent 1999, soit 57,3 MF est intégrée aux recettes de fonctionnement. L'an dernier, après avoir repris 15 MF pour équilibrer le BP 1999, il nous restait un excédent disponible de (57 MF - 10,2 MF de recettes affectées) + 6,5 MF de dépenses imprévues, **soit 53,3 MF**. Pour l'an 2000, il nous reste 17,9 MF de dépenses imprévues - 4,3 MF de recettes affectées, **soit 13,6 MF**. Il conviendra donc de ne pas prendre de décisions en cours d'année 2000 dont le financement ne serait pas assuré. Le recours au Budget Supplémentaire n'est plus possible sauf à augmenter l'emprunt ou à redéployer des crédits.

Le Budget Principal est financé à hauteur de 38,1 % par les recettes des quatre taxes contre 40,6 % en 1999.

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette en capital) représentent 23,3 % du total soit 279 MF (42,5 M€) sur 1 197 MF.

Les dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions) atteignent 177,1 MF contre 133,1 MF l'an dernier.

Les tranches annuelles plus particulièrement destinées à la conservation et au renouvellement de notre patrimoine sont de 45 MF contre 51,9 MF l'an dernier hors transport.

Les opérations individualisées se montent à 132,1 MF contre 67,1 hors transport en 1999. Parmi ces opérations incluses pour la plupart dans le programme «Besançon Horizon 2001» et dont le détail vous est donné ci-après, je vous en signale quelques-unes parmi les plus significatives :

- Stade Léo Lagrange (27,8 MF)
- Parking du Marché (16 MF)
- Ecole Charles Fourier (12 MF)
- Place du Marché (10 MF)
- Travaux au Palais des Sports (6 MF)
- Palais Granvelle (5 MF)
- Groupe scolaire Saint-Claude (1^{ère} tranche) (2 MF).

Les dépenses de personnel (salaires et charges) passent de 423 MF à 427 MF (65,1 M€) soit + 1,06 % contre + 2,21 % l'an dernier.

Vous trouverez le détail des mesures justifiant cette hausse ci-après en section de fonctionnement, vous constaterez qu'elles relèvent essentiellement de mesures décidées au plan national et s'imposent aux élus (relèvement du taux de CNRACL).

Les dépenses de personnel représentent 35,7 % des dépenses totales et 46,5 % des dépenses de fonctionnement contre 47,6 % en 1999, ce qui démontre la volonté de maîtriser la masse salariale malgré la création de postes notamment pour la Police Municipale et le Musée du Temps.

Les dépenses d'exploitation des services, qu'il s'agisse des services gérés en régie ou par délégation, s'élèvent à 241,3 MF contre 203,6 MF l'année précédente, l'évolution ressort à + 37,7 MF (+ 18,5 %).

Cette évolution concerne les crédits courants des services pour 11,5 MF, l'évolution du coût du transport pour 24,9 MF.

En effet, si le déficit du compte transport était de 83,3 MF en 1999, il convient d'y ajouter les crédits d'investissement qui se montaient à 14,1 MF, soit un coût total de 97,4 MF contre 108,2 en 2000. L'écart de 10,8 MF s'explique par le fait que l'intégralité des

investissements est votée au BP 2000, soit + 4,16 MF, les index retenus pour l'actualisation du nouveau contrat (GVT - effet 35 heures et carburant notamment) amène une hausse prévisionnelle de 5,2 MF.

Les crédits affectés au fonctionnement courant des services augmentent de 11,5 MF, soit + 17,1 %. Cette augmentation peut surprendre et faire douter d'une gestion rigoureuse. Toutefois, l'analyse détaillée de cette évolution fait apparaître des besoins 1999 satisfaits au Budget Supplémentaire (4,6 MF). Comme il n'y aura pas de BS 2000, ils ont été intégrés pour tout ou partie au BP 2000. D'autres événements ponctuels participent à cette augmentation (4,3 MF) :

- les grands événements de l'an 2000 : 2,5 MF
- la démarche qualité dans le domaine des achats : 0,3 MF
- le transport des élèves de l'école Charles Fourier : 0,8 MF
- l'exposition Courbet : 0,4 MF
- l'étude sur le logement : 0,3 MF.

Les travaux de reconstruction d'IEN suite au sinistre figurent pour 3,2 MF.

Une bonne partie de ces dépenses ne devraient pas se retrouver au Budget 2001.

Les crédits de subventions (d'équipement et de fonctionnement) et de participations passent de 145,9 MF à 167,5 MF (+ 14,8 %). Cette évolution résulte essentiellement de la variation des subventions d'équipement (14,3 MF BP 99 et 20,3 MF avec BS contre 31,7 MF en 2000).

S'agissant des recettes, elles se répartissent en 6 grandes catégories :

- les emprunts
- la reprise sur le solde du Compte Administratif précédent
- les recettes fiscales
- les dotations de l'Etat
- les participations et subventions des Collectivités Territoriales
- les revenus du domaine et le produit des services rendus.

L'emprunt globalisé augmente sensiblement en 1999. Son montant, 96 MF (14,6 M€) contre 85 MF en 1999, est justifié par l'accroissement important des dépenses d'investissement.

La reprise anticipée correspond, comme indiqué précédemment, à la totalité de l'excédent du Compte Administratif 1999.

Les recettes fiscales, comprenant notamment le produit des impôts locaux passent de 632 MF (96,3 M€) à 641 MF en 2000 (98 M€), soit une hausse de 1,5 %.

S'agissant des impôts locaux, leur produit baisse de - 0,1 %. Ils passent de 457,2 MF à 456,7 MF (69,6 M€), soit - 0,5 MF. En 1999, l'évolution était de - 0,3 % soit - 1,4 MF.

Cette baisse s'explique par une nouvelle disposition de la Loi de Finances 1999 destinée à soutenir l'emploi. L'assiette de la taxe professionnelle a subi des modifications dès 1999. Ainsi, la part des salaires est supprimée progressivement pour finalement disparaître en 2003. Une compensation de l'Etat permet aux collectivités de maintenir leur produit. En intégrant cette compensation salaires, le produit des quatre taxes est cette fois de + 11,5 MF (de 472,5 MF à 484 MF, + 2,4 %).

Cette évolution résulte :

- de l'évolution favorable des bases des impôts locaux et de l'actualisation forfaitaire de 1 % pour les bases foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation

. taxe d'habitation : + 1,9 % (+ 2,2 % entre 1999 et 1998),

. taxe sur le foncier bâti : + 2,6 % (+ 2,5 % entre 1999 et 1998),

. taxe sur le foncier non bâti : + 9,6 % (- 1,2 % entre 1999 et 1998),

. taxe professionnelle : - 3,9 % compte tenu de la modification de l'assiette de la taxe mais + 2,5 % selon situation antérieure (+ 1,5 % entre 1999 et 1998).

A titre indicatif, je vous précise la répartition des impôts payés en 1999 par les contribuables bisontins :

* 61,1 % au titre de l'impôt communal

* 5,9 % au titre de l'impôt districial

* 24,8 % au titre de l'impôt départemental

* 8,2 % au titre de l'impôt régional.

Les dotations de l'Etat à situation identique progressent de 1,1 %, moins que l'inflation constatée en 1999 (+ 1,2 %) ; elles passent de 223,8 MF à 226,1 MF, soit 34,5 M€.

La dotation forfaitaire, principal concours de l'Etat, progresse de 0,45 % contre 1,6 % l'an dernier. Elle aurait été de 203,5 MF contre 202,7 MF en 1999 si la réforme du contingent d'aide sociale n'était pas intervenue. En fait, réduite du contingent d'aide sociale (27,6 MF), elle ressort pour 2000 à 175,9 MF.

La DSU passe de 12,8 MF à 14,2 MF (+ 11,4 %), conformément aux engagements du Gouvernement de renforcer la Politique de la Ville et la solidarité entre les communes riches et les autres.

Les subventions et participations des collectivités locales approchent 3,6 MF contre 3,5 MF en 1999.

Les produits d'exploitation des services et du domaine ressortent à 66,5 MF contre 69,7 MF en 1999 (- 4,5 %). Cette diminution résulte pour 1,7 MF de l'extinction des remboursements de frais de personnel (pompiers) par le District. (Il faut signaler que nous ne supportons plus la dépense). Les recettes de cogénération sont en diminution de 0,85 MF par suite de la baisse des tarifs EDF, la participation du budget annexe Déchets aux frais de gestion du budget principal a été réduite pour lui permettre de faire face à ses nouvelles charges (tri par exemple).

LES BUDGETS ANNEXES

Cette année, deux nouveaux budgets annexes ont été créés, il s'agit du Budget des Transports Publics Urbains et de celui de la Zone d'Activités des Champs Montants. Le premier a été créé suite à la signature du nouveau contrat d'exploitation des transports en commun de la ville avec la CTB. Il remplace le compte transport géré par la CTB jusqu'au 31 décembre dernier dont l'équilibre était financé par le budget principal. Ce nouveau budget s'élève à 149,1 MF. Le second concerne l'aménagement d'un lotissement industriel qui conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 doit faire l'objet d'un budget annexe et est dans le champ d'application de la TVA. Pour ces deux budgets comme pour les autres (sauf le SSADPA), les recettes et les dépenses sont inscrites pour leur montant hors taxes.

Le budget **Eaux** passe de 61,9 MF à 73 MF (11,1 M€), soit une hausse de 17,9 %. Cette dernière est due essentiellement à l'augmentation des investissements et notamment à la mise en place d'une canalisation d'interconnexion dans l'emprise de la rocade Nord-Ouest qui mobilise 7 MF.

Le budget **Assainissement** passe de 71 MF à 78,3 MF (11,9 M€), soit une augmentation de 10,3 % due là aussi à l'augmentation des investissements. En effet, la poursuite des travaux du collecteur Nord-Ouest nécessite 10 250 KF de crédit contre 4 500 KF en 1999 et le démarrage du programme de co-incinération des boues avec les ordures ménagères mobilise 6 000 KF de crédits.

Le budget **Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)** progresse de 1,5 % (de 1 880 KF à 1 908 KF) (290,9 K€).

Le budget **Forêts** est en augmentation, + 4,8 % (de 3,8 MF à 3,9 MF) (0,6 M€).

Le budget **Déchets** augmente de 15,5 % de 90,8 MF à 104,9 MF (16 M€). Cette évolution provient essentiellement de l'accroissement important des crédits consacrés à la modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Examinons à présent plus en détail les différents budgets.

Budget principal

I - Les recettes

Les recettes globales atteignent 1 197 MF (182,5 M) contre 1 127 MF en 1999, soit + 6,2 %.

Hors contributions directes, leur montant s'élève à 740,3 MF contre 670 MF l'an dernier.

L'analyse détaillée de ces recettes portera sur :

- les principales recettes d'investissement
- le contrat de croissance et de solidarité
- les principales recettes de fonctionnement
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

1 - Les recettes d'investissement

Leur montant ressort à 154 MF contre 123,7 MF l'année précédente, soit + 24,5 %, dont 8,9 % correspondent à l'augmentation de l'emprunt.

Le montant de l'emprunt globalisé est fixé à 96 MF contre 85 MF en 1999.

Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1999	2000	% Evolution
Produit des amendes de police	6,5 MF	9,1 MF	40 %
Taxe Locale d'Equipement	2,5 MF	2,0 MF	- 20 %
FCTVA	22,0 MF	21,0 MF	- 4,5 %
Emprunt globalisé	85,0 MF	96,0 MF	12,9 %

2 - Les recettes de fonctionnement

Elles se montent à 985,7 MF contre 988,5 MF en 1999, soit - 0,3 %. L'équilibre du budget 2000 intègre en outre la reprise anticipée d'excédent de 1999, soit 57,3 MF contre 15 MF en 1999.

Hors produit des impôts et reprise d'excédent, ces recettes passent de 531,3 MF à 529 MF, soit - 0,4 %.

Il convient de signaler que dans ces recettes sont comprises les allocations compensatrices de réductions de bases taxables qui passent du fait de la suppression partielle de la part salaires de 62,6 MF à 73,8 MF intégrant la compensation nouvelle précitée pour 27,4 MF contre 15,3 MF en 1999.

Abstraction faite de ces compensations, nos recettes évoluent de - 2,9 % (468,7 MF à 455,2 MF).

a) Recettes incluses dans le contrat de croissance et de solidarité

Instaurée par la Loi de Finances pour 1999, ce contrat a pour objectif de garantir aux collectivités un niveau de ressources sur 3 ans (1999-2001) et de leur permettre de bénéficier progressivement de la croissance.

Les mêmes concours financiers de l'Etat que ceux du pacte de stabilité, contenus dans une enveloppe normée, sont désormais indexés sur l'inflation prévue pour 2000 et 25 % de l'évolution du PIB 1999.

Recettes du contrat de croissance et de solidarité

	1999	2000	% Evolution
Dotation forfaitaire	202 700	175 890	- 13,23 %
DGF permanents syndicaux	230	150	- 34,78 %
DSI	355	355	0,00 %
DGD	7 946	7 995	0,62 %
DCTP (abattement 16 % des bases - réduction fraction salaires)	22 840	21 984	- 3,75 %
FNP	2 700	3 500	29,63 %
TOTAL	236 771	209 874	- 11,36

b) Les principales recettes de fonctionnement (en KF)

	1999	2000	% Evolution
Ventes de produits, prestations de service	59 398	55 462	- 6,63 %
Revenus des immeubles	10 289	11 060	7,49 %
Versement-transport	62 000	63 000	1,61 %
Subventions et participations	18 543	18 040	- 2,71 %
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	7 500	8 000	6,67 %
Impôt sur les spectacles	700	600	- 14,29 %
Taxe sur l'électricité et taxe sur pylônes	10 485	10 560	0,72
Taxe sur les emplacements publicitaires	680	700	2,94
Produits des jeux du Casino	13 400	15 000	11,94
Allocations compensatrices de taxe professionnelle pour réduction embauche et investissement	2 240	533	- 76,21
Allocations compensatrices de taxe professionnelle en ZRU	3 515	3 292	- 6,34
Allocation compensatrice de la suppression progressive de la part salaire dans les bases de taxe professionnelle	15 300	27 351	78,76
Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation	14 450	14 589	0,96
Allocations compensatrices des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 500	1 665	11,00
TOTAL	220 000	229 852	4,48

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

Hors impôts locaux, le besoin de financement ressort à 456,7 MF (différence entre dépenses et recettes totales).

L'équilibre budgétaire sera réalisé par l'inscription d'un produit global de contributions directes pour 1999 de 456,7 MF.

d) La fiscalité Le vote des taux de chacune des quatre taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Comme chaque année, je vous communiquerai tout d'abord des données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1) Evolution du nombre de locaux ou d'entreprises assujettis à l'impôt local à Besançon

	1996	1997		1998		1999	
	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Taxe d'habitation	62 548	63 153	605	63 832	679	64 150	318
Foncier bâti	44 035	45 517	1 482	46 381	864	44 213	- 2 168
Foncier non bâti	3 645	3 651	6	3 640	- 11	4 021	381
Taxe professionnelle	5 649	5 441	- 208	5 498	57	5 484	- 14

2) Bases d'imposition

	Bases 1998 notifiées	Bases 1999 notifiées	Bases 1999 actualisées (1)	Bases 2000 notifiées	Variation 1999/2000	
		Evolution 1999 9/1998			Totale	Evolution physique
Taxe d'habitation	751 700 000	768 570 000 + 2,2 %	776 255 700	783 180 000	14 610 000 + 1,9 %	6 924 300 + 0,9 %
Foncier bâti	660 670 000	677 270 000 + 2,5 %	684 042 700	694 590 000	17 320 000 + 2,6 %	(2) 10 547 300 + 1,6 %
Foncier non bâti	1 905 000	1 882 000 - 1,2 %	1 900 820	2 063 000	181 000 + 9,6 %	162 180 + 8,6 %
Taxe professionnelle						
avant réforme	1 240 750 000	1 259 918 893 + 1,5 %	1 260 858 853	1 291 709 000	31 790 107 + 2,5 %	30 219 195 + 2,4 %
après réforme	1 240 750 000	1 157 240 000 - 6,7 %	1 158 179 960	1 111 830 000	- 45 410 000 - 3,9 %	- 46 980 913 - 4,1 %

(1) Coefficients de majoration forfaitaire 1999 et 2000 :

- propriétés bâties : 1,01
- bâti industriel : 1,01
- foncier non bâti : 1,01

(2) dont 0,7 % correspondant au retour à taxation des locaux qui avaient bénéficié d'une exonération

Avant de passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai, comme chaque année, quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables à revenus modestes.

a) Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'Etat)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt. Ils ne concernent que les locaux d'habitation principale.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la Valeur Locative Moyenne Communale (VLMC). Il est identique pour les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1999, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 15 412 F (15 204 F en 1999).

Trois types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

*** Abattement pour personnes à charge**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des deux premières personnes à charge,

- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 1999, 15 057 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

*** Abattement général à la base**

Il a été institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %). Le Conseil Municipal l'a fixé à 10 % à compter de 1997.

49 953 contribuables ont bénéficié en 1999 de cet abattement correspondant à une réduction de valeur locative de 1 520 F.

*** Abattement spécial à la base**

Cet abattement est destiné aux contribuables les plus démunis, sous condition de ressources (revenu fiscal inférieur à 44 110 F). Laissé à l'initiative des collectivités, la Ville a fait le choix de ne pas l'appliquer. En effet, les contribuables susceptibles d'être concernés, bénéficient à l'heure actuelle de dégrèvements pris en charge par l'Etat.

On relève que 11 186 contribuables pourraient remplir les conditions. A noter que l'Etat accorde 36 226 dégrèvements totaux ou partiels sur 64 150 assujettis à l'impôt, soit plus de 56 %.

b) Exonérations et dégrèvements de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'Etat)

La Loi de Finances pour 2000 reconduit les dispositions initiées en 1998 en faveur des contribuables les plus modestes. Elle fixe une cotisation minimale de 1 200 F au lieu de 1 541 F en 1999. Ainsi, 4 432 personnes ont pu en bénéficier, démontrant combien sa mise en place était justifiée.

Mesures d'allègement de la taxe d'habitation	Conditions particulières	Seuil du revenu *	Montant de cotisation dégrévée
Exonération	Veufs et veuves de plus de 60 ans, titulaires allocations supplémentaires et allocations pour adultes handicapés, ...	44 110 F	100 % de la cotisation
Dégrèvement d'office	Titulaires du RMI		100 % de la cotisation
Dégrèvement 100 %		si < 25 320 F	100 % du montant supérieur à 1 200 F
		si > 25 320 F et < 44 110 F	100 % du montant excédant 2 189 F
Dégrèvement 50 %		50 120 F	50 % du montant excédant 2 189 F
Plafonnement sur le revenu		103 710 F	Dégrèvement de la fraction de cotisation excédant 3,4% du revenu. Mais dégrèvement ne peut être supérieur à 50 % du montant de cotisation excédant 2 189 F

* les différents seuils de revenu s'entendent pour la première part de quotient familial

Nombre de bénéficiaires des mesures d'exonération et de dégrèvement de 1995 à 1999

	1995		1996		1997		1998		1999	
Bases exonérées	6 611	253	6 668	57	6 572	- 96	6 632	60	6 660	28
RMI	956	104	939	- 17	1 170	231	1 607	437	2 027	420
Dégrèvement gestionnaires foyers	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
Dégrèvement > 1 541 F	-	-	-	-	-	-	4 682		4 432	- 250
Dégrèvement partiel 100 %	8 534	246	8 605	71	8 472	- 133	4 297	507	4 022	- 275
Dégrèvement partiel 50 %	1 971	38	2 041	70	2 088	47	2 119	31	2 064	- 55
Plafonnement 3,4 % revenu	15 398	589	15 024	- 374	14 789	- 235	16 516	1 727	16 961	445
ENSEMBLE	33 470	1 230	33 277	- 193	33 091	- 186	35 853	2 762	36 226	373

c) Autres dispositions

- Exonérations de foncier bâti

Une exonération d'une durée de 2 ans décidée par le Conseil Municipal en juin 1996 concerne la construction des immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés de l'Etat. Elle n'est pas compensée par l'Etat.

En outre, l'article 36 de la Loi de Finances rectificative de 1999 institue une exonération de taxe sur le foncier bâti pour une durée de 15 ans en faveur des locaux acquis ou aménagés avec l'aide de l'Etat et affectés à l'hébergement des personnes défavorisées. Cette exonération sera compensée par l'Etat.

- Taxe professionnelle

* La Loi de Finances 1999 a initié une réforme importante de la taxe professionnelle. La relance de l'emploi est au coeur de ce dispositif. Pour la favoriser, le législateur a souhaité que les salaires ne soient plus soumis à taxation. La part des salaires sera donc supprimée progressivement sur 5 ans, par seuil successif, afin d'aboutir en 2003 à une suppression totale. Pour éviter que les collectivités n'en subissent les conséquences financières, l'Etat a instauré une compensation **basée sur l'existant au 1^{er} janvier 1999**. Pour l'année qui vient, la compensation sera calculée sur la perte des salaires dans la limite de 300 000 F de base et sur le taux de taxe professionnelle de 1998. Actualisée selon le taux d'évolution de la DGF les années suivantes, elle devrait être complètement intégrée dans l'enveloppe DGF en 2004.

Par conséquent, les éventuelles pertes d'emploi intervenant après le 1^{er} janvier 1999 n'auront pas de répercussion sur la compensation fiscale. Il en est de même dans le cas d'implantations ou d'extensions d'entreprises. Resteront cependant imposés les parts concernant le foncier bâti, les équipements et biens mobiliers ainsi que les recettes.

De cette réforme, découle un certain nombre d'ajustements. La réduction pour embauche et investissement, diminuée de moitié en 1999, est supprimée à partir de l'an 2000. La réduction perdure cependant pour les créations d'établissement au taux de 50 %.

* La Loi de Finances pour 2000 pérennise les taux de plafonnement sur la valeur ajoutée et les montants limites de chiffres d'affaires inscrit en Loi de Finances 1996, soit :

- 3,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 140 MF
- 3,8 % pour celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 140 MF et 500 MF,
- 4 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 500 MF.

Depuis 1996, le calcul du plafonnement se fait à partir du taux de 1995 de chaque collectivité ou groupement à fiscalité propre, ou du taux de l'année d'imposition s'il est inférieur.

* Les mesures prises dans le cadre du Pacte de Relance pour la ville ont permis à des établissements de bénéficier d'une exonération de taxe professionnelle dans le cadre des Zones de Redynamisation Urbaines (ZRU) et des Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Créés en 1997 pour encourager l'activité économique dans les quartiers en difficultés, ces périmètres concernent plusieurs quartiers du territoire communal : Clairs-Soleils, Palente et Planoise sont classés en ZRU, la Cité Brulard et Palente-Orchamps en ZUS.

La suppression de la part des salaires entraîne un ajustement des limites de bases. Le tableau ci-dessous récapitule les durées, les conditions ainsi que les opérations concernées.

	ZRU		ZUS
durée et % d'exonération	5 ans 100 % dans limite de base		5 ans 100 % dans limite de base
nombre d'emplois	moins de 150 salariés		moins de 150 salariés
opérations concernées	entreprises existantes au 01.01.97	création, extension, changement d'exploitant	création, extension d'établissement
limites de bases	498 000 F	996 000 F	996 000 F
délibération du Conseil Municipal	exonération de droit, aucune délibération à prendre		soumise à délibération prise le 23 juin 1997
compensation de l'Etat	bases exonérées de l'année X taux TP 1996		aucune compensation
nombre d'établissements concernés en 1999	234		2

II - Les dépenses

1. Section d'investissement

a1) La dette

Les dépenses du chapitre 911 comprennent :

- le remboursement de la dette en capital qui passe de 117 MF en 1999 à 100,2 MF en 2000, soit une diminution de 16,8 MF.

Les raisons de cette diminution sont principalement :

* le désendettement de la Ville, en 1999, suite à la privatisation des abattoirs et au remboursement anticipé du capital restant dû des prêts ayant servi à financer la modernisation des abattoirs pour 6,9 MF. En 2000, ces prêts auraient eu un amortissement de 2,8 MF,

* à l'extinction de 6 contrats de prêts arrivés en dernière échéance en 1999. Au cours de cet exercice, ces prêts avaient une échéance en capital de 25,3 MF.

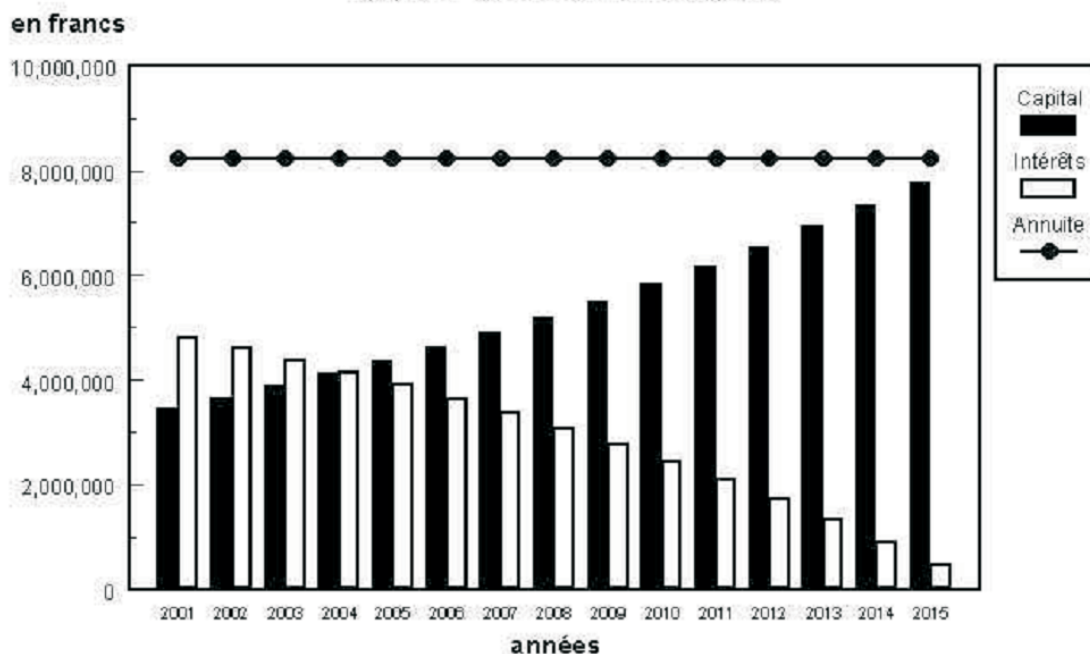
Néanmoins, l'effet de ces diminutions de remboursement en capital est atténué par :

* l'effet de nos renégociations 1999. C'est un encours de 48 MF, amorti initialement au taux moyen de 7,35 % qui a été renégocié et refinancé ou réaménagé avec un taux moyen d'amortissement de 3,81 %. De ce fait, nous amortissons plus rapidement le capital

* le vieillissement de notre dette ; pour la majeure partie des prêts constituant son encours de dette, la Ville de Besançon a choisi un amortissement progressif du capital calculé sur la base d'échéances constantes. C'est pourquoi, pour tous les prêts arrivant dans leur deuxième moitié de vie, nous remboursons une part plus importante de capital et moins d'intérêts.

Courbe de remboursement d'un prêt de 80 MF

15 ans - 6 % - échéances constantes



La provision pour contrats signés en cours d'exercice est estimée avec un remboursement en capital identique à 1999, soit 1,4 MF.

- les rentes viagères versées par la Ville sont estimées pour un montant de 218 KF (217 KF en 1999).

- les dépôts et cautionnements reçus pour les logements en location de l'îlot Pasteur suite au rachat par la Ville de la propriété WEIL sont inscrits pour un montant de 138 KF,

- jusqu'en 1999 inclus, le rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) couvrant la période de la date d'échéance au 31 décembre N - 1 et payés à l'échéance N s'effectuait sur le compte 16881.

Mais à compter du 1/01/2000, la M14 prévoit le rattachement des ICNE selon la méthode de la contre passation. Cette procédure budgétaire permet de payer les intérêts de l'échéance sur le compte 6611 ; il n'y a plus lieu de distinguer les intérêts de l'exercice de ceux rattachés au 31 décembre précédent.

a2) Autres opérations financières

Un crédit de 1,4 MF correspondant à une avance remboursable pour le Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) est prévu en recettes et en dépenses.

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 133,1 MF à 177,1 MF, soit + 33,1 % sur lesquels 96 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Le tableau ci-après vous donne la ventilation des équipements financés par l'emprunt globalisé.

Voici, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues (auto-financement + emprunt globalisé).

L'environnement et les espaces verts

La tranche annuelle d'acquisition de matériel et mobilier urbain (bancs, etc.) sera de 560 KF, celle relative aux travaux d'espaces verts étant de 1 060 KF.

Un crédit de 700 KF a été inscrit pour la poursuite de la rénovation des aires de jeux.

1 000 KF sont inscrits pour financer la part Ville à l'aménagement des jardins familiaux.

La salubrité - La pollution

Maintien de la tranche annuelle de 150 KF pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la surveillance de l'environnement.

Les sports

Maintien des tranches annuelles d'acquisition de matériel sportif pour 750 KF.

Une somme de 500 KF permettra l'exécution de travaux courants d'électricité dans les bâtiments et équipements sportifs.

Les tranches annuelles de gros travaux sportifs seront de 1 250 KF pour les bâtiments et 900 KF pour les terrains de sports.

Deux opérations importantes sont inscrites au budget 2000 :

- d'une part la restructuration du stade Léo Lagrange avec une part Ville de 13 900 KF pour la deuxième phase des travaux (stade : 12 000 places assises + terrain) ainsi qu'un crédit de 3 000 KF pour les études (concours) pour la troisième phase (restructuration complète).

- d'autre part les travaux d'adaptation du Palais des Sports pour les Championnats du Monde de handball masculin de 2001 avec l'inscription d'un crédit de 3 000 KF ainsi qu'une somme de 3 000 KF pour les études (concours) pour l'extension et la réhabilitation de ce Palais des Sports.

L'action culturelle

Les tranches annuelles de travaux de bâtiment dans les bâtiments d'activités culturelles (salle de spectacles, ERBA, CNR) et dans les bâtiments de conservation des patrimoines culturels (Bibliothèques, Musées) seront respectivement de 980 KF et 420 KF.

500 KF sont inscrits pour la restauration et l'acquisition des collections du Musée du Temps.

Poursuite de la première tranche de travaux de restructuration du Palais Granvelle pour le Musée du Temps avec l'inscription d'un crédit de 5 000 KF.

Une opération nouvelle : la sculpture pont Denfert Rochereau pour 1 900 KF.

Les monuments historiques

Outre les diverses participations inscrites dans la section fonctionnement, il est prévu la réalisation des travaux suivants (maîtrise d'ouvrage de la Ville) :

- Poursuite de la restauration de la façade principale de l'Eglise Sainte- Madeleine (800 KF pour financer la part Ville),

- interventions diverses sur les bâtiments classés (part Ville de 200 KF),- travaux du propriétaire à la Citadelle (500 KF).

La voirie et la circulation

Les principales tranches annuelles seront les suivantes :

- 4 500 KF pour l'aménagement des voiries,

- 4 500 KF pour l'entretien des chaussées,

- 1 000 KF pour l'entretien des ponts,

- 500 KF pour le programme local de sécurité routière,

- 1 025 KF pour le secteur circulation,

- 3 150 KF pour l'extension, la modernisation et la centralisation du réseau d'éclairage public.

* Poursuite de la régulation lumineuse et mise aux normes des carrefours à feux (500 KF).

* Quatrième tranche du plan Lumière (illumination) du centre-ville dont le financement est réparti 60 % Ville, 40 % EDF avec un crédit Ville de 1 200 KF.

Le stationnement

Les travaux de restructuration et d'extension du parking du Marché se poursuivront en 2000 avec l'inscription d'un crédit de 16 000 KF.

1 800 KF sont inscrits pour les travaux de gestion du stationnement en centre-ville.

Le Plan des Déplacements Urbains

Dans le cadre des obligations de la loi sur l'air, le Plan des Déplacements Urbains (PDU) a été adopté en 1999. Un crédit de 250 KF a été inscrit au titre de la participation Ville de l'année 2000.

L'urbanisme

En complément des crédits importants désormais inscrits en section fonctionnement, nous pouvons noter les actions suivantes :

- 200 KF pour les études d'animation et suivi du secteur sauvegardé du centre ancien,

- 500 KF pour les acquisitions du secteur des Prés de Vaux,

- 900 KF pour les études d'aménagement des ZAC Nord rue de Vesoul, Montarmots - les Planches et Hauts du Chazal,

- 10 000 KF pour la restructuration de la Place du Marché,

- 800 KF pour le ravalement de façades des bâtiments communaux.

Le développement social urbain (la Politique de la Ville)

Les aménagements d'espaces extérieurs seront financés à hauteur de 1 000 KF pour Palente-Orchamps et 3 000 KF pour Planoise.

Une tranche annuelle de 500 KF sera consacrée à diverses actions à caractère social sur les autres quartiers.

Un crédit de 1 200 KF a été inscrit pour l'aménagement d'un point public dans le quartier de Montrapon.

Les équipements scolaires

La tranche annuelle d'acquisition de mobilier et matériels scolaires sera de 1 425 KF, tandis que celle relative aux travaux dans les écoles (y compris travaux de sécurité et de maîtrise de l'énergie) s'élèvera à 4 735 KF.

Un crédit de 700 KF est prévu pour les aménagements d'aires de jeux dans les écoles.

Une somme de 2 000 KF est prévue pour engager les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Saint-Claude.

8 400 KF sont inscrits pour le financement de la part Ville pour la réhabilitation de l'école Fourier.

L'informatique

3 100 KF seront affectés à l'acquisition de divers logiciels de gestion et à l'évolution des logiciels bureautiques.

1 300 KF ont été inscrits pour la tranche annuelle d'équipements informatiques de gestion et de renouvellement du matériel bureautique.

1 000 KF concerneront la poursuite des travaux d'aménagement du réseau fibre optique (Réseau LUMIERE).

900 KF permettront de compléter le câblage réseau informatique dans les écoles.

Les bâtiments administratifs et le parc communal

580 KF concerneront les renouvellements de mobilier et matériels divers.

2 340 KF seront affectés aux travaux de bâtiment.

La restructuration des installations téléphoniques nécessitera l'inscription en 2000 d'une somme de 3 500 KF.

Le renouvellement de véhicules et engins divers sera financé à hauteur de 6 560 KF.

Les édifices culturels (non monuments historiques)

Achèvement de la restructuration des façades de l'Eglise Saint-Maurice avec un crédit de 1 000 KF.

Le domaine associatif

Une tranche annuelle de 300 KF est prévue pour les travaux de bâtiment.

Deux crédits de 500 KF chacun concerneront une première tranche de travaux d'aménagement des Maisons de Quartier de Saint-Ferjeux et Velotte (la part de la Ville étant dans les deux cas estimée à 2 500 KF).

350 KF concernent des travaux de sécurité au Centre International de Séjour.

L'action sanitaire et sociale

150 KF ont été inscrits pour les travaux dans les équipements sanitaires et sociaux.

750 KF sont prévus pour les crèches et garderies (contre 450 KF en 1999) dont 100 KF pour l'aménagement d'aires de jeux.

Un crédit de 500 KF a été inscrit pour des travaux de réhabilitation au Fort de Planoise (Emmaüs).

Les cimetières

Une somme de 1 000 KF sera consacrée à l'extension du cimetière de Saint-Claude.

L'information - la communication

300 KF concernent la réalisation d'une structure Info-Point Europe au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville dont l'ouverture est prévue en mai prochain.

BUDGET PRINCIPAL
RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES - PROJET DE BP 2000

Fonctions	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
90.0	Services Généraux des administrations publiques locales	20 135 000	0	20 135 000
90.1	Sécurité et salubrité publiques	70 000	0	70 000
90.2	Enseignement - Formation	21 880 000	0	21 880 000
90.3	Culture	12 325 000	0	12 325 000
90.4	Sport et Jeunesse	43 750 000	0	43 750 000
90.5	Interventions sociales et santé	910 000	0	910 000
90.6	Famille	1 000 000	0	1 000 000
90.7	Logement	0	0	0
90.8	Aménagement et services urbains, environnement	58 480 000	0	58 480 000
90.9	Action économique	13 550 000	0	13 550 000
910	Opérations patrimoniales	0	2 750 000	2 750 000
911	Dettes et autres opérations financières	101 956 714	0	101 956 714
912	Dotations, subventions et participations non affectées	0	0	0
913	Taxes non affectées	0	0	0
914	Transferts entre sections	0	15 728 254	15 728 854
918	Dépenses imprévues	5 000 000	0	5 000 000
Totaux dépenses d'investissement		279 056 714	18 478 254	297 534 968
Totaux en Euros		42 541 922	2 816 992	45 358 913

BUDGET PRINCIPAL
RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES - PROJET DE BP 2000

Fonctions	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
90.0	Services Généraux des administrations publiques locales	0	0	0
90.1	Sécurité et salubrité publiques	0	0	0
90.2	Enseignement - Formation	3 720 000	0	3 720 000
90.3	Culture	0	0	0
90.4	Sport et Jeunesse	13 900 000	0	13 900 000
90.5	Interventions sociales et santé	0	0	0
90.6	Famille	0	0	0
90.7	Logement	0	0	0
90.8	Aménagement et services urbains, environnement	9 340 000	0	9 340 000
90.9	Action économique	0	0	0
910	Opérations patrimoniales	0	2 750 000	2 750 000
911	Dettes et autres opérations financières	98 445 000	0	98 445 000
912	Dotations, subventions et participations non affectées	26 623 000	0	26 623 000
913	Taxes non affectées	2 000 000	0	2 000 000
914	Transferts entre sections	0	42 461 524	42 461 524
919	Virement de la section de fonctionnement	0	98 295 444	98 295 444
Totaux dépenses d'investissement		154 028 000	143 506 968	297 534 968
Totaux en Euros		23 481 417	21 877 496	45 358 913

Financement par emprunt des investissements prévus en 2000

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2000 par emprunt globalisé	Imputations				
Mme BULTOT (Environnement - Forêts - Maîtrise de l'Energie - Déchets urbains - Pollution air - Nuisances sonores - Salubrité)	- Aménagements des jardins familiaux - Rénovation des aires de jeux	1 000 700	90 90	823 823	2312 2312	87024 96013	34000 34000
M. FERREOL (Action Culturelle)	- Réalisation sculpture pont Denfert Rochereau	1 900	90	31	2318	00621	30300
M. REGNIER (Voirie - Circulation - Transports - Stationnement - Eclairage Public - Nettoyement - Police Municipale - Domaine Public)	- Aménagement des voies et parkings - Aménagement du parking du Marché - Mise aux normes des carrefours à feux - Travaux pour gestion du stationnement en centre-ville - Plan Lumière centre-ville	4 500 16 000 500 1 800 1 200	90 90 90 90 90	822 822 821 822 814	2315 2315 2315 2315 2315	00508 98007 98001 96035 95002	30300 30300 35000 30300 30900
M. ANTONY (Urbanisme - Action foncière - Plan - Système d'Informations Géographiques)	- Réaménagement du secteur du Marché - Aménagement secteur Prés de Vaux - Acquisition de terrains	10 000 500	90 90	824 824	238 2111	95024 95010	30100 30100

Financement par emprunt des investissements prévus en 2000 (suite)

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2000 par emprunt globalisé	Imputations
M. THIRIET (Formation professionnelle - Emploi des jeunes - Animation socio-culturelle - Prévention DSU - Vie des quartiers)	- Travaux d'espaces extérieurs - DSQ Palente-Orchamps - Travaux d'espaces extérieurs Ile de France à Planoise	1 000 3 000	90 824 2312 88026 30300 90 824 2312 91011 30300
Mme TETU (Enseignement)	- Rénovation des aires de jeux	700	90 211 2312 96013 35000
M. BARETJE (Relations Publiques - Relations Internationales - Information - Communication)	- Réalisation d'une structure Info-Point Europe	300	90 023 2313 00510 00400
M. DAHOUI (Ressources Humaines - Médecine du Travail - Informatique - Cimetières - Pompes Funèbres - Hygiène-Santé - Administration Générale - Abattoirs)	- Projet LUMIERE - Réseau fibre optique - Extension du cimetière de Saint-Claude - Restructuration des installations téléphoniques	1 000 1 000 3 500	90 020 21538 95069 10100 90 026 2312 96040 30300 90 026 2313 97025 10100

Financement par emprunt des investissements prévus en 2000 (suite)

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2000 par emprunt globalisé	Imputations
M. ROIGNOT (Gestion du patrimoine - Bâtiments communaux - Parc Automobile - Sécurité)	- Restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux	500	90 422 2313 97020 33000
	- Rénovation de la Maison de Quartier de Velotte	500	90 422 2313 00623 33000
	- Création Point Public à Montrapon	1 200	90 422 2313 99008 33000
	- Restructuration des façades de l'Eglise Saint-Maurice	1 000	90 324 2313 97007 33000
	- Restructuration des façades de l'Eglise Sainte-Madeleine	800	90 324 2313 82020 33000
	- Réhabilitation du Palais Granvelle pour Musée du Temps	5 000	90 322 2313 86021 33000
	- Réhabilitation du groupe scolaire Saint-Claude	2 000	90 213 2313 95039 33000
	- Réhabilitation de l'Ecole Fourier	8 400	90 212 2313 00617 33000
	- Restructuration du stade Léo Lagrange :		
	* 1ère phase : démolition tribune populaire	500	90 412 2313 95035 35000
	* 2ème phase : mise aux normes du terrain construction tribunes provisoires	4 250	90 412 2312 99188 33000
	* 3ème phase : restructuration du stade - Etudes	9 650	90 412 2313 99188 33000
	- Restructuration du Palais des Sports :	3 000	90 412 2313 00626 33000
	* travaux pour championnat du monde 2001	3 000	90 411 2313 00405 33000
	* extension - réhabilitation - études	3 000	90 411 2313 99012 33000
	- Travaux de sécurité au Casino	1 000	90 95 2313 00614 33000
- Travaux de réhabilitation Fort de Planoise (Emmaüs)	500	90 523 2313 00625 33000	
- Acquisition de véhicules pour Centre Technique Municipal	1 000	90 020 2182 00511 32000	

Financement par emprunt des investissements prévus en 2000 (suite)

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2000 par emprunt globalisé	Imputations
M. GIRARD (Action sociale - Famille - Insertion)	- Rénovation des aires de jeux	100	90 64 2312 96013 34000
M. BOICHON (Economie - Emploi - Commerce - Artisanat - Tourisme)	- Viabilités ZA Champs Montants (rue Kastler)	2 000	90 90 2315 99014 30300
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		96 000	
TOTAL EN EUROS		14 635	

2. Section de fonctionnement

La M14 privilégie l'approche du coût global par fonction. Ainsi les frais généraux (personnel et entretien des immobilisations) s'imputent directement dans les fonctions concernées.

Dépenses de personnel gérées par le Service Ressources Humaines

Ce budget poursuit la politique de maîtrise de la masse salariale engagée précédemment.

Il est en hausse de 1,73 % par rapport au Budget Primitif 1999. Un tableau de comparaison en fin de rapport montre cette évolution.

Rémunérations

La part employeur des cotisations CNRACL a augmenté de 0,5 point au 1^{er} janvier 2000 (taux de 25,60 % contre 25,10 %). Cette hausse engendre un surcoût de 1 200 KF. Une nouvelle augmentation, identique, interviendra en 2001.

Actuellement aucune augmentation des traitements n'est prévue pour l'année 2000.

Par ailleurs, les régimes indemnitaires ne progresseront pas en 2000.

Stabilité des effectifs - Personnel permanent

Les effectifs seront constants en 2000. Il est rappelé qu'il est important qu'aucun effet de substitution n'intervienne entre les emplois permanents, les dispositifs d'insertion et les emplois jeunes. Cette stabilité masque toutefois la poursuite d'un important mouvement de redéploiement.

Ainsi plusieurs créations d'emplois interviendront. Il s'agit essentiellement de :

* 1 poste au bureau Formation du service Ressources Humaines afin de mesurer l'impact des formations suivies par le personnel municipal,

* 2 postes respectivement d'ingénieur et de technicien de maintenance au service Informatique et Télécommunications,

* 1 poste administratif au service Formalités Administratives dans le cadre de la prise en charge par la Ville et la constitution des dossiers d'obtention de la carte nationale d'identité et du passeport (nouvelle réglementation),

* 5 postes de gardiens de Police Municipale notamment dans le cadre de la préparation à la mise en place du Plan de Déplacements Urbains, la consolidation de la mission de surveillance du stationnement et la prise en compte des missions complémentaires en matière de circulation qui leur seront ultérieurement confiées,

* 2 postes au service Urbanisme,

* 1 poste de gardienne de WC au service Voirie afin de faire face à l'accroissement des plages d'ouverture,

* 2 postes respectivement d'attaché de conservation du patrimoine et de responsable technique au Musée du Temps afin de préparer l'ouverture prochaine de cet équipement.

Le dispositif du congé de fin d'activité a été reconduit pour l'année 2000. 20 départs en CFA sont intervenus en 1999.

Personnel non titulaire

La titularisation du personnel non titulaire se poursuivra dans le cadre des textes relatifs à la résorption de l'emploi précaire.

Dispositifs concernant les emplois d'insertion

Sont budgétisés 40 contrats emplois solidarité, 1 contrat emploi consolidé, 5 apprentis et 44 emplois jeunes, chiffres identiques à ceux de 1999 mais qui ne rendent pas compte du nombre de personnes passant par ces dispositifs. Ainsi 52 personnes ont bénéficié d'un CES à la Ville en 1999 et 3 emplois jeunes ont été intégrés dans le personnel permanent de la Ville aussitôt remplacés par de nouveaux jeunes.

Autres dépenses

La subvention au Comité des Oeuvres Sociales s'établit désormais à 1 % des rémunérations afférentes aux emplois permanents du budget principal, conformément aux modalités de la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1997 relative à la contractualisation des rapports entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales pour un montant de 2 727,5 KF.

Les budgets annexes participent directement au fonctionnement du COS sur les mêmes bases : Déchets Urbains : 119 KF, Eaux : 96 KF, Assainissement : 80 KF.

La subvention municipale est donc de 3 022,5 KF, somme à laquelle s'ajoute la subvention correspondant au remboursement de la participation du COS aux repas pris par le personnel dans les deux établissements agréés (Centre Interadministratif de Besançon et Restaurant Inter Entreprises de la place Cassin), à savoir 280 KF, soit au total 3 302,5 KF.

Formation

Les crédits de formation hors cotisation CNFPT passent de 1 000 KF à 1 120 KF, l'augmentation correspondant à la prise en charge de 20 bilans professionnels dans le cadre de la démarche mobilité qui sera mise en oeuvre en 2000.

Il est rappelé que ces crédits avaient été majorés de 11 % en 1999 dans le cadre de l'application du nouveau plan de formation.

Recettes

Les prévisions de recettes subissent un net fléchissement (- 20,18 %) par rapport aux recettes 1999 (passage de 11 851 KF à 9 459 KF).

Cette diminution est due :

- d'une part à la gestion directe par la Mission Locale de 6 agents contractuels précédemment détenteurs de contrats de travail Ville et affectés à cet établissement contre remboursement,

- d'autre part à la fin de la mise à disposition du District du Grand Besançon contre remboursement de 9 agents non sapeurs-pompiers à l'occasion du passage du corps des sapeurs-pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs, 6 d'entre eux étant mutés au SDIS, 2 réintégrant les services municipaux, le dernier bénéficiant du congé de fin d'activité.

Evolution du budget de personnel géré par le service Ressources Humaines (BP 2000 et BP 1999).

Les tableaux ci-après permettent de suivre l'évolution du budget primitif 2000 par rapport à celui de 1999.

	1999	2000	Evolution
Salaires et charges	406 313 500 F	413 048 500 F	+ 1,66 %
Subventions	3 227 500 F	3 368 000 F	+ 4,36 %
Autres charges	2 730 600 F	2 955 000 F	+ 8,22 %
TOTAL	412 271 600 F	419 371 500 F	+ 1,73 %

	1999	2000	Evolution
Dépenses	412 271 600 F	419 371 500 F	+ 1,73 %
Recettes	11 851 000 F	9 459 000 F	- 20,18 %
TOTAL	400 420 600 F	409 912 500 F	+ 2,38 %

Aménagement - réduction du temps de travail

L'absence probable d'accord cadre au niveau national entre le Ministre de la Fonction Publique et les organisations syndicales sur les modalités de passage aux 35 heures dans le secteur public renvoie de fait l'échéance d'une mise en oeuvre au plus tôt en 2002.

Compte tenu de la spécificité de la situation bisontine déjà très proche des 35 heures et des enjeux globaux d'une telle démarche, l'orientation proposée est de poursuivre la réflexion et l'analyse de l'existant mais de laisser la décision, les modalités de concertation et de mise en oeuvre au Conseil Municipal et à la Municipalité issus des prochaines élections.

Fonction 0 - Services Généraux des Administrations Publiques Locales

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 182 590 KF et à 10 726 KF.

020 - Administration générale de la collectivité

Cette rubrique comprend la Direction Générale des Services ainsi que les Services Administratifs et Techniques communs à l'ensemble de la collectivité : Secrétariat Général, Services des Ressources Humaines, Financier, Informatique, l'Accueil et les Ateliers Municipaux pour la partie entretien et réparations de bâtiments et des véhicules...

Les prévisions atteignent 146 429 KF pour les dépenses et 6 214 KF pour les recettes. Elles se ventilent de la manière suivante :

- frais de personnel des services concernés (110 755 KF)
- Imprimerie et accueil (985 KF)
- Informatique et Télécommunications (9 944 KF)
- Secrétariat Général (549 KF)
- Finances (3 440 KF)
- Administration Générale (5 480 KF)
- entretien des bâtiments administratifs et des véhicules (14 406 KF)
- Médecine du Travail (144 KF).

Les recettes proviennent essentiellement des prestations effectuées par le Service Informatique (1 814 KF), le service Parc Auto (1 530 KF) et par la Médecine du Travail (400 KF) ainsi que des remboursements concernant le personnel (1 954 KF).

021 - Assemblée locale

Cette rubrique comprend les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités des élus. Les prévisions de crédits atteignent 3 571 KF.

022 - Administration générale de l'Etat

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les crédits de dépenses sont prévus à hauteur de 6 601 KF et les recettes à 39 KF. Aucun scrutin n'est prévu en 2000.

023 - Information, communication, publicité

Sont inclus dans cette catégorie les frais d'établissement du bulletin municipal et, d'une manière générale, toutes les charges d'information de la population.

Les charges globales s'élèvent à 10 294 KF et les recettes à 911 KF.

024 - Fêtes et cérémonies

Cette rubrique regroupe les manifestations en faveur de l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions et les cérémonies publiques.

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour 6 675 KF dont 3 150 KF pour les grands événements 2000 (Floralies, ...) et les recettes à hauteur de 707 KF.

025 - Aides aux associations

Sont répertoriées ici les charges du service «Vie associative» et du Centre 1901. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 3 797 KF soit 3 060 KF pour les frais généraux et 737 KF pour les frais de fonctionnement de ces services.

Les recettes (512 KF) correspondent aux locations de salles (362 KF) et à la participation de l'Etat pour la cessation progressive d'activité et les emplois jeunes (150 KF).

026 - Cimetières et pompes funèbres

Les frais généraux et de fonctionnement de cette activité s'élèvent à 1 528 KF ; les recettes, quant à elles, atteignent 2 344 KF et concernent essentiellement les concessions (1 255 KF), les taxes funéraires (651 KF) et la redevance versée par l'exploitant du crématorium (422 KF).

04 - Relations Internationales

Cette rubrique englobe les actions menées par la Ville de Besançon pour les jumelages et la coopération.

Les crédits destinés à ces opérations s'élèvent à 3 695 KF.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

Les crédits de ce chapitre atteignent 11 753 KF en dépenses et 1 317 KF en recettes.

112 - Police Municipale

Cette rubrique regroupe les actions et participations spécifiques à la Police Municipale et aux fourrières des véhicules et des animaux.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 11 439 KF dont 1 555 KF pour la redevance à Via-Stationnement pour gérer la fourrière véhicules. Les recettes de cette activité sont estimées à 1 290 KF dont 1 200 KF pour la fourrière véhicules.

114 - Autres services de protection civile

Ce chapitre regroupe en dépenses les crédits destinés aux policiers auxiliaires (38 KF).

12 - Hygiène et salubrité publique

Cette sous-fonction comprend les actions spécifiques liées à la salubrité publique, telles que les opérations de dératisation, les interventions d'urgence sur les immeubles en péril, le fonctionnement des bains-douches soit une charge totale de 275 KF.

Fonction 2 - Enseignement - formation

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 92 420 KF et à 17 184 KF.

20 - Services communs

Les crédits en dépenses (2 254 KF) correspondent aux frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement.

211 - Ecoles maternelles

Cette rubrique globalise les crédits de fonctionnement des écoles maternelles publiques soit 20 588 KF dont 17 207 KF au titre de la masse salariale, 1 468 KF pour l'entretien des bâtiments et 1 913 KF pour les crédits courants concernant cette activité.

212 - Ecoles primaires

Les dépenses se chiffrent à 12 260 KF dont notamment 8 758 KF pour les frais de personnel, 1 402 KF pour l'entretien des bâtiments et 2 100 KF pour les crédits courants concernant cette activité.

213 - Classes regroupées

Sont répertoriées dans cette rubrique les charges des écoles du premier degré ne pouvant pas être nettement distinguées.

Les prévisions de crédits s'élèvent à 8 343 KF réparties en frais de personnel permanent et temporaire (3 729 KF), en charge d'entretien des bâtiments (3 166 KF), et en participations obligatoires aux écoles privées sous contrat (1 420 KF).

Les recettes (466 KF) correspondent essentiellement à la participation intercommunale aux frais de scolarité.

22 - Enseignement du deuxième degré

Les crédits en dépenses (328 KF) correspondent pour 290 KF à la seconde moitié de la subvention d'équipement attribuée au CFA Hilaire de Chardonnet (290 KF ont été versés en 1999).

23 - Enseignement supérieur

Cette sous-fonction comporte les dépenses afférentes aux actions et écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (Ecole des Beaux-Arts).

Les dépenses sont prévues à hauteur de 12 913 KF et concernent les frais de personnel permanent et temporaire (8 725 KF), l'entretien des bâtiments (344 KF), le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts (483 KF) et les subventions (3 268 KF) dont 2 000 KF pour l'UFR et 1 000 KF pour la Bibliothèque de Médecine-Pharmacie.

Les recettes représentent essentiellement les subventions de fonctionnement versées par l'Etat (1 350 KF) et par le Département (500 KF) ainsi que les droits d'inscription (446 KF) de l'Ecole des Beaux-Arts.

251 - Hébergement et restauration scolaire

Les dépenses et les recettes de ce secteur s'élèvent respectivement à 22 939 KF et à 11 518 KF.

Les charges principales découlent des frais de personnel permanent et temporaire (16 825 KF), de la gestion des bâtiments de restauration (181 KF) et du fonctionnement des restaurants scolaires (5 929 KF).

Les recettes proviennent notamment de la vente des tickets pour les repas (11 070 KF), la participation de la Caisse des Ecoles pour le personnel des centres de loisirs (400 KF).

252 - Transports scolaires

Les dépenses et les recettes de cette activité s'élèvent respectivement à 12 224 KF et à 2 763 KF.

Les crédits de dépenses correspondent aux frais de transport des élèves : cartes écoliers (7 240 KF), transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur école (3 956 KF), et transport des élèves du groupe scolaire Fourier (1 027 KF).

Les recettes correspondent à la DGD (1 519 KF), aux subventions du Département pour les élèves scolarisés à plus de 5 km de leur domicile (825 KF) et pour les transports scolaires urbains situés entre 3 et 5 km (419 KF).

255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

Les prévisions de dépenses (572 KF) correspondent aux subventions versées aux associations pour les classes transplantées et les actions ponctuelles.

Fonction 3 - Culture

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 97 112 KF et à 10 154 KF.

30 - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par les collectivités en matière culturelle. Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine, mais non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent respectivement à 3 148 KF et 54 KF.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les dépenses (27 774 KF) et les recettes (4 930 KF) de cette rubrique concernent les frais de personnel permanent (19 351 KF), d'entretien des bâtiments (167 KF), le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon (3 434 KF) et du Conservatoire de Musique (355 KF) ainsi que les subventions versées aux associations musicales (330 KF) et pour la saison lyrique et musicale à l'Opéra Théâtre (4 100 KF).

Les prévisions d'encaissement correspondent aux subventions versées au Conservatoire par l'Etat (2 000 KF), par le Département (360 KF), aux droits d'inscription (1 760 KF) ainsi qu'aux recettes de l'Orchestre de Besançon (755 KF).

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Cette rubrique comprend les prévisions budgétaires concernant le Centre d'Arts Contemporains (307 KF pour la charge salariale et 140 KF pour les crédits de fonctionnement) ainsi que les crédits prévus pour les activités artistiques ponctuelles (212 KF).

313 - Théâtres

Cette sous-fonction englobe entre autres la gestion des salles de spectacles municipales, les scènes nationales.

Les dépenses qui s'élèvent à 9 790 KF correspondent aux frais de personnel permanent et à l'entretien des bâtiments (3 237 KF), les crédits de fonctionnement du Théâtre (531 KF), les subventions versées au Centre Dramatique National (2 011 KF) et à l'Espace Culturel de Planoise (4 012 KF).

Les prévisions de recettes atteignent 523 KF avec notamment la location au Centre Dramatique National des locaux avenue Droz (383 KF).

314 - Cinémas et autres salles de spectacles

Cette rubrique comprend la gestion des autres salles de spectacles municipales (Kursaal - Montjoye).

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 3 934 KF et à 600 KF.

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 18 921 KF, celles de recettes à 1 983 KF.

Les dépenses se répartissent en frais de personnel permanent 16 063 KF, d'entretien des bâtiments 522 KF et de fonctionnement des bibliothèques 2 336 KF.

Les recettes représentent essentiellement les abonnements (550 KF), la DGD Bibliothèques (500 KF) et les remboursements concernant le personnel (783 KF).

322 - Musées

Les prévisions de crédits correspondent au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle.

Les dépenses s'élèvent à 23 822 KF et se ventilent en frais de personnel permanent (21 448 KF), en entretien des bâtiments (864 KF) et en frais de fonctionnement des musées (1 511 KF dont 400 KF pour l'exposition sur la Franche-Comté au temps de Courbet).

Les prévisions de recettes atteignent 1 601 KF et correspondent principalement aux remboursements concernant le personnel (481 KF), aux dépenses d'énergie remboursées par la SEM Citadelle (500 KF) et à la vente de catalogues, aux visites guidées et aux entrées dans les musées (530 KF).

323 - Archives

Cette sous-fonction retrace les actions correspondant à la conservation et à la mise à disposition des archives historiques de la commune.

Les frais généraux de cette activité se chiffrent à 645 KF.

324 - Entretien du patrimoine culturel

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune.

Globalement cette rubrique concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Les dépenses s'élèvent à 5 452 KF dont 2 500 KF de subventions d'équipement et de fonds de concours pour la Citadelle, 208 KF pour d'autres monuments historiques, 938 KF pour l'indemnité d'éviction de Radio France (première partie), 800 KF pour les compensations tarifaires et les entrées gratuites à la Citadelle, 337 KF pour les frais de personnel permanent et 235 KF pour le fonctionnement du Service «Beaux-Arts - Conservation du patrimoine».

33 - Action culturelle

Cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 2 928 KF dont 1 474 KF de frais de personnel permanent, 690 KF pour le Festival de Musique, 426 KF pour organiser les «Rencontres Jeune création» et 338 KF pour l'action culturelle et l'atelier audiovisuel.

Fonction 4 - Sport et Jeunesse

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 60 315 KF et à 11 673 KF.

40 - Sport et Jeunesse - Services communs

Cette sous-fonction comprend les services administratifs chargés des sports (4 731 KF) ainsi que les aides à la pratique sportive. Les subventions aux associations sportives se chiffrent à 10 242 KF (subventions d'équipement : 20 KF, subventions de fonctionnement : 200 KF pour le pôle sportif des Montboucons, 160 KF pour le Cercle Sportif de l' Institution Nationale des Invalides, 110 KF pour le SNB, 72 KF pour le BRC Tennis, 212 KF pour les animateurs sportifs départementaux, 1 704 KF pour le sport amateur, 7 334 KF pour le sport de haut niveau et 285 KF pour les manifestations sportives de haut niveau).

411 - Salles de sport, gymnases

La gestion et l'entretien des locaux se chiffrent à 4 907 KF, les prévisions de recettes atteignent 310 KF.

412 - Stades

La gestion et l'entretien des locaux s'élèvent à 3 215 KF, les recettes à 60 KF.

413 - Piscines

La gestion et l'entretien des piscines de Chalezeule, Mallarmé et La Fayette génèrent 14 081 KF de dépenses et 6 811 KF de recettes.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Dans cette rubrique se trouve la patinoire. Sa gestion et son entretien s'élèvent à 3 376 KF, les prévisions de recettes se chiffrent à 2 215 KF.

421 - Centres de loisirs

Cette sous-fonction (3 455 KF) comprend la gestion et l'entretien des locaux ainsi que les services d'animation pour les jeunes, tels que les centres aérés. La subvention pour la Caisse des Ecoles est prévue à hauteur de 1 600 KF, celle pour les Francas à 1 636 KF.

422 - Autres activités pour les jeunes

Les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers sont répertoriés sous cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 16 303 KF et se ventilent de la manière suivante :

- Frais de personnel permanent : 8 645 KF

- Frais de bâtiments : 559 KF

- Crédits pour l'animation dans les quartiers : 6 013 KF dont 3 543 KF pour les subventions versées aux associations à caractère social ou socio-culturel

- Fonctionnement du Relais Jeunesse : 1 485 KF dont 950 KF d'aides versées en subventions ou en bourses pour des projets.

Les prévisions de recettes se chiffrent à 1 839 KF dont 855 KF de participation de l'Etat pour les emplois jeunes et 505 KF de droits d'entrée dans les maisons pour tous.

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

Les dépenses et les recettes atteignent respectivement 105 927 KF et 6 903 KF.

510 - Santé - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction (4 585 KF) regroupent notamment les crédits destinés au fonctionnement du Service d'Hygiène et de Santé.

Les recettes concernent essentiellement la DGD Hygiène qui est estimée à 5 906 KF et prend en compte non seulement les dépenses directes du service mais également les dépenses indirectes.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Les dépenses (1 299 KF) et les recettes (806 KF) correspondent pour l'essentiel au fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers.

520 - Interventions sociales - Services communs

Les dépenses estimées à 92 309 KF comprennent :

- l'inscription d'une subvention de fonctionnement de 84 000 KF versée au Centre Communal d' Action Sociale pour les services généraux et les établissements de la petite enfance (85 000 KF en 1999),

- le contingent d'aide sociale pour 2 800 KF. La loi du 27 juillet 1999 sur la couverture maladie universelle prévoit la suppression des contingents communaux d'aide sociale et une diminution de la dotation forfaitaire 2000 équivalente au montant 1999 du contingent d'aide sociale. Le Département qui appelait toujours le contingent de l'année N en N + 1 a accepté un étalement du contingent estimé 1999 sur 7 ans. C'est pourquoi la Ville, en 2000, ne s'acquittera que de 10 % du contingent 1999, soit 2,8 MF, 15 % de 2001 à 2005 et le solde du montant réellement dû au titre du contingent 1999 en 2006,

- un crédit de 450 KF pour le nettoyage des remparts et des fortifications de Besançon effectué par des chantiers d'insertion,

- deux participations versées à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs (4 562 KF) et les cartes gratuites octroyées aux personnes aidées par le Centre Communal d' Action Sociale (482 KF).

Les recettes de cette sous-fonction (41 KF) correspondent au recouvrement du loyer et des charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux.

521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

Les dépenses (1 267 KF) concernent une participation versée à la CTB pour le transport des personnes handicapées.

522 - Actions en faveur de l' enfance et de l' adolescence

Parmi les dépenses (3 088 KF), sont inscrites des subventions de fonctionnement (2 790 KF) versées par la Ville à divers organismes menant des actions de prévention pour l'enfance et l'adolescence. Parmi celles-ci figure une participation versée à l'Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA) pour assurer une mission de prévention dans les quartiers.

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

A cette rubrique, figurent les aides aux organismes oeuvrant dans ce domaine. Les dépenses (1 438 KF) comprennent diverses subventions de fonctionnement pour un montant de 1 436 KF. Parmi celles-ci, figurent :

- subvention GARE-BTT	250 KF
- subvention PLIE	310 KF
- subvention INTERMED	100 KF
- subvention BTS Le Roseau	100 KF
- subvention Blanchisserie du Refuge	80 KF

ainsi qu' une subvention pour la régie des quartiers de Besançon (400 KF).

524 - Autres services

Parmi les dépenses qui représentent un montant de 1 940 KF, figurent 1 350 KF de subventions de fonctionnement versées à des organismes à caractère social non compris dans les rubriques précédentes et 500 KF de subvention d'équipement pour le Foyer de la Cassotte.

Fonction 6 - Famille

Les dépenses de cette fonction atteignent 32 226 KF et les recettes 32 754 KF.

63 - Aides à la famille

Les dépenses (436 KF) correspondent à la consommation de fluides, aux charges locatives et d'entretien des services d'aides à la famille.

Les recettes (689 KF) proviennent du recouvrement de loyers (462 KF), de charges locatives et d'entretien (227 KF) pour les Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale et les locaux destinés à l'«aide à domicile».

64 - Crèches et garderies

Les dépenses (31 790 KF) sont destinées :

- aux frais de personnel, soit 29 976 KF,
- aux charges de fonctionnement pour 306 KF,

- et à la mise en oeuvre des programmes du contrat enfance : Antenne Petite Enfance, Maison Verte, Baobab, Relais Assistantes Maternelles, Centres de Loisirs, soit 1 508 KF.

Les recettes (32 065 KF) concernent principalement :

- le remboursement par le Centre Communal d'Action Sociale des dépenses de personnel «Ville» mis à sa disposition et travaillant dans les établissements de la petite enfance,

- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation du contrat enfance et qui seront reversées aux associations chargées de la mise en oeuvre des différents programmes : 355 KF,

- le remboursement par le Centre Communal d'Action Sociale des charges concernant les établissements de la petite enfance : loyers 2 020 KF - entretien 100 KF - charges locatives 663 KF.

Fonction 7 - Logement

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 10 067 KF et 5 792 KF.

70 - Logement - Services communs

Cette sous-fonction comprend les frais généraux des services chargés des logements locatifs appartenant à la Ville (1 051 KF).

71 - Parc privé de la Ville

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 7 899 KF et comprennent notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (1 036 KF), les taxes foncières (4 230 KF) et les charges locatives des locaux loués par la Ville (2 500 KF dont 2 000 KF pour la redevance des ordures ménagères).

Les recettes qui atteignent 5 792 KF correspondent aux loyers et charges locatives reçus par la Ville (5 279 KF) et à la redevance de la SECIP pour l'occupation -du domaine public (513 KF).

72 - Aide au secteur locatif

Les prévisions de dépenses (1 118 KF) correspondent à diverses aides au secteur locatif, soit 130 KF pour la subvention à HDL 25, 400 KF pour l'opération Brulard (PPU), 65 KF au CAL pour la gestion du logement social, 133 KF pour la rémunération d'HDL 25 pour diverses aides aux opérations de logement social et 340 KF pour diverses études dans le cadre du contrat de ville (étude sur les loyers HLM, opérations de renouvellement urbain).

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

Cette fonction enregistre 236 855 KF de dépenses et 114 750 KF de recettes.

811 - Eau et assainissement

Les dépenses qui s'élèvent à 4 181 KF correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 173 KF).

Les budgets «Eaux» et «Assainissement» contribuent aux charges du budget principal à hauteur de 10 295 KF (10 260 KF en 1999).

812 - Collecte et traitement des ordures ménagères

Les opérations concernant ce secteur d'activités apparaissent au budget annexe «Déchets».

Toutefois dans cette sous-fonction, figurent en dépenses 17 KF de consommation d'électricité et en recettes 5 370 KF pour :

- la contribution du budget annexe «Déchets» au budget principal (4 900 KF)
- et des prestations de service (470 KF).

813 - Propreté urbaine

Cette rubrique comprend notamment les services de nettoyage urbain et les charges pour le personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 17 454 KF.

Les recettes évaluées à hauteur de 1 430 KF correspondent essentiellement à une participation de l'Etat pour les emplois jeunes et les contrats emploi-solidarité (1 365 KF).

814 - Eclairage public

Cette sous-fonction retrace les opérations de gestion et d'entretien des systèmes d'éclairage public en ville.

Les dépenses sont évaluées à 9 326 KF.

Parmi les recettes estimées à 724 KF figure la redevance versée par la société d'exploitation du chauffage-incinération à Planoise (505 KF).

815 - Transports urbains

Les dépenses atteignent 96 827 KF et les recettes 63 000 KF.

Un budget annexe «Transports Publics Urbains» retrace les opérations concernant ce secteur d'activité.

La Ville verse au budget «Transports Urbains» une contribution financière constituée par :

- une participation Ville	33 616 KF
- une affectation du versement-transport	56 744 KF
	<u>90 360 KF</u>

Le produit du versement-transport est inscrit pour un montant de 63 000 KF contre 62 000 KF en 1999.

Cette recette, totalement affectée aux dépenses de transport, permet de financer :

- la compensation des réductions de tarifs et dépenses liées à

l'amélioration du réseau	56 744 KF
- le remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel	500 KF
- la couverture des annuités d'emprunts contractés pour le renouvellement de matériel	5 656 KF
- le financement d'études	100 KF
	<u>63 000 KF</u>

816 - Autres réseaux et services divers

Les dépenses (710 KF) correspondent aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aéroports de Dole-Tavaux et de Besançon-La Vèze ainsi qu'à diverses cotisations et taxes foncières.

Les recettes (116 KF) concernent le remboursement par la SECIP de la taxe foncière de l'usine de chauffage.

820 - Services communs - Aménagement urbain

Les dépenses (17 608 KF) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

Les recettes (314 KF) proviennent de la DGD Urbanisme (70 KF) et de remboursements de frais de personnel (244 KF).

821 - Equipements de voirie

Cette rubrique comprend notamment les dépenses de signalisation lumineuse des carrefours, la signalisation urbaine et le mobilier urbain (1 535 KF) ainsi que des frais de personnel (5 238 KF).

Les recettes (50 KF) correspondent à des participations de l'Etat pour congés de fin d'activité.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Pour ces activités, les crédits sont prévus à hauteur de 33 752 KF dont 19 092 KF pour les frais de personnel.

Les recettes (19 179 KF) englobent les droits de stationnement et d'occupation du domaine public.

823 - Espaces verts urbains

Les crédits inscrits à cette rubrique s'élèvent à 32 946 KF en dépenses et à 1 160 KF en recettes.

Ils sont répartis en frais de fonctionnement, de personnel (29 602 KF) et d'entretien des espaces verts ; en ce qui concerne les travaux confiés à l'entreprise, le crédit passe de 1 742 KF à 2 336 KF (+ 34 %).

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Les dépenses sont inscrites à hauteur de 14 497 KF et les recettes pour 12 851 KF.

Dans ce secteur, apparaissent les opérations diverses d'aménagement urbain, parmi lesquelles :

- le projet CHORUS

. actions de communication	142 KF
. Chemin des Sens et de la création artisanale	368 KF
. revitalisation du Quartier Saint-Jean	594 KF

- des subventions d'équipement :

. pour des ravalements de façades	1 500 KF
. pour l'aménagement de la zone d'activités La Fayette	1 000 KF
. pour la ZAC de Planoise	2 400 KF
. pour le réaménagement du secteur du Marché	7 000 KF
. pour logements conventionnés en centre ancien	290 KF

- des subventions de fonctionnement :

. à l'Office Public HLM de Besançon pour la réhabilitation de la cité Brulard	330 KF
. pour revitalisation du quartier Saint-Jean	100 KF

En recettes figure le produit de la cession comptable d'immobilisation pour 12 387 KF. Cette opération fait partie d'une procédure budgétaire destinée à traduire la sortie de patrimoine.

830 - Services communs - Environnement

Les crédits en dépenses (2 114 KF) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement.

831 - Aménagement des eaux

Les dépenses (150 KF) concernent l'entretien des berges du Doubs et une cotisation au syndicat mixte d'étude du bassin du Doubs et de la Saône.

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Toutes les actions de préservation du milieu naturel apparaissent dans cette rubrique. Les dépenses s'élèvent à 501 KF et les recettes correspondant à des taxes de désinfection atteignent 25 KF.

Fonction 9 - Action économique

Les dépenses et les recettes de cette fonction atteignent respectivement 37 247 KF et 15 569 KF.

90 - Interventions économiques

Les dépenses chiffrées à 25 097 KF comprennent, outre les charges de fonctionnement et des frais de personnel :

- des subventions d'équipement versées :

- * pour la ZAC Louise Michel (4 700 KF),
- * pour la restructuration commerciale de la place Cassin (3 066 KF),
- * à divers organismes qui ont en charge l'aide à l'immobilier d'entreprises (1 500 KF),

- des subventions de fonctionnement pour :

- * le dispositif emplois jeunes cofinancés par la Ville et l'Etat (1 300 KF),
- * la formation assurée par la Mission Locale pour les emplois jeunes (127 KF) et les CES (124 KF),
- * des interventions économiques diverses (890 KF),
- * des actions de formation professionnelle (1 020 KF).

Les recettes sont estimées à 5 974 KF. Elles comprennent :

- les reversements de taxe professionnelle de la commune de Chemaudin (570 KF) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (70 KF),
- les loyers et les récupérations des charges pour les usines 3, rue Violet - SM2E - IEN - SNDR - bâtiment industriel 8, chemin des Prés de vaux (2 869 KF),
- le produit de cession d'immobilisations (1 400 KF). Cette opération comptable fait partie d'une procédure budgétaire destinée à traduire la sortie de patrimoine.

91 - Foires et marchés

Cette sous-fonction fait apparaître 5 216 KF de dépenses avec notamment :

- une participation à l'annuité des prêts contractés par le Syndicat Mixte de Micropolis (3 300 KF),
- une subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte de Micropolis (140 KF),
- des subventions versées à des organismes pour des animations commerciales (851 KF),

En recettes, figurent les droits de place pour un montant de 1 797 KF contre 1 756 KF en 1999.

92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

Les dépenses et les recettes figurent respectivement pour 3 383 KF et 162 KF.

A cette sous-fonction sont inscrits la participation à l'équilibre du budget Forêts, 3 252 KF contre 2 737 KF en 1999 et l'excédent 1999 de taxe d'usage gros entretien qui devra être reversé à SICA-GAB, concessionnaire de l'abattoir (130 KF). Le budget 2000 n'enregistre aucune dépense et recette liées à l'activité abattoir étant donné que celle-ci est en cours de privatisation.

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Les recettes inscrites pour un montant de 3 750 KF correspondent au reversement par la SECIP de recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise tandis que les dépenses (99 KF) se rapportent au versement à «Energie Cités» :

- d'une subvention d'exploitation (86 KF)
- d'une cotisation (13 KF).

94 - Aides au commerce et aux services marchands

Une recette de 75 KF est prévue pour l'encaissement de baux commerciaux.

95 - Aides au tourisme

Les dépenses prévues pour un montant de 3 452 KF concernent principalement :

- des subventions de fonctionnement versées à l'Office du Tourisme (1 713 KF) et au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (224 KF),
- le reversement des deux-tiers de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme (666 KF) et la restitution à la SEM Citadelle de 50 % de la redevance du petit train touristique (15 KF),
- des subventions pour l'organisation de congrès (200 KF).

Les recettes estimées à 3 810 KF correspondent :

- à l'exploitation du petit train touristique (30 KF),
- à la redevance pour l'exploitation du camping de Chalezeule (30 KF),
- à la redevance pour l'exploitation du casino municipal (3 750 KF).

Chapitre 931 - Opérations financières

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux intérêts de la dette et à divers frais financiers.

La structure de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2000 est la suivante :

- taux fixes : 48 % contre 53 % en 1999,
- taux révisables : 23 % contre 35 % en 1999,
- taux variables : 29 % contre 12 % en 1999.

Conformément à la stratégie de la Ville, l'encours de dette tend vers un équilibre entre taux fixes et taux flottants, ce qui permet :

* de sécuriser en taux fixe une bonne partie de l'encours, soit 362 MF, à un taux moyen pondéré de 5,26 % et ainsi de limiter les conséquences de la volatilité des taux flottants,

* de bénéficier sur l'encours à taux flottant, soit 395 MF, du différentiel entre taux court terme et taux long terme.

Le taux moyen de notre dette au 1^{er} janvier 2000 ressort à 4,68 % pour une durée résiduelle de 7 ans 11 mois.

La répartition du remboursement des intérêts de la dette 2000 s'appréhende de la manière suivante :

- 53 pour les prêts à taux fixes,
- 21 % pour les prêts à taux révisables,
- 26 % pour les prêts à taux variables.

Au cours de l'exercice 1999, les prêts encaissés atteignent un montant de 173 388 KF. De ce chiffre, il convient de soustraire 107 138 KF correspondant aux opérations liées à la gestion active de dette. L'encours nouveau 1999 est de 66 250 KF (contre 84 251 KF en 1998).

** La charge des intérêts pour emprunts à long terme*

Prévision des intérêts payés à l'échéance 2000		Prévision des intérêts de l'exercice 2000 (selon M14)	
- de l'échéance 1999 au 31/12/1999 (chapitre 931.6611)	10,8 MF	- du 01/01/2000 à l'échéance 2000 (chapitre 931.6611)	24,2 MF
- du 01/01/2000 à l'échéance 2000 (chapitre 931.6611)	24,2 MF	- de l'échéance 2000 au 31/12/2000 (chapitre 934.6611)	10,7 MF
	35,0 MF (contre 38,1 MF en 1999)		34,9 MF (contre 40,5 MF en 1999)

Divers éléments sont à l'origine de la baisse des intérêts :

- un encours de 25,3 MF qui arrivait en dernière échéance en 1999,
- un désendettement au 31/12/1999 suite à la privatisation des abattoirs pour 6,9 MF
- l'effet de nos renégociations 1999.

** La provision pour contrats signés en cours d'exercice avec échéances infra-annuelles*

Cette provision reste à son niveau 1999, soit 900 KF.

** La provision pour actualisation de taux*

Courant 1999, les taux court terme ont connu une certaine tension et l'année 2000 se situe dans un contexte de forte volatilité de l'Euribor et de l'Eonia. C'est pourquoi cette provision est passée de 500 KF en 1999 à 1 000 KF en 2000.

** Les frais de lignes de trésorerie*

Ils sont estimés à 1 020 KF (1 300 KF en 1999).

** Les frais financiers divers*

Une prévision de 200 KF faite au chapitre 92.020 sert à payer les diverses commissions appliquées au Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) pour non utilisation ou aux prêts nouveaux (100 KF étaient prévus en 1999).

BUDGET PRINCIPAL
RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES - PROJET DE BP 2000

Fonctions	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
92.0	Services Généraux des administrations publiques locales	182 590 260	0	182 590 260
92.1	Sécurité et salubrité publiques	11 753 365	0	11 753 365
92.2	Enseignement - Formation	92 419 955	0	92 419 955
92.3	Culture	97 111 572	0	97 111 572
92.4	Sport et Jeunesse	60 314 763	0	60 314 763
92.5	Interventions sociales et santé	105 926 590	0	105 926 590
92.6	Famille	32 226 082	0	32 226 082
92.7	Logement	10 067 300	0	10 067 300
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	236 855 385	0	236 855 385
92.9	Action économique	37 246 902	0	37 246 902
931	Opérations financières	37 920 000	0	37 920 000
932	Dotations et participations non affectées	0	0	0
933	Impôts et taxes non affectés	620 000	0	620 000
934	Transferts entre sections	0	42 461 524	42 461 524
936	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0
938	Dépenses imprévues	12 900 000	0	12 900 000
939	Virement à la section d'investissement	0	98 295 444	98 295 444
Totaux dépenses de fonctionnement		917 952 174	140 756 968	1 058 709 142
Totaux en Euros		139 940 907	21 458 261	161 399 168

BUDGET PRINCIPAL
RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES - PROJET DE BP 2000

Fonctions	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
92.0	Services Généraux des administrations publiques locales	10 726 292	0	10 726 292
92.1	Sécurité et salubrité publiques	1 316 500	0	1 316 500
92.2	Enseignement - Formation	17 184 370	0	17 184 370
92.3	Culture	10 154 000	0	10 154 000
92.4	Sport et Jeunesse	11 672 500	0	11 672 500
92.5	Interventions sociales et santé	6 903 405	0	6 903 405
92.6	Famille	32 753 818	0	32 753 818
92.7	Logement	5 792 100	0	5 792 100
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	114 750 123	0	114 750 123
92.9	Action économique	15 568 560	0	15 568 560
931	Opérations financières	10 200	0	10 200
932	Dotations et participations non affectées	265 903 316	0	265 903 316
933	Impôts et taxes non affectés	492 949 000	0	492 949 000
934	Transferts entre sections	0	15 728 254	15 728 254
002	Reprise anticipée	57 296 704	0	57 296 704
Totaux recettes de fonctionnement		1 042 980 888	15 728 254	1 058 709 142
Totaux en Euros		159 001 411	1 397 757	161 399 168

Budgets annexes

I - Dépenses

1) Dépenses d'investissement

Budget Eaux

La section d'investissement augmente de 11 116 KF (14 836 KF à 25 952 KF) qui s'explique par un programme de travaux important, notamment :

- un crédit de 1 500 KF pour la construction d'un bâtiment administratif au Centre Technique Municipal,

- un crédit de 7 000 KF pour la mise en place d'une canalisation d'interconnexion dans l'emprise de la Rocade Nord-Ouest avec les raccordements sur le réseau existant,

- un crédit de 1 300 KF pour réaliser des travaux d'extension des réseaux dans le cadre de zones d'aménagement en cours (ZAC de Planoise 200 KF, ZAC La Fayette 200 KF, Parc Scientifique et Industriel 900 KF),

- les autres travaux sur réseaux passent de 6 900 KF à 9 300 KF et concernent notamment la rénovation de branchements en plomb, 430 ont été réalisés en 1999, 450 seront remplacés en 2000 pour 3,3 MF.

Pour 2000, les prévisions de crédits pour les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport s'élèvent à 2 150 KF.

Budget Assainissement

Les dépenses d'investissement passent de 43 832 KF à 51 550 KF (+ 7 718 KF).

Cette variation s'explique essentiellement par la poursuite des travaux concernant la construction du collecteur Nord-Ouest qui mobilisent 10 250 KF cette année contre 4 500 KF en 1999.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- travaux sur réseau (construction, réhabilitation, branchements) pour 11 300 KF,

- réalisation des réseaux d'assainissement dans le cadre de zones d'aménagement en cours pour 1 670 KF (ZAC de la Mouillère 650 KF, ZAC La Fayette 520 KF, Parc Scientifique et Industriel 500 KF),

- poursuite du programme de travaux visant à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie en stockant les eaux dans des bassins de rétention implantés en différents points du réseau pour 4 000 KF,

- poursuite de l'opération de mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement complet de l'azote pour 4 000 KF,

- démarrage de la co-incinération des boues avec les ordures ménagères pour un montant de 6 000 KF,
- divers travaux à la station d'épuration pour 700 KF,
- 1 072 KF pour l'acquisition de matériel d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau,
- 400 KF pour la construction d'un bâtiment de bureau au Centre Technique Municipal de la Pelouse.

Budget Déchets

La section d'investissement augmente de 12 641 KF (42 181 KF à 54 822 KF).

Cette variation s'explique essentiellement par la montée en puissance des travaux concernant la modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères qui mobilisent cette année 46 MF contre 31,9 MF en 1999.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- le remboursement de la dette en capital nécessite un crédit de 3 062 KF,
- les acquisitions de matériel de transport s'élèvent à 1 000 KF (dont une benne à ordures ménagères pour environ 900 KF),
- le fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères se monte à 3 600 KF,
- la participation du budget des Déchets à la construction d'un bâtiment administratif au Centre Technique Municipal s'élève à 500 KF.

Budget Transport

La section d'investissement ressort à 18 255 KF et consiste principalement en l'acquisition de matériel roulant.

2) Dépenses de fonctionnement

Budget Eaux

Les crédits de fonctionnement propres du service augmentent de 1,2 % (29 537 KF à 29 532 KF). La contribution aux charges du Budget Principal s'élève à 5 175 KF contre 5 160 KF, soit une hausse de 0,3 %.

Budget Assainissement

Les dépenses de fonctionnement passent de 27 140 KF à 26 717 KF (- 16 %).

Budget Forêts

Cette section passe de 3 114,5 KF à 3 282 KF (+ 5,4 %). Les dépenses de personnel croissent de 9,9 % (2 182,7 KF contre 1 986,6 KF en 1999).

Budget Déchets

Les dépenses de fonctionnement passent de 48 654 KF à 50 110 KF (+ 3 %). Les dépenses d'intérêts passent de 2,3 MF à 3,5 MF (+ 52 %).

Budget Transports Publics Urbains

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2000 de ce service le 13 décembre 1999 afin de lui permettre de fonctionner dès le début du mois de janvier. De ce fait, le budget annexe «Transports Publics Urbains» est intégré dans le budget général de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2000.

Ce nouveau budget s'élève en fonctionnement à 130 866 KF et se compose essentiellement du contrat à l'exploitant 130 837 KF contre 125 900 KF en 1999 (+ 3,9 %).

Budget Zone d'activité des Champs Montants

Par délibération du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'activité des Champs Montants» (rue Kastler). Ce lotissement géré en régie municipale et non pas par délégation doit de ce fait faire l'objet d'un budget annexe.

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2000 de ce lotissement industriel le 13 décembre 1999 afin qu'il puisse être exécuté dès le 1^{er} janvier 2000.

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce budget sont de 2 100 KF.

II - Recettes**Budgets Eaux - Assainissement**

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 5,54 F HT pour le prix de vente du m³ d'eau consommé en 2000 (délibération du 13 décembre 1999) contre 5,40 F HT en 1999 (délibération du 14 décembre 1998). Cependant le prix de l'eau payé par l'utilisateur en 2000 ne changera pas car la part correspondant à la redevance de pollution perçue pour le compte de l'Agence de l'eau a été diminuée de 0,14 F/m³ en 2000 en raison du versement excédentaire consécutif au volume d'eau facturé au cours de l'année 1998 (dernière année de la facturation annuelle et première année de la facturation semestrielle).

. 5,97 F HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement pour 2000, soit un tarif inchangé depuis 1997.

Evolution du prix global du m³ supporté par l'utilisateur pour l'eau et l'assainissement :

	1999	Evolution	Réparti- tion 1999	2000	Evolution	Réparti- tion 2000
Eau (part revenant à la commune)	4,40 F	0 %	36,6 %	5,54 F	2,59 %	37,5 %
Assainissement (part revenant à la commune)	5,97 F	0 %	40,4 %	5,97 F	0 %	40,4 %
Taxes (Etat et Agence de l'Eau)	3,4000 F	4,5 %	23,0 %	3,2600 F	- 4,12 %	22,1 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	14,7700 F	1,0 %	100,0 %	14,7700 F	0,00 %	100,0 %

Les recettes du budget primitif 2000 proviendront :

- d'une part de la vente de l'eau consommée en 1999 au cours du second semestre et facturée entre les mois de janvier et juin 2000

- d'autre part de la vente de l'eau consommée au cours du premier semestre 2000 et facturée entre les mois de juillet et décembre 2000.

Budget Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les crédits du budget augmentent de 1,5 % et passent de 1 880 KF à 1 908 KF. Les recettes correspondent au forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d' Assurance Maladie.

Budget Forêts

Les recettes sont constituées principalement par le produit de la vente de bois qui passe de 1 450 KF à 1 216,4 KF (- 16 %) et par la participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses qui progresse de 18,9 % et passe de 2 269 KF à 2 697 KF.

Budget Déchets

L'essentiel des recettes correspond à l'emprunt (49 000 KF contre 33 500 KF en 1999) et à la redevance pour enlèvement et incinération des ordures ménagères (54 450 KF contre 55 950 KF en 1999, soit - 2,8 %). Sa diminution résulte des engagements pris par la Municipalité de réduire la redevance pour les conteneurs de faible capacité.

RÉCAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES

DÉPENSES - PROJET DE BP 2000

Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
<i>1) Investissement</i>			
Eaux	25 952 000	0	25 952 000
Assainissement	51 549 800	0	51 549 800
SSADPA	69 659	0	69 659
Forêts	663 784	553 600	1 217 384
Déchets	54 822 000	0	54 822 000
ZA des Champs Montants (voté le 13/12/1999)	0	2 100 000	2 100 000
Transports Publics Urbains (voté le 13/12/1999)	18 255 000	0	18 255 000
Totaux dépenses d'investissement	151 312 243	2 653 600	153 965 843
<i>2) Fonctionnement</i>			
Eaux	47 039 000	14 952 000	61 991 000
Assainissement	26 717 200	28 839 800	55 557 000
SSADPA	1 838 000	69 659	1 97 659
Forêts	3 282 060	1 217 384	4 499 444
Déchets	50 110 000	5 672 000	55 782 000
ZA des Champs Montants (voté le 13/12/1999)	2 100 000	4 500 000	6 600 000
Transports Publics Urbains (voté le 13/12/1999)	130 866 000	18 255 000	149 121 000
Totaux dépenses de fonctionnement	261 952 260	73 505 843	335 458 103
Budget dépenses totales	413 264 503	76 159 443	489 423 946
Budget dépenses totales en euros	63 001 767	11 610 432	74 612 199

RÉCAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES

RECETTES - PROJET DE BP 2000

Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
<i>1) Investissement</i>			
Eaux	11 000 000	14 952 000	25 952 000
Assainissement	22 710 000	28 839 800	51 549 800
SSADPA	0	69 659	69 659
Forêts	0	1 217 384	1 217 384
Déchets	49 150 000	5 672 000	54 822 000
ZA des Champs Montants (voté le 13/12/1999)	0	4 500 000	4 500 000
Transports Publics Urbains (voté le 13/12/1999)	0	18 255 000	18 255 000
Totaux recettes d'investissement	82 860 000	73 505 843	156 365 843
<i>2) Fonctionnement</i>			
Eaux	61 991 000	0	61 991 000
Assainissement	55 557 000	0	55 557 000
SSADPA	1 907 659	0	1 907 659
Forêts	3 945 844	553 600	4 499 444
Déchets	55 782 000	0	55 782 000
ZA des Champs Montants (voté le 13/12/1999)	2 100 000	2 100 000	4 200 000
Transports Publics Urbains (voté le 13/12/1999)	149 121 000	0	149 121 000
Totaux recettes de fonctionnement	330 404 503	2 653 600	333 058 103
Budget recettes totales	413 264 503	76 159 443	489 423 946
Budget recettes totales en euros	63 001 767	11 610 432	74 612 199

Budgets Annexes

Financement par emprunt des investissements prévus en 2000

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2000 par emprunt globalisé	Imputations
Mme BULTOT (Déchets)	- Modernisation de l'Usine d'Incinération des OM - Fonds de renouvellement de l'UIOM	46 000 3 000	897 2313 98017 32000 897 2313 83006 32000
M. REGNIER (Eaux)	- Réhabilitation du réseau d'eau - Equipement de la rocade Nord-Ouest	5 000 6 000	892 2315 00512 30700 892 2315 97005 30700
M. REGNIER (Assainissement)	- UIOM - Co-incinération des boues	1 200	893 2315 00612 30800
	Total en KF Total en Euros	61 200 9 330	

Récapitulation générale - Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Investissement	279 056 714	(1) 154 028 000
Fonctionnement	917 952 174	1 042 980 888
Totaux opérations réelles	1 197 008 888	1 197 008 888
Opérations d'ordre		
Amortissement des immobilisations	13 547 000	13 547 000
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement		
- Investissement	98 295 444	98 295 444
- Fonctionnement	47 392 778	47 392 778
Autres		
Totaux opérations d'ordre	159 235 222	159 253 222
Totaux opérations budgétaires	1 356 244 110	1 356 244 110

(1) y compris 96 000 000 F d'emprunt et 17 500 000 F de subventions.

Récapitulation générale - Budget Principal

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts		Déchets		ZA Champs Montants (voté le 13/12/99)		Transports Publics Urbains (voté le 13/12/99)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	25 952 000	11 000 000 ⁽¹⁾	51 549 800	22 710 000 ⁽²⁾	69 659	0	663 784	0	54 822 000	49 150 000 ⁽³⁾	0	0	18 255 000	0
Fonctionnement	47 039 000	61 991 000	26 717 200	55 557 000	1 838 000	1 907 659	3 282 060	3 945 844	50 110 000	55 782 000	2 100 000	2 100 000	130 886 000	149 121 000
Totaux opérations réelles	72 991 000	72 991 000	78 267 000	78 267 000	1 907 659	1 907 659	3 945 844	3 945 844	104 932 000	104 932 000	2 100 000	2 100 000	149 121 000	149 121 000
Opérations d'ordre														
Amortissement des immobilisations	8 442 720	8 442 720	13 790 000	13 790 000	69 659	69 659	1 213 384	1 213 384	4 027 000	4 027 000	0	0	14 556 000	14 556 000
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement														
Investissement	5 854 280	5 854 280	13 634 800	13 634 800	0	0	0	0	1 415 000	1 415 000	0	0	3 699 000	3 699 000
Fonctionnement	5 854 280	5 854 280	13 634 800	13 634 800	0	0	0	0	1 415 000	1 415 000	0	0	3 699 000	3 699 000
Autres	655 000	655 000	1 415 000	1 415 000	0	0	557 600	557 600	230 000	230 000	6 600 000	6 600 000	0	0
Totaux opérations d'ordre	14 952 000	14 952 000	28 839 800	28 839 800	69 659	69 659	1 770 984	1 770 984	5 672 000	5 672 000	6 600 000	6 600 000	18 255 000	18 255 000
Totaux opérations budgétaires	87 943 000	87 943 000	107 106 800	107 106 800	1 977 318	1 977 318	5 716 828	5 716 828	110 604 000	110 604 000	8 700 000	8 700 000	167 376 000	167 376 000

(1) y compris 11 000 000 F d'emprunts.

(2) y compris 9 900 000 F d'emprunts et d'avances financières de l'Agence de l'eau.

(3) y compris 49 000 000 F d'emprunts.

Balances et récapitulations (opérations réelles)

	Dépenses				Recettes			
	Investissement		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Budget Principal	264 955 000	279 056 714	862 245 872	917 952 174	123 681 584	154 028 000	1 003 519 288	1 042 980 888
Eaux	14 836 400	25 952 000	47 057 600	47 039 000	0	11 000 000	61 894 000	61 991 000
Assainissement	43 832 000	51 549 800	27 140 000	26 717 200	12 430 000	22 710 000	58 542 000	55 557 000
SSADPA	64 123	66 659	1 815 787	1 838 000	0	0	1 880 000	1 907 659
Forêts	649 771	663 784	3 114 510	3 282 060	1 000	0	3 763 281	3 945 844
Déchets	42 180 700	54 822 000	48 654 300	50 110 000	33 700 000	49 150 000	57 135 000	55 782 000
ZA Champs Montants (*)		0		2 100 000		0		2 100 000
Transports Publics Urbains (*)		18 255 000		130 866 000		0		149 121 000
TOTAUX	366 518 084	430 368 957	990 028 069	1 179 904 434	169 812 584	236 888 000	1 186 733 569	1 373 385 391

(*) Budgets votés le 13 décembre 1999.

Récapitulation 2000 (opérations réelles) - En Francs

	DÉPENSES							
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	ZA Champs Montants	Transports Publics Urbains
Investissement	279 056 714	25 952 000	51 549 800	69 659	663 784	54 822 000	0	18 255 000
Fonctionnement	914 952 174	47 039 000	26 717 200	1 838 000	3 282 060	50 110 000	2 100 000	130 866 000
TOTAUX	1 197 008 888	72 991 000	78 267 000	1 907 659	3 945 844	104 932 000	2 100 000	149 121 000

	RECETTES							
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	ZA Champs Montants	Transports Publics Urbains
Investissement	154 028 000	11 000 000	22 710 000	0	0	49 150 000	0	0
Fonctionnement	1 042 980 888	61 991 000	55 557 000	1 907 659	3 945 844	55 782 000	2 100 000	149 121 000
TOTAUX	1 197 008 888	72 991 000	78 267 000	1 907 659	3 945 844	104 932 000	2 100 000	149 121 000

Evolution générale du Budget Principal	66 808 016	6,2 %
Evolution générale du Budget Eaux	11 097 000	17,9 %
Evolution générale du Budget Assainissement	7 295 000	10,3 %
Evolution générale du Budget SSADPA	27 659	1,5 %
Evolution générale du Budget Forêts	181 563	4,8 %
Evolution générale du Budget Déchets	14 097 000	15,5 %

Les budgets «ZA Champs Montants» et «Transports Publics Urbains» ont été votés le 13 décembre 1999.

Récapitulation générale (opérations réelles) - En Francs

	1999		2000	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	366 518 084	169 812 584	430 368 957	236 888 000
Fonctionnement	990 028 069	1 186 733 569	1 179 904 434	1 373 385 391
TOTAUX	1 356 546 153	1 356 546 153	1 610 273 391	1 610 273 391

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 252 727 238 F 18,7 %

Récapitulation 2000 (opérations réelles) - En Euros

	DÉPENSES							
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	ZA Champs Montants	Transports Publics Urbains
Investissement	42 541 922	3 956 357	7 858 716	10 620	101 193	8 357 560	0	2 782 957
Fonctionnement	139 940 907	71 171 049	4 073 011	280 201	500 347	7 639 220	320 143	19 950 393
TOTAUX	182 482 829	11 127 406	11 931 727	290 821	601 540	15 996 780	320 143	22 733 350

	RECETTES							
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	ZA Champs Montants	Transports Publics Urbains
Investissement	23 481 417	1 676 939	3 462 117	0	0	7 492 869	0	0
Fonctionnement	159 001 411	9 450 467	8 469 610	290 821	601 540	8 503 911	320 143	22 733 350
TOTAUX	182 482 829	11 127 406	11 931 727	290 821	601 540	15 996 780	320 143	22 733 3500

Evolution générale du Budget Principal	10 642 163	6,2 %
Evolution générale du Budget Eaux	1 191 727	17,9 %
Evolution générale du Budget Assainissement	1 112 116	10,3 %
Evolution générale du Budget SSADPA	4 217	1,5 %
Evolution générale du Budget Forêts	27 679	4,8 %
Evolution générale du Budget Déchets	2 149 074	15,5 %

Les budgets «ZA Champs Montants» et «Transports Publics Urbains» ont été votés le 13 décembre 1999.

Récapitulation générale (opérations réelles) - En Euros

	1999		2000	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	55 875 922	25 887 762	65 609 325	36 113 343
Fonctionnement	150 928 806	180 916 366	179 875 271	209 371 253
TOTAUX	206 804 128	206 804 128	245 484 596	245 484 596

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 38 680 468 € 18,7 %

«M. LE MAIRE : Nous pouvons entamer l'ordre du jour et le plat principal qui en est le budget primitif dont Jacques VUILLEMIN a la charge déjà depuis quelque temps. Je le remercie du travail qui est effectué car préparer un budget c'est un long traitement de dossiers, de chiffres. Vous avez reçu en temps utile tous les rapports, les annexes, je pense que vous avez passé vos soirées à lire le rapport, 76 pages, plus les 34 annexes soit 257 pages, au total un volume de 333 pages que vous avez certainement étudié de très près. Vous avez là tous les éléments mais on reste toujours à votre disposition pour y apporter des compléments.

Dans le débat d'orientations budgétaires du 17 janvier dernier, on vous avait déjà donné un peu les éléments importants de ce budget 2000 et je laisse le soin à Jacques VUILLEMIN de vous en parler.

M. VUILLEMIN : Je tiens à mon tour à remercier les services qui ont préparé les documents qui vous sont présentés ce soir. La préparation d'un budget, la quantité des documents annexes à rédiger, à relire, à diffuser dans les délais représente un véritable challenge qui cette année encore a été parfaitement réussi par les services.

Vous le savez deux nouveaux budgets annexes sont créés cette année : les Transports Publics Urbains à hauteur de 149 MF, la Zone d'Activités des Champs Montants pour 2,1 MF. Ces deux budgets ont été adoptés par notre assemblée le 13 décembre dernier.

Le 17 janvier dernier, lors du débat sur les orientations budgétaires, j'avais utilisé quatre mots clés : ambition, volonté, pause fiscale, rigueur. L'ambition de relever les grands défis qui sont lancés à notre ville, la volonté de soutenir l'activité économique et l'emploi, une rigueur acceptée et non subie, fondée sur le refus de la facilité, la pause fiscale et un recours maîtrisé à l'emprunt. Le budget qui vous est proposé s'inscrit bien évidemment dans le droit fil de ces orientations.

Je vous propose dans un premier temps d'examiner ensemble la situation financière de la Ville à partir d'une étude réalisée par DEXIA - Crédit Local de France, vous avez trouvé sur vos tables les documents se référant à cette étude, dans un deuxième temps, de faire le point sur l'évolution de nos principales recettes et dépenses, et enfin de présenter les principaux objectifs de l'action municipale pour cette année.

L'étude comparative DEXIA - Crédit Local de France entre la Ville de Besançon et 14 autres villes comparables porte sur une période de 5 ans : 1994 - 1998 pour le volet budgétaire, c'est le premier volet que nous allons regarder et sur une période de 6 ans : 1994 - 1999 pour le volet fiscal. Je précise que la population de référence n'est pas celle du recensement de l'an dernier mais celle du recensement précédent.

Le premier transparent présente d'une part le panel des 14 villes qui sont toujours les mêmes. Je rappelle que ce n'est pas la Ville de Besançon qui les a choisies, en dehors de Dijon dans la mesure où c'est une ville relativement proche de nous et avec laquelle on opère souvent des comparaisons. Dans une colonne, on a les chiffres du recensement population 1999 comparés aux chiffres de 1990. Je vous rappelle que la population bisonnise avait bien évolué et on s'aperçoit que Besançon dans ce panel de 100 à 150 000 habitants se situe à peu près au milieu.

Le transparent suivant montre les dépenses de fonctionnement à travers deux indicateurs particulièrement intéressants : les frais de personnel et les intérêts de la dette. On observe que s'agissant des frais de personnel, l'évolution pour la Ville de Besançon est moins rapide que celle du panel. Entre 1994 et 1998, l'évolution pour Besançon est de 4,62 %, pour le panel de 16,6 %. Entre 1997 et 1998, 2,2 % pour Besançon, 5,3 % pour le panel.

Concernant les intérêts de la dette, on observe que Besançon se situe au niveau inférieur notamment depuis 1995. Entre 1994 et 1998, l'évolution pour Besançon est de - 44 %, pour le panel de - 33 %, entre 1997 et 1998 - 6,4 % pour Besançon, - 14,4 % pour le panel.

Le troisième transparent traite des dépenses d'investissement et de leur financement. On observe que pour ces données-là, les dépenses d'équipement moyennes pour la Ville de Besançon sont d'un niveau supérieur à celui des autres villes. Elles sont en augmentation en 1997 alors que celles du panel ont connu une forte évolution plutôt en 1998. Sur la période, les dépenses d'investissement en francs par habitant s'établissent pour Besançon à 7 394 F -je dis bien sur la période donc l'addition de toutes les années- et pour le panel 6 681 F.

En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, on observe que sur la période, elle est à Besançon toujours supérieure à celle du panel. Les courbes présentent une physionomie un peu contrastée, c'est lié à l'introduction, au choix fait par telle ou telle ville d'adopter la M14 à des dates différentes. On sait qu'Orléans, Nîmes sont passées en M14 en 1994, Rouen en 1995, nous un peu plus tard ce qui fait que cela modifie un petit peu les éléments de comparaison mais l'essentiel est de constater qu'à Besançon la capacité d'autofinancement sur la période est supérieure à celle du panel.

Le quatrième transparent concerne le financement de l'équipement. Il a pour but de montrer combien les collectivités ont investi en moyenne annuelle sur la période considérée et quels emprunts elles ont encaissés. On s'aperçoit que Besançon a certes davantage emprunté que les autres villes mais pour un niveau d'équipement supérieur.

Le cinquième transparent montre le désendettement. On s'aperçoit que la capacité de désendettement de la Ville est meilleure que celle du panel sur toute la période. Besançon est passée de 6,32 années en 1994 à 5,13 années en 1998. C'est le temps que mettrait la Ville de Besançon à se désendetter. Donc pour Besançon on passe de 6 ans à 5 ans alors que le panel passe de 9 ans à presque 6 ans.

On observe aussi que l'encours de dette de Besançon baisse de manière régulière depuis 1995. Il se situe à un niveau supérieur à celui de l'échantillon de comparaison pour un niveau d'équipement supérieur. Pour Besançon, l'encours baisse de 799 F par habitant sur la période, soit une chute de plus de 10 %, pour le panel l'encours baisse de 642 F sur la même période, soit une chute de 9,3 %.

Le deuxième graphique est nouveau par rapport aux présentations faites jusqu'à présent. Il permet de mesurer la différence entre l'emprunt encaissé dans l'année et le capital remboursé la même année. C'est aussi une manière de bien mesurer le désendettement d'une commune et on s'aperçoit que Besançon s'est bien désendettée sur la période considérée.

Le sixième transparent permet de voir l'évolution de l'équipement et de l'encours sur la période considérée. S'agissant de l'équipement, on observe de manière très nette que le niveau d'équipement de Besançon est supérieur à celui du panel sur toute la période et très logiquement dans la mesure où le niveau d'équipement est supérieur, l'encours de Besançon est supérieur à celui du panel.

Après l'analyse budgétaire, nous allons maintenant aborder l'analyse fiscale.

Le premier transparent indique la part de chaque taxe dans le produit des quatre impôts directs. Les valeurs sont en francs par habitant. On observe que la part de taxe professionnelle à Besançon s'établissait à 39 % en 1997, elle est passée par 40 puis 38 % donc on peut noter une relative stagnation. Dans le même temps pour le panel on est passé de 43 à 45 puis on est revenu à 43.

S'agissant du foncier bâti, il s'établissait à 27 % pour Besançon en 1997 puis 29 puis 30. Il y a donc eu progression.

Pour la taxe d'habitation, nous sommes passés de 30 % en 1997 à 31 puis 32 % en 1999. Dans le même temps, le panel restait au même niveau en 1998 qu'en 1997, 25 % et 26 % en 1999.

Le second transparent traite des bases et des taux. Les bases de taxe d'habitation sont supérieures à Besançon, pour le foncier bâti on est légèrement inférieur mais c'est vraiment relativement peu sensible et puis bien sûr et nous le savons bien, en taxe professionnelle nous sommes plus faibles que la moyenne du panel, plus faibles de l'ordre de 15 %, je crois que je l'avais dit lors du débat d'orientations budgétaires, il y a là à n'en pas douter un enjeu pour les années à venir.

S'agissant des taux, nous sommes supérieurs en taxe d'habitation, pour le foncier bâti c'est quasiment équivalent et en taxe professionnelle on est supérieur au panel. Vous savez qu'à Besançon, le foncier non bâti est marginal donc je n'en parle pas. Je voudrais quand même rappeler une chose : le taux de taxe professionnelle à Besançon, 15,05 % et non pas 15,5 ce qui n'est pas tout à fait pareil, est légèrement supérieur au panel des 14 villes qui entrent dans l'étude mais au plan national, je crois que je l'ai déjà dit je n'y reviens pas, nous sommes très loin de certaines communes qui ont des taux de taxe professionnelle égale ou supérieure à 20 %. Donc au plan national on est tout à fait dans la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants.

Le transparent suivant permet de positionner Besançon par rapport à la moyenne. Pour la taxe professionnelle, cela confirme ce qu'on a vu dans les analyses précédentes, en taux on est légèrement supérieur au panel et en ce qui concerne les bases, on est légèrement au-dessus du panel.

Pour le foncier bâti, on est au niveau du panel.

Pour la taxe professionnelle, ça confirme les observations précédentes, on est inférieur en base au panel et on s'aperçoit qu'il y a encore 6 communes qui ont des bases inférieures à Besançon. S'agissant du taux on en a quelques-unes au-dessus de nous, on est quand même pratiquement au niveau du panel.

Dans le transparent suivant : c'est la même analyse mais en intégrant le groupement, c'est donc villes + groupement pour les différentes communes. Il n'y a pas grande différence par rapport aux observations précédentes.

Un transparent nous montre maintenant l'effet taux - l'effet base. L'effet base consiste à mesurer l'évolution du produit fiscal à taux inchangé et l'effet taux consiste à mesurer l'évolution du produit fiscal à base fiscale inchangée. Vous avez l'évolution sur la période mais ce qui est intéressant c'est l'évolution moyenne annuelle. On observe que s'agissant de l'évolution des bases, pour Besançon 2,2, le panel 2,3, elle est quasiment équivalente. En revanche, s'agissant des taux, l'évolution moyenne du panel est de 1 %, à Besançon il est supérieur et s'établit à + 1,9 %.

Le dernier transparent est la représentation synthétique de la situation financière de la Ville. Quels enseignements ou quelles conclusions peut-on tirer de tout cela ? On observe qu'à Besançon les charges de gestion courante sont plus élevées que pour le panel mais cela résulte d'un choix politique que nous assumons puisque beaucoup de services municipaux fonctionnent en régie, on nous le balance systématiquement à la figure mais on assume : les restaurants scolaires, l'eau, l'assainissement, les déchets, etc. Il est donc logique qu'on ait des charges supérieures à des villes qui ont fait un autre choix. Mais il est intéressant de constater que malgré ces charges de gestion supérieures, Besançon a une capacité d'autofinancement supérieure. Pour Besançon c'est 1 328 F par habitant et pour le panel 1 047 F, quasiment 300 F par habitant de plus en capacité d'autofinancement. C'est une information très intéressante, j'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure dans la présentation du budget.

On observe aussi un niveau d'équipement brut plus important à Besançon qu'ailleurs ; l'équipement brut, ce sont les études suivies de réalisation, les acquisitions et les travaux. On observe qu'à Besançon c'est 7 393 F par habitant, la moyenne du panel s'établissant à 6 681 F par habitant. Là aussi c'est une information intéressante. C'est vrai qu'on a un encours un peu plus élevé que la moyenne mais il se justifie tout à fait par ce niveau d'équipements supérieur. Et puis bien sûr, il est aussi intéressant de noter que la gestion bisontine se caractérise par une meilleure capacité à se désendetter.

Capacité d'autofinancement supérieure, niveau d'équipement supérieur, capacité de désendettement supérieure à la moyenne du panel, voilà les conclusions que l'on peut tirer de cette présentation.

Je remercie Mme DEVERS qui s'en est très bien tirée dans son nouveau rôle de projectionniste.

M. LE MAIRE : Ce que vous venez de voir, c'est simplement les résultats d'une étude réalisée par le Crédit Local de France -donc tout à fait indépendante de la Ville qui ne l'a pas demandée- qui est une analyse très objective du budget, de la fiscalité, etc.

M. VUILLEMIN : Dans le droit fil de ce que je viens de dire, je vous signale que dans l'annexe 31, parce que c'est bien de se comparer aux autres mais c'est bien aussi de comparer ce qu'on fait cette année par rapport à ce qu'on faisait les années précédentes, vous avez les évolutions des crédits municipaux concernant les dépenses de fonctionnement, d'équipement, qui confirment tout à fait cette analyse. C'était donc la première partie de cet exposé.

La deuxième partie concerne l'évolution des principales recettes et dépenses. Bien évidemment je ne vais pas paraphraser le document de base qui vous a été diffusé, je m'en tiendrai aux postes essentiels et notamment ceux qui me paraissent mériter ou justifier une explication.

Le budget général s'élève à 1 610 MF, 1 milliard 610 millions, soit une augmentation de 253 MF, + 18,7 % par rapport à l'an dernier, donc une augmentation forte qu'il convient d'expliquer. Cette augmentation résulte pour partie de la création de deux nouveaux budgets annexes, j'y reviendrai éventuellement tout à l'heure, et notamment le nouveau budget annexe Transports Publics. Je précise d'emblée -je ne sais pas si la question sera posée- qu'avec la M14 nous avons obligation de faire un budget annexe Transports Publics. Nous aurions peut-être même dû déjà le faire plus tôt mais je rappelle que l'an dernier nous avons déjà fait un budget annexe Déchets et la réalisation, la préparation d'un budget annexe, c'est un travail considérable. Il faut aller prendre partout dans le budget principal de manière à voir tout ce qui relève de près ou de loin de la fonction déchets ou de la fonction transports. C'est un travail considérable et nos services ne pouvaient pas dans le même temps assumer la mise en place de ces deux gros budgets annexes mais en tout état de cause nous avons obligation de créer, de mettre en place ce budget annexe Transports Publics.

Cette augmentation résulte aussi de l'accroissement significatif des dépenses d'équipement. On en a parlé tout à l'heure, je parle bien des études, travaux, acquisitions, je ne parle pas de ce qui relève de la dette. Au budget général, ces dépenses (études, travaux, acquisitions) atteignent 309 MF contre 216 MF l'an dernier. Pour le budget principal, les dépenses d'équipement passent de 133 MF à 177 MF, j'y reviendrai tout à l'heure, budget des Eaux, de 14,8 MF à près de 26 MF, budget Assainissement de 43 MF à 51 MF, budget Déchets de 42 MF à 54 MF, je rappelle qu'il y a la modernisation de l'usine d'incinération, budget Transports nous le verrons c'est 18 MF...

L'effort supplémentaire de la Ville en terme d'équipements, de travaux, d'acquisitions s'établit donc à près de 100 MF. Y a-t-il meilleure façon de soutenir l'activité économique et donc l'emploi ?

Examinons à présent l'évolution des principales recettes et dépenses du budget principal. Les recettes du budget principal investissement, fonctionnement s'établissent à 1 197 MF. Un mot pour dire que l'emprunt globalisé augmente sensiblement cette année : 96 MF contre 85 MF l'an dernier, augmentation qui est parfaitement justifiée par l'accroissement important des dépenses d'équipement.

S'agissant des recettes de fonctionnement, je limiterai mon propos à la reprise anticipée et au produit des impôts locaux. Lors du débat sur les orientations budgétaires, j'ai très largement parlé de l'évolution des dotations d'Etat dans le cadre du pacte de stabilité, je n'y reviendrai pas, tous les chiffres sont dans les documents. Je rappelle quand même parce qu'il faut faire attention quand on fait des comparaisons, que notre DGF de cette année s'établit désormais à 175 MF parce qu'on n'a plus le contingent d'aide sociale pour près de 26 MF. Donc il faut faire attention dans les comparaisons. Ça a quand même une conséquence sur les dépenses, c'est que la DGF diminue du montant de ce contingent d'aide sociale mais nous avons à inscrire en dépenses, sans avoir la recette en face une partie du contingent d'aide sociale 1999 à payer au Département. Je vous rappelle qu'il y a eu un accord entre les deux collectivités, un lissage sur six années, nous inscrivons cette année 10 % de la dépense c'est-à-dire 2,8 MF mais qui constituent une dépense sèche si j'ose dire dans la mesure où on n'a pas la recette en face, ce qui contribue aussi à augmenter le niveau des dépenses. Je parlais de l'emprunt.

Je limite mon propos à la reprise anticipée et au produit des impôts locaux. Conformément à la réglementation M14, la totalité de l'excédent de l'exercice 1999, soit 57,3 MF, est intégrée aux recettes de fonctionnement. Pour quel usage ? Voilà une question qu'on peut se poser. Je rappelle que chaque année au moment du vote du compte administratif, on constate un excédent sur l'exercice précédent et heureusement car si un jour on présentait un exercice avec un solde négatif, j'entends déjà les commentaires, les questions sur notre imprévoyance, etc. Heureusement qu'on a cet excédent donc, car c'est autant d'emprunt et de fiscalité en moins. Cette reprise de 57 MF est utilisée pour couvrir en partie les 44 MF d'investissement supplémentaire inscrits au BP pour environ 24 MF, pour couvrir aussi les 18 MF de subvention d'équipement supplémentaire, je pense à l'enseignement supérieur : l'UFR Médecine-Pharmacie, à la ZAC Marché/Beaux-Arts, à l'opération RHI Bacchus. Il convient également de financer de nouveaux services proposés aux Bisontins, je pense aux points publics, à l'Info Point Europe, etc.

S'agissant des impôts locaux, il convient d'observer que leur produit baisse de 0,1 %, passant de 457 MF l'an dernier à 456 MF cette année. Cette baisse s'explique par la suppression progressive de la part salaires dans l'assiette de taxe professionnelle. Vous savez que cette part salaires doit disparaître complètement d'ici à 2003, diminution de l'assiette qui est compensée par l'Etat mais sur une situation figée au 1^{er} janvier 1999. En intégrant la compensation de l'Etat, le produit des quatre taxes augmenterait de 11,5 MF.

Les taux des quatre taxes directes locales dont le vote figure au point suivant de l'ordre du jour sont maintenus à leur niveau de 1999. Je les rappelle : 18,83 pour la taxe d'habitation, 20,36 pour le foncier bâti, 22,28 pour le foncier non bâti et 15,05 pour la taxe professionnelle. L'évolution positive de nos bases est à noter + 1,9 % pour la taxe d'habitation, + 2,6 % pour le foncier bâti.

L'analyse de l'évolution des bases de taxe professionnelle doit intégrer bien évidemment la réforme portant sur l'assiette de cette taxe. Avant réforme ou hors réforme, l'évolution serait de + 2,5, elle était de + 1,5 l'année dernière, après la réforme donc en tenant compte de la diminution de l'assiette, l'évolution est de - 3,9 %.

Les dépenses : un mot pour rappeler que la dette en capital passe de 130 MF en 1999 à 101 MF cette année, - 29 MF. Voilà des marges de manoeuvre financières pour investir.

Budget principal : les dépenses d'équipement passent de 133 MF à 177 MF, soit 44 MF supplémentaires. Ces dépenses d'investissement sont couvertes, les 177 MF, par un emprunt à hauteur de 96 MF, par des recettes d'investissement incluant des subventions et participations pour 58 MF et par une reprise sur l'excédent de l'exercice précédent pour 24 MF.

L'évolution des dépenses de personnels est parfaitement maîtrisée, + 1,06 %. La volonté de maîtriser l'évolution de ce poste important de la section de fonctionnement qui représente 427 MF de dépenses de fonctionnement n'interdit pas la création de plusieurs nouveaux emplois. Le détail de ces emplois vous est donné dans un document, je n'y reviens donc pas.

Les taux d'évolution des dépenses d'exploitation des services et des crédits de subventions et participations qui s'élèvent respectivement à + 18 % et à + 14 % pourraient laisser croire que la rigueur n'est plus d'actualité. Il n'en est rien.

L'augmentation importante des dépenses d'exploitation des services s'explique notamment par l'évolution du coût du transport. Cette année, nous votons dès le BP l'intégralité des dépenses d'investissement, c'est-à-dire 18 MF au lieu de 14 MF. En outre, l'actualisation du nouveau contrat, GVT, 35 heures, carburants, etc. conduit à une augmentation de l'ordre de 5 MF. C'est une des explications.

Autres explications, l'inscription de dépenses nouvelles à hauteur de 11 MF : le transport des élèves de l'école Charles Fourier pour 800 000 F, rappelez-vous l'école a brûlé, il a fallu répartir les élèves dans différentes écoles, la Ville alors que rien ne l'y obligeait, a pris l'engagement d'assurer de financer le transport de ces élèves, certains événements qui se dérouleront cette année je pense aux Floralties, l'exposition Courbet pour 400 000 F et la reconstruction d'IEN pour 3 MF.

L'augmentation des crédits de subventions et participations, 167 MF contre 145 l'an dernier, résulte de l'évolution des crédits de subventions d'équipement qui, avec la M14 figurent maintenant en fonctionnement et non plus en investissement et de BP à BP passent de 14 MF à 31 MF.

Aux crédits affectés à la ZAC Louise Michel, au ravalement de façades, à la Citadelle, s'ajoutent cette année les crédits nécessaires à la ZAC Marché/Beaux-Arts à hauteur de 7 MF, à l'UFR Médecine-Pharmacie à hauteur de 3 MF, à l'opération Bacchus à hauteur de 1 400 000 F.

Quels sont nos objectifs pour cette année ? Les actions qui seront conduites par les différentes délégations sont décrites dans le document de base, aussi je m'en tiendrai à l'essentiel qui est de se donner les moyens de réaliser tout à la fois de grands équipements structurants et dans le même temps répondre à l'attente des habitants.

Au fond, le budget 2000 traduit en termes financiers une ambition en forme de défis à relever, défis relevés sans augmentation de la pression fiscale et avec un recours maîtrisé à l'emprunt : le défi du sport de haut niveau, nous en avons beaucoup parlé je n'insiste pas, le défi de l'activité économique et de l'emploi, j'ai rappelé tout à l'heure les investissements considérables décidés par la Ville de Besançon qu'il s'agisse du budget général ou du budget principal, le défi de construire l'avenir en partenariat avec l'Etat et d'autres collectivités par la mise en oeuvre par exemple du nouveau contrat de plan, je pense à la future UFR Médecine-Pharmacie, au Parc Scientifique et Industriel aménagé pour accueillir des entreprises de hautes technologies...

L'avenir se prépare aussi dans nos écoles avec la généralisation de l'usage des nouvelles technologies dans nos 300 classes primaires. Le défi de l'environnement, c'est celui des transports publics, de la modernisation de l'usine d'incinération, du collecteur Nord-Ouest, des travaux sur réseaux...

Bien entendu, la vie quotidienne, la solidarité, la cohésion sociale dans les quartiers ne sont pas oubliées. Je pense à la réhabilitation de l'école Saint-Claude, à l'aménagement des jardins familiaux, aux travaux de voirie, à l'aménagement des espaces extérieurs à Palente-Orchamps et Ile de France, à la rénovation des aires de jeux, à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, au centre social de la Grette, aux actions du nouveau contrat de ville, du contrat éducatif local, etc.

S'il fallait résumer ce budget en quelques mots, je dirais : pause fiscale, emprunt maîtrisé pour davantage d'équipements au service d'une ambition forte.

Je conclurai par deux affirmations et une réflexion pour l'avenir : ni la vie quotidienne, ni l'attente des habitants dans les quartiers n'ont été oubliées au profit des grands équipements, cela méritait d'être dit et affirmé.

Deuxième affirmation : la situation financière de la Ville est bonne. Je vous renvoie à l'étude qu'on a présentée tout à l'heure. Alors que nos charges de gestion courante sont supérieures à celles du panel, notre capacité d'autofinancement et de désendettement est meilleure que celle du panel. Cette bonne santé financière n'est pas le résultat d'un manque d'ambition, du refus d'investir, du refus de construire l'avenir, dès lors que notre niveau d'équipement en francs par habitant est supérieur à ce même panel.

Je terminerai par une réflexion : les décisions que nous prenons, les grands chantiers que nous lançons aujourd'hui engagent la Ville pour plusieurs années. Dès lors il est légitime de s'interroger sur les leviers, les moyens dont dispose la Ville pour faire face à ces engagements.

Alors que nos propres recettes stagnent, que nos charges pourraient augmenter encore à court terme, je pense aux emplois-jeunes, au futur Musée du Temps, etc. alors que l'évolution des dotations de l'Etat s'inscrit dans un cadre bien défini, alors que le levier de la fiscalité sera de moins en moins utilisé, c'est une évidence, alors que toute politique ambitieuse exige des moyens, que reste-t-il ? On pense immédiatement à l'emprunt. Je pense que la Ville, en raison même de sa situation financière actuelle qui est bonne, pourra emprunter davantage, on emprunte déjà davantage un peu cette année, sans doute pendant deux années encore. Au-delà ce serait peut-être dangereux mais je pense que la Ville devra d'abord compter sur elle-même pour se donner de nouvelles marges financières, marges qu'elle trouvera par sa rigueur, par sa capacité à augmenter la richesse fiscale, rappelez-vous tout à l'heure les transparents sur les bases de taxe professionnelle, etc. c'est à mon avis l'un des grands enjeux de l'avenir, améliorer, augmenter la richesse fiscale de la Ville.

L'intercommunalité dont on parle beaucoup et dont nous parlerons ici même bientôt, apportera-t-elle une partie ou une part de la réponse à cette interrogation ? Pour ma part je le souhaite.

M. LE MAIRE : Et nous aussi. C'est, comme je le disais tout à l'heure, un effort de plusieurs mois pour arriver à traiter un budget aussi important puisqu'il est en augmentation et je pense que les services et l'Adjoint qui est en charge de ce budget méritent effectivement d'être félicités. Il n'est pas toujours évident d'équilibrer un budget et nous y arrivons tant bien que mal, plutôt bien que mal d'ailleurs et cela depuis un certain nombre d'années sans une très forte augmentation de la fiscalité, vous avez vu tout à l'heure que ce serait + 0 ou - 0 selon qu'on est optimiste ou pessimiste et en investissant encore davantage avec effectivement des efforts de l'Etat qui auraient plutôt tendance à s'amointrer qu'à augmenter. Donc tout cela fait qu'il y a de plus en plus de difficultés à équilibrer un budget mais nous l'avons toujours fait, nous continuerons de le faire. Il nous restera un budget après celui-ci avant que d'autres n'aient cette tâche à remplir.

M. DUVERGET : Le budget est l'acte qui permet de tâter le pouls d'une commune, d'une ville comme la nôtre naturellement et surtout un an avant l'échéance des municipales, c'est-à-dire que nous sommes à la période où il est déjà nécessaire de faire un bilan sur la durée, c'est-à-dire sur les 5 dernières années. Donc je vais faire, si vous le voulez bien, à travers le budget 2000 également un bilan.

Tout d'abord M. le Premier Adjoint nous parle de rigueur, de pause fiscale et de recours maîtrisé à l'emprunt, soit. Vous nous annoncez aussi et c'est nouveau cette année des marges de manoeuvre financières. C'est la première fois en 5 ans que j'entends ces termes de votre part, alors Monsieur le Premier Adjoint, auriez-vous une cagnotte ? (rires). Monsieur le Premier Adjoint, montrez-nous votre cassette ! (rires).

Il s'agit d'abord à travers ce budget de présenter un bilan de l'action municipale, c'était l'un des dossiers que vous nous avez livrés. Ce bilan de l'action municipale, je le traduirais globalement par une ville qui avance timidement, une ville en panne d'impulsion. Vous avez évoqué tout à l'heure la nécessité d'envisager de nouvelles richesses. Ce sont ces impulsions manquantes qui empêchent pour l'instant la Ville d'envisager de nouvelles richesses.

Je prends un certain nombre de chapitres de votre présentation du bilan de l'action municipale 1999. La stratégie de communication est essentiellement soit interne à la ville des services, soit interne à la ville. Or une stratégie de communication d'une grande capitale régionale aujourd'hui doit se tourner essentiellement vers l'extérieur de Besançon. Nous sommes dans le cadre d'une communication qui reste encore trop intra-muros. Nous savons que nous devons tous, tous et toutes collectivités d'ailleurs, oeuvrer pour l'image de Besançon à l'extérieur, certains utilisaient à l'époque le mot réclame ou publicité, en tous les cas cette ville doit assurer sa promotion dans un cadre concurrentiel des grandes villes, en relation notamment avec le développement des fonctions commerciales de Besançon, cela paraît indispensable.

En matière économique, un effort est fait sans aucun doute depuis deux ans mais le retard était important puisque lors du budget 1998, les crédits à l'économie étaient en diminution, en 1999 légère augmentation, pour l'an 2000 il y a une augmentation substantielle. La question est de savoir ce que vous placez à travers l'activité économique parce que vous placez des éléments qui sont ensuite replacés dans d'autres types d'activités. Quand on construit un Palais des Sports, effectivement c'est peut-être un élément d'activité ; est-ce un élément d'activité économique ? directement non, induit peut-être, encore faut-il le préciser.

En matière touristique, qu'est-il advenu de Besançon Congrès, où en sommes-nous, quelles sont les réalités de l'année 1999 ? Sommes-nous en progrès alors qu'il y avait effectivement une chute extrêmement importante de la fréquentation de Besançon en tant que ville de congrès, et pour l'année 2000 quelles sont les perspectives, quels sont les projections en la matière ?

Ce qui nous manque en fait, c'est que bien que nous soyons dans une ville qui commande beaucoup d'études, nous n'avons pas de vision pluriannuelle. Nous restons chaque année sur un budget de l'année alors que les photos successives devraient bien se dérouler sous forme de film, ce qui permettrait effectivement de donner une impulsion dans la durée. Je suis d'ailleurs surpris, lorsque je regarde le profil des personnels techniques de la Ville avec un taux d'encadrement important et qui s'accroît, que l'on diligente autant d'études à des cabinets extérieurs. Il sera assez intéressant d'ailleurs à la fin du mandat de faire le total du montant de toutes ces études, je crois que ce sera spectaculaire, nous en avons encore quelques exemples sur le budget 2000.

La question de l'intercommunalité est sans doute une des questions essentielles, plus de 51 communautés d'agglomération ont vu le jour depuis la loi Chevènement du 12 juillet. Or Besançon certes va en parler mais reste extrêmement prudente dans ce domaine. Quelles sont les simulations financières qui ont été faites en faveur d'une communauté d'agglomération, qu'est-ce que cela peut rapporter à la Ville ? Certaines analyses semblent dire que cette communauté d'agglomération permettrait, et c'est là une source de richesse Monsieur le Maire-Adjoint, une économie substantielle de l'ordre de 35 MF par an, tout mois perdu dans l'avancée de cette communauté d'agglomération représente des millions de francs.

En ce qui concerne certaines politiques plus anecdotiques mais qui traduisent bien la panne d'impulsion, je pense à la politique des jumelages qui est une politique très classique dans ses finalités, après tout on fait des échanges de bons procédés, on se salue, on trinque ensemble mais on ne profite pas des jumelages comme d'un outil de développement. Or une capitale régionale doit effectivement utiliser les jumelages non pas seulement comme des lieux et des liens de convivialité mais bel et bien des éléments d'impulsion, que ce soit dans le domaine de la recherche, que ce soit dans le domaine également de l'activité économique et des problèmes posés par exemple en matière de sécurité.

J'ai noté une impulsion quand même donnée dans le produit des amendes de police où là effectivement on sent pour le budget 2000 par rapport au budget précédent une impulsion considérable. Mais là je vous ferai une suggestion, Monsieur le Maire, c'est que ces 9 MF prévus sur le budget 2000 comme les sommes précédentes mais surtout celle-là, soient utilisées dans le cadre du PDU pour aménager ces parkings de la périphérie proche afin de résoudre effectivement les problèmes de stationnement et de véhicules vers le centre-ville. Donc là je vous propose une affectation précise et à ce moment-là je suis tout à fait d'accord pour que l'on ait effectivement une augmentation prévue de ces rentrées. Ceci dit, une fois que les parkings seront construits, peut-être qu'on aura moins de problèmes et que vous aurez aussi moins de recouvrements de ces amendes.

En matière culturelle, globalement je considère que la politique est assez satisfaisante et assez pertinente. Je souhaiterais que par rapport au bilan 1999 exposé et aux nécessités 2000, on s'oriente un peu plus rapidement vers la solution des musiques actuelles, je crois que des pourparlers sont en cours et également la progression du Musée du Temps inquiète beaucoup, les retards apportés se succèdent et là on est également dans un domaine d'impulsion puisque ce Musée du Temps aura un rôle pour l'impulsion du monde touristique bisontin, départemental et régional. Il me semble également qu'il serait utile de penser à une salle permanente pour l'art contemporain de façon à obtenir entre Dole et Montbéliard un lieu privilégié à Besançon où l'on puisse, de façon permanente, exposer l'art contemporain. La Galerie de l'Ancienne Poste marque un peu le pas, elle n'est pas toujours occupée et quand les gens du Diplôme Universitaire d'Assistant Artistique (DUAA) y exposent, on sent qu'il y a une impulsion, c'est bien situé, il me semble que cette politique-là pouvait être favorisée mais dans l'ensemble je suis assez partie prenante de la politique culturelle menée par la Ville, la politique sociale également. Par contre la politique de la Ville qui est un peu dans tout est très difficilement lisible. Je l'avais souligné l'année dernière, on ne rencontre aucune précision par exemple sur la régie de quartier, c'est le mystère, les conseils de quartier dit-on ont fonctionné, cela ne veut pas dire qu'ils ont bien fonctionné. A travers cette politique de la Ville, on sent véritablement que la démocratie participative atteint bien ses limites.

En matière d'urbanisme, il y a eu en 1999 un virage important voulu par l'Adjoint au Maire, à savoir la relance de l'habitat individuel à travers les ZAC. Mais par contre les opérations au centre-ville marquent le pas et le dialogue nécessaire n'a pas toujours été entrepris, ça devrait être une perspective pour l'an 2000.

Très souvent on remarque et notamment dans le domaine sportif, la réponse immédiate à des problèmes, c'est-à-dire que vous intervenez quand cela est devenu nécessaire voire indispensable. Et cela engendre à ce moment-là des équipements importants, type Palais des Sports, stade Léo Lagrange. Le domaine sportif doit être aussi une lente progression vers la mise à niveau des installations et pas seulement des actions qui sont des véritables coups de boutoir y compris financièrement et qui coûtent très cher à la collectivité.

Ce qui manque dans les réalisations exposées en 1999 et en 2000, c'est tout ce qui concerne Besançon capitale régionale dans son rôle d'impulsion intellectuelle et dans son rôle qui est de regarder et travailler avec les villes alentours. Je suis toujours surpris par le manque de contacts avec Belfort, Montbéliard. Je me trouvais samedi après-midi à une réunion à Belfort organisée en présence de deux Ministres sur l'avenir du Territoire de Belfort. On sentait la main tendue aux Suisses voisins qui étaient présents, on sentait la main tendue à l'Alsace qui était présente, il n'y avait aucun penchant naturel pour aller vers Besançon. Vous n'aviez sans doute pas été invité et c'est regrettable mais je pense que la Ville de Besançon doit véritablement travailler en meute lorsqu'il s'agit du développement local et travailler avec le Nord Franche-Comté, de même qu'il est nécessaire de travailler bien sûr avec les agglomérations proches de Mulhouse, de Dijon et également les villes suisses. Il n'y a pas suffisamment de liens entre cette ville qui a une puissance intellectuelle importante, notre Ville de Besançon, et les autres villes alentours pour résoudre les problèmes contemporains qui sont les problèmes de transport notamment, de développement, de développement universitaire.

En matière de développement, vous parlez de la volonté de développer une agence d'urbanisme et d'industrialisation. C'est un projet auquel je souscris depuis longtemps et je crois que c'est indispensable. Par contre, je n'entends plus parler du tout de commissariat à l'industrialisation. J'ai l'impression que c'est le grand silence à ce sujet-là alors qu'il n'y a pas si longtemps un des deux parlementaires présents à cette tribune en vantait tous les mérites.

Ce qui me paraît préoccupant dans le manque d'impulsion, c'est par rapport à des dossiers contemporains type PDU. Vous prévoyez pour l'année 2000 un montant financier de 250 000 F. On en est aux études d'accord, le PDU lui-même n'est pas arrêté puisqu'on doit travailler sur ce projet très prochainement, Monsieur le Maire, mais 250 000 F cela ne fait pas beaucoup par habitant, 2 F par habitant ; aussi je me demande quelle est la volonté financière actuellement, quelle est la marge de manoeuvre dont parlait M. le Premier Adjoint tout à l'heure en faveur du PDU.

Je voudrais également avoir quelques réactions cette fois-ci par rapport à des notions plus strictement budgétaires. Le rapport que vous nous avez présenté a le mérite de la clarté. Il faut tout de même rappeler que si vous envisagez une pause fiscale cette année sur vos taux, l'augmentation en point des taux au cours des 5 dernières années, je le rappelle, a été importante puisque pour la taxe d'habitation cela a été de 1,73 point, je parle en terme cumulé depuis 5 ans, pour le foncier bâti 1,87, pour le foncier non bâti 2,05 et pour la taxe professionnelle 1,39. Cela signifie que la masse financière prélevée sur l'ensemble des Bisontins est donc relativement importante au cours des 5 dernières années même si cette année vous envisagez une pause.

Je voudrais également évoquer le problème de la maîtrise très partielle des dépenses de fonctionnement puisque sur le budget principal vous prévoyez des dépenses de fonctionnement en augmentation de 6,19 points alors que les dépenses d'investissement sont en augmentation de 5,32. J'aurais préféré que si augmentation il y a elle soit parallèle de façon à ne pas dérapier à nouveau sur certaines dépenses de fonctionnement.

Vous constatez que la compensation de la taxe professionnelle dans sa nouvelle mouture par l'Etat n'est pas tout à fait satisfaisante. Effectivement, on peut constater que l'Etat dans ce domaine-là ne favorise pas les villes de plus de 100 000 habitants.

Il y a maintenant des budgets annexes et je constate que le budget annexe aux Déchets connaît un véritable envol, ce qui se traduit sur le plan technique budgétaire par une véritable débudgétisation puisque d'un côté on a des charges, de l'autre côté on a développement d'impôts.

Enfin, et pour terminer, je ferai aussi une suggestion en matière d'économie. J'ai dit tout à l'heure qu'on pouvait d'abord utiliser les amendes pour les parkings. Toujours dans le domaine déplacements, je suis attentif aux véhicules municipaux et j'ai le sentiment que dans ce domaine-là une étude approfondie permettrait sans doute de développer la qualité d'utilisation et donc peut-être certaines économies pour l'avenir car les véhicules municipaux ce sont des véhicules à acheter, à entretenir et surtout aussi ce sont des véhicules qui consomment de l'énergie même si vous utilisez les énergies nouvelles. Alors je crois que lorsqu'on parle de marges de manoeuvre, de richesses nouvelles, il y a effectivement beaucoup d'efforts à faire. Bref, je constate que la Ville est bien en panne d'impulsion.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET. Je voudrais vous répondre tout de suite sur quelques points et Jacques VUILLEMIN reprendra l'essentiel en fin de parcours. Vous dites que notre communication est interne. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas d'être le meilleur en France et ailleurs, c'est d'être bon pour les Bisontins et de leur faire connaître. C'est pourquoi notre communication est d'abord en interne pour que ça fonctionne bien et ensuite pour les Bisontins qui nous ont élus. C'est à eux qu'on doit une communication en priorité. On en fait de temps en temps au niveau national mais je ne tiens pas du tout à ce qu'on dise la Ville ceci, la Ville cela, que ce soit gare de Lyon ou ailleurs, cela m'intéresse beaucoup moins. Ce qui m'intéresse c'est les Bisontins en premier.

Deuxièmement, vous dites qu'on est en panne d'impulsion. On arrive en fin de quatrième mandat. On ne peut pas toujours avoir de l'impulsion mais si le Maire n'en a plus beaucoup, ses Adjointes en ont largement pour lui, je leur fais confiance et parfois il faut un petit peu les retenir donc je suis là pour régler tout cela mais des impulsions on en a quand même et dans tous les domaines.

Les véhicules municipaux : serait-ce qu'il y ait trop de véhicules municipaux, des véhicules trop puissants, trop magnifiques ? Il doit y avoir une 605 pour les déplacements du Maire et des élus, après c'est des 406, des 4 CV (rires). Regardez l'ensemble du parc municipal, si vous y trouvez une Ferrari, etc. vous pourrez dire qu'il y a des dépenses inconsidérées. C'est vrai que certains agents municipaux vont maintenant en mobylette, on ne peut pas leur donner à chacun des vélos ou leur demander d'aller à pied. Il y a des véhicules municipaux pour les services, les chefs de services, je crois qu'il y en a 3 pour l'ensemble des élus, 605, 406 et Xantia. Je ne sais pas si c'est dans ce domaine qu'on peut faire beaucoup d'économies.

Vous parlez de l'intercommunalité, on essaie de suivre le mouvement, on ne peut pas aller plus vite. Au niveau du District, ce n'est pas évident de faire passer un message. Nous en parlerons ici le 28 avril pour connaître votre avis dont il sera tenu compte par la suite parallèlement à ce que fait le District.

En ce qui concerne le PDU, nous en discuterons le 3 avril, vous aurez d'ailleurs un magnifique document couleur sur ce projet. C'est un petit peu les 500 000 F inscrits là, pour étudier cela cette année et faire en sorte qu'on puisse se décider prochainement.

Vous parlez de Musée du Temps, de SMAC, etc. Mais je le dis encore, gérer une ville n'est pas évident et il faut prendre le temps progressivement de... Mais en tout cas on ne manque ni d'imagination, ni de volonté pour terminer en 2001 ce mandat que nous ont confié les Bisontins il y a maintenant 5 ans et que d'autres reprendront à notre place dans peu de temps.

M. BONNET : Monsieur le Maire, Jean-Claude DUVERGET faisait référence à la capacité d'impulsion de l'équipe et pas à la vôtre. J'irai jusqu'à dire qu'on ne doute pas de votre capacité d'impulsion mais on ne sait pas comment feront vos amis s'ils sont amenés à se passer de vous dans les années qui viennent (réactions). On se dit qu'il vaudrait peut-être mieux que Besançon fasse un autre choix.

M. LE MAIRE : Je leur fais confiance, ils feront aussi bien que moi, sinon mieux !

M. BONNET : Il faudra que les Bisontins fassent un autre choix pour trouver une impulsion qu'on n'attend pas vraiment de vos amis.

M. LE MAIRE : En matière d'impulsion, entre l'opposition et la majorité, on peut se comparer quand vous voudrez sur les distances que vous voulez.

M. BONNET : On aura une campagne électorale pour cela mais j'ai l'impression qu'elle a commencé un peu car là on est dans la pause fiscale pré-électorale, ça fait partie des rituels. Il y aura aussi les floralies pré-électorales cette année, ça fait partie également des rituels, c'est de bonne guerre. On peut se dire quand même que cette pause fiscale pour la Ville si elle avait pu avoir lieu plus tôt voire si on pouvait diminuer, vous nous avez dit - 0 tout à l'heure, on pourrait en sourire s'il n'y avait pas une fiscalité asphyxiante depuis longtemps à Besançon (réactions). Je constate quand même comme l'a dit Jean-Claude DUVERGET qu'on débudgétise et que la fiscalité ne baisse pas. Le District se développe et la fiscalité ne baisse pas donc ça nous pose quand même question et si le contribuable ne paiera pas plus, l'usager bisontin paie à travers d'autres services et des taxes.

Jean-Claude DUVERGET a évoqué également le développement économique. Tous les ans on nous dit qu'on va faire beaucoup pour le développement économique et qu'on faisait déjà beaucoup avant. Mais il semble quand même qu'on ne faisait pas beaucoup avant puisqu'à chaque fois on fait beaucoup en plus. C'est amusant parce que ça fait 5 ans que j'entends la même chose, à vous entendre l'année dernière vous ne faisiez rien alors que tous les ans vous nous dites que vous faites beaucoup, alors ça me laisse perplexe. En matière de développement économique, j'ai découvert par hasard une superbe plaquette éditée par la revue parlementaire. En général quand il y a de belles plaquettes comme cela, on nous en informe mais là on ne l'a pas été. Je me demandais à quoi elle pouvait servir. Une fois lue, cela ressemble quand même à un document pré-électoral de Jean-Louis FOUSSERET. Je ne sais pas s'il est candidat à quelque chose, ce n'est pas au FMI où l'on avait parlé de FABIUS et je ne pense pas que le FMI soit intéressant pour vous (rires). Je m'interroge ; Claude GIRARD avait fait de belles plaquettes en tant que député, ça a été dénoncé. Il les assumait au moins en tant que député. Là c'est dans l'intérêt de la Ville, c'est très bien. Peut-être que Mme GUINCHARD-KUNSTLER nous en fera une belle aussi pour la prochaine fois ! Mais si ça va dans le sens de faire connaître Besançon, pourquoi pas.

Je voudrais revenir sur les dépenses que Jean-Claude DUVERGET a évoquées tout à l'heure pour rejoindre ses propos sur le fait que vous investissez beaucoup en fin de mandat. On constate que tout se fait un petit peu tard et en même temps mais le fonctionnement augmente plus que l'investissement, donc cela nous pose question sur le fonctionnement. En particulier, on est assez frappé du niveau d'augmentation des dépenses imprévues en investissement mais surtout en fonctionnement. Ceci amène l'opposition à vous proposer un amendement. Je ne sais pas si je vous en parle dès maintenant ou si vous souhaitez l'entendre plus tard.

M. LE MAIRE : C'est vous qui voyez ! (rires).

M. BONNET : Je vous remercie de cette ouverture d'esprit. On n'a pas toujours la possibilité de s'exprimer quand on veut ici donc ça tombe bien. On a constaté que les dépenses imprévues augmentent en 2000 en matière d'investissement de 1 500 000 F à 5 000 000 F, soit 233 % et en matière de fonctionnement de 5 000 000 F à 12 900 000 F, soit 158 %. Peut-être que c'est lié au fait que la M14 oblige à se passer de budget supplémentaire, donc on a des dépenses imprévues mais ça pose question. Notre amendement se propose de lire dans l'annexe 6 une augmentation limitée à 10 % dans la section d'investissement et 5 % dans la section de fonctionnement, c'est quand même

encore une augmentation, soit des montants en investissement de 1 650 000 F contre 1 500 000 F en 1999 et en fonctionnement de 5 250 000 F contre 5 000 000 F en 1999, ce qui équivaldrait par rapport au budget initialement envisagé à une économie de 11 MF.

On pourrait également envisager de diminuer de 4 MF le reste des dépenses de fonctionnement hors les dépenses de personnel qui sont incompressibles. Nous aboutirons donc par conséquent à une économie totale de 15 MF sur le budget initialement prévu. Une diminution équivalente de recettes est donc possible en permettant l'équilibre budgétaire et d'affronter dans de meilleures conditions l'intercommunalité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous avez parlé de développement économique. Vous me permettez de vous donner quelques chiffres résultant en partie de l'action économique de la Ville et des chefs d'entreprise. Il y a eu en 1999, 336 créations d'entreprises, 236 ont été créées et 100 ont été reprises, ce qui fait que sur le bassin d'emplois, le taux de chômage qui était de 9,5 en décembre 1998 est passé à 8,4 en décembre 1999. On a donc baissé ce taux de chômage d'un point et demi, c'est le résultat évidemment de l'économie d'une façon générale, c'est aussi le travail qui est fait avec nos services en direction des différentes entreprises de la place qui rencontrent parfois des difficultés mais on va toujours auprès d'elles pour essayer de les aider.

Je reviens ensuite, mais on en reparlera peut-être tout à l'heure, à votre projet d'amendement qui est intéressant. Vous avez remarqué que les dépenses imprévues étaient en augmentation, au total un peu plus de 11 MF, tout simplement parce que le budget est en équilibre. La reprise totale de ce qui existait au compte administratif ne nous permet pas donc d'envisager un budget supplémentaire. Il faut donc qu'on ait des crédits pour les dépenses imprévues, c'est un peu plus de 11,4 MF par rapport à l'an dernier, ce n'est pas catastrophique. Vous savez combien la Ville de Besançon dépense par jour en moyenne ? Un peu plus de 4 MF. Cela représente donc trois jours de fonctionnement de tous nos services. Vous appelez cela une cagnotte ? On discutera tout à l'heure de votre amendement, je l'ai bien regardé, je l'ai noté. Il est difficile à comprendre parce que vous faites une augmentation de 10 % avec une économie ensuite de 11 MF, vous repartez sur une baisse de 4 MF pour une économie totale de 15 MF. J'ai bien compris tout ce qu'il fallait mais il faut quand même être fort en mathématiques pour comprendre votre raisonnement.

Mme MONTEL : Avant d'entamer mon analyse sur le budget 2000 de la Ville, je reviendrai un peu sur les déclarations de mes collègues du RPR et de l'UDF parce que je trouve vraiment étonnant et amusant d'entendre des personnes qui sont responsables de la Région de Franche-Comté parler notamment des voitures de la Municipalité quand on sait ce qui se passe au Conseil Régional (rires), de parler également du manque d'impulsion de la Municipalité alors que moi au contraire je trouve qu'il y a beaucoup trop d'impulsion et beaucoup trop d'investissements. Je me rappelle l'année dernière avoir entendu M. DUVERGET proposer une augmentation de l'emprunt ; il devrait être satisfait puisque cette année les emprunts ont largement augmenté. C'est ce que je voulais dire à mes collègues RPR - UDF, il faut commencer à faire le ménage chez soi avant de donner des leçons (rires).

Sur le budget général 2000, si nous devons choisir un mot pour résumer, caractériser cet avant-dernier budget de la mandature 1995-2001, nous pourrions sans hésiter parler d'augmentation et si nous devons y adjoindre un qualificatif, nous prendrions le terme déraisonnable. Dans les trois priorités que vous vous êtes fixées pour

l'année 2000, je les rappelle : la vie quotidienne, la dimension de capitale régionale et enfin l'économie, rien de nouveau dans votre programme mais dans son application une augmentation incroyable des dépenses. Dépenses qui, nous le verrons plus loin, n'ont eu de cesse de s'accroître sur 5 ans mais avec cependant une accélération radicale pour cette année 2000.

L'équipe municipale avait, au soir du 18 juin 1995, proclamé bien haut son ambition pour Besançon mais au vu des chiffres du budget 2000 on est amené à penser que l'ambition a été remplacée par la frénésie des dépenses. Vous avez vu trop grand.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, l'un de nos collègues a déclaré sur le ton de la plaisanterie certes et je cite de mémoire : votre successeur, Monsieur le Maire, n'aura plus qu'à signer les chèques. Effectivement, après avoir comparé le budget 2000 avec les exercices antérieurs, je pense que votre successeur a du souci à se faire. Effectivement, ses marges de manoeuvre seront très nettement réduites contrairement à ce qu'a annoncé M. VUILLEMIN et ce, compte tenu entre autres des nombreuses dépenses de grands travaux d'équipements engagées à la fin de ce mandat, à moins bien sûr que votre successeur s'engage dans une décruce très nette des dépenses dans d'autres secteurs. Car enfin décider de gros travaux d'investissement pour des équipements sportifs notamment peut s'admettre à condition toutefois de mener parallèlement une politique de diminution des dépenses dans d'autres domaines et là ce n'est évidemment pas le cas. Nous avons bien sûr voté ces crédits pour commencer les travaux du stade Léo Lagrange ou pour le Palais des Sports mais nous n'avions pas sous les yeux l'intégralité du budget 2000.

Comment celui qui mènera la liste de la gauche plurielle à Besançon, pourra-t-il sincèrement promettre aux Bisontins une baisse des impôts ou des emprunts ? Certes, il ne manquera pas de se targuer des travaux d'équipements sportifs entamés en fin de mandat et déjà bien visibles pour la campagne électorale. Mais une fois dans votre fauteuil, Monsieur le Maire, il aura peut-être la tentation de juger lui aussi que vous avez dépensé trop. M. FOUSSERET ou un autre aura sans doute tout loisir de nous expliquer sa stratégie pour 2001.

Il n'est pas possible bien sûr de parler de ces dépenses sans énumérer quelques chiffres. J'en ai donc pris quelques-uns qui sont très révélateurs de ce que j'énonçais à l'instant. Le budget général, budget principal et budgets annexes, passe de 1 357 MF en 1999 à 1 610 MF en 2000, + 253 MF, soit une hausse de 18,7 %. En 1996, pour mémoire ce budget général était de 1 220 MF, près de 400 MF en plus sur 5 ans, époustouflant !

Si l'on prend les dépenses d'équipement, travaux, études et acquisitions, prévues au budget général 2000, on trouve 309 MF contre 216,5 MF en 1999, une hausse de 42,7 %. Je rappelle qu'en 1996, ces dépenses étaient de l'ordre de 170 MF.

Les dépenses d'investissement, dépenses d'équipement et remboursement de la part capital de l'annuité de la dette se montent à environ 430 MF pour l'année 2000 contre 366,5 MF en 1999, soit en plus 17,4 % et représentent 27 % du budget global. En 1996, nous en étions à 255 MF et cela représentait alors 20,9 % des dépenses totales. Si on analyse de plus près le budget principal, on s'aperçoit que de 1 127 MF en 1999 il passe à 1 197 MF en 2000, + 5,84 %, nettement plus que le taux d'inflation et qu'il était, toujours pour mémoire, de 1 060 MF au budget principal 1996, + 137 MF en 5 ans. Quand on nous parlait tout à l'heure de budget qui n'augmente guère, je ne sais pas où vous trouvez vos chiffres.

Vos marges de manoeuvre se réduisent bel et bien et vous admettez vous-même qu'il conviendra donc de ne pas prendre de décisions en cours d'année 2000 dont le financement ne serait pas assuré. Le recours au budget supplémentaire, compte tenu de la nomenclature M14, n'est plus possible sauf à augmenter l'emprunt ou à redéployer des crédits. Ces quelques chiffres sont éloquentes et démontrent sans effort votre engagement dans une spirale de dépenses irraisonnées sans secteurs privilégiés, vous dépensez trop et un peu partout.

Votre programme «Besançon Horizon 2001» passe de 67,1 MF en 1999 à 132,1 MF en 2000. On met les bouchées doubles avant les prochaines municipales, la vitrine socialiste doit être belle et rutilente même si à l'intérieur du magasin, les choses sont moins attirantes. Et pour financer tous vos projets, il vous faut bien entendu des recettes à la mesure de vos dépenses car au lieu de diminuer les dépenses dans d'autres domaines, ou d'avoir commencé avant vos grands travaux d'équipements, vous nous proposez ce soir de financer le tout par un lourd emprunt et par une augmentation importante des recettes fiscales et autres compensations.

L'emprunt tout d'abord qui, pour le budget principal passe certes de 85 MF en 1999 à 96 MF en 2000, + 11 MF soit 12,9 %, cet emprunt était de 80 MF en 1996, + 16 MF en 5 ans. Mais le budget général compte un emprunt qui passe de 122,9 MF pour 1999 à 165,9 MF en 2000, il n'était j'ose dire que de 90,5 MF en 1996, soit entre 1996 et 2000 + 75 MF d'emprunt sur 5 ans. Nous sommes loin des déclarations de début de mandat où vous nous parliez de recourir à l'emprunt de façon modérée afin de limiter la dette future de la Ville. En fait aucune politique pour réduire ni même stabiliser le recours à l'emprunt n'a été menée dans notre ville et sachant que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, le contribuable bisontin a du souci à se faire.

Les recettes fiscales ne sont pas en reste non plus. Le produit des quatre taxes avec compensation de l'Etat passe de 472,5 MF en 1999 à 484 MF en 2000, + 11,5 MF soit + 2,4. Ce produit était de 411,7 MF en 1996 et la différence entre 2000 et 1996 représente 70 MF de produit fiscal en plus dans les caisses de la Ville sur 5 ans. Et avec cela, certains auront encore le culot de prétendre que les impôts à Besançon n'ont augmenté que de façon dérisoire et insignifiante.

Les dotations de l'Etat quant à elles augmentent peu mais augmentent tout de même. La DSU prend 11,4 % en plus de 1999 à 2000, le produit des amendes de police pour revenir là-dessus passe de 6,5 MF en 1999 à 9,1 MF en 2000 comme cela a été rappelé tout à l'heure mais si on se réfère au chiffre de 1995, il était de 3 MF, des recettes multipliées par 3 en 6 ans, quelle aubaine.

Comme je vous l'ai déjà dit, vous dépensez trop et partout. Je prends un exemple : la statue du pont Denfert Rochereau qui va coûter la modique somme de 1 900 000 F financée je crois par emprunt. En dehors de toute considération esthétique ou artistique, il paraît indéniable qu'une telle dépense aurait pu être repoussée sinon tout simplement évitée. Avec un emprunt qui ne cesse de s'envoler, un produit fiscal en hausse constante et dans un contexte social où vous reconnaissez vous-même qu'il y a de plus en plus de défavorisés à Besançon, ce genre de dépenses apparaît pour le moins déplacé.

Je reviendrai sur les panels qui nous ont été présentés tout à l'heure. Je voulais dire à M. VUILLEMIN que les comparaisons avec les autres villes c'est quelque chose d'intéressant mais il y a deux choses : d'abord les comparatifs n'ont lieu qu'avec le budget principal et non pas budget principal + budgets annexes donc budget général, en suite de

quoi les comparatifs sur les moyens de calculer par habitant n'ont pas une grande valeur, il vaudrait mieux faire des moyennes calculées par contribuable, ce serait nettement plus parlant.

En conclusion, votre budget 2000 nous est apparu déraisonnable et basé sur une dérive importante des dépenses. Aucune volonté inscrite en filigrane qui pourrait laisser supposer que vous avez la volonté d'entamer une décrue fiscale. Certes, cette année il va y avoir la pause fiscale, vous pouvez la faire puisque vous avez 11,5 MF de produit supplémentaire dû uniquement à la réévaluation des bases puis il est vrai aussi que nous approchons de 2001. Ni même celle dans un premier temps de baisser le recours à l'emprunt puisque nous avons vu que les emprunts n'ont cessé d'augmenter. Rien de tout cela, la politique du «après moi le déluge» semble caractériser cette fin de mandat, et c'est regrettable, qui sous des airs d'euphorie laisse entrevoir des lendemains moins roses pour les contribuables bisontins. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci de vous faire du souci pour mon successeur. Je crois qu'il faut savoir faire les équipements qui conviennent au moment opportun. On disait qu'effectivement des équipements sportifs auraient pu être prévus plus tôt. Ils avaient déjà été étudiés en commission et pas inscrits, et je crois que ce n'est pas dans 5 ans qu'il faudra reconstruire un Palais des Sports ou un stade Léo Lagrange. Cela se présentait en 2000, on démarre donc en 2000 et on continuera en 2001, en 2002 et je n'ai pas l'impression que mon successeur aura beaucoup de souci à se faire. Qu'on dépense trop et partout, ça peut peut-être vous gêner, moi ça ne me gêne absolument pas parce que tout cela est bien raisonné. On n'investit pas n'importe comment ni n'importe où et le budget suit, même si effectivement on a augmenté la pression fiscale, ça doit faire une moyenne d'un peu plus de 1 % par an pendant ce mandat, il n'y a quand même pas de quoi fouetter un chat, + 1 %, cette année 0. 2001 nous mettrons encore 0 puisque c'est quand même une échéance importante et nous l'avons fait dans d'autres mandats plusieurs fois mais qui ne le fait pas ? Citez-moi dans une ville quelconque un maire qui ne songe pas à présenter sa ville de la meilleure façon possible pour se succéder à lui-même ou pour que son successeur soit dans la même ligne. Je crois que c'est tout à fait logique et pas à critiquer car en fait ce 0 % était le résultat de 1 % peut-être 1,2 % la première année mais ça n'a jamais été au-delà alors que l'inflation s'est effectivement située à peu près dans ses environs-là.

M. JACQUEMIN : Je partagerais plutôt l'ultime conclusion de votre Adjoint, Monsieur le Maire, qui nous laissait entrevoir les difficultés et les contraintes qui s'exercent au présent et encore davantage dans l'avenir. Je partagerais plutôt cette conclusion que ce bulletin d'autosatisfaction que j'ai entendu en permanence et en préalable.

Le budget 1999 va s'exécuter à peu près normalement. On en connaît maintenant bien les bases, il y aura un équilibre budgétaire à peu près conforme, il n'y aura donc pas de grandes surprises de ce côté-là. Sur le budget que vous nous présentez aujourd'hui, Jean-Claude DUVERGET s'est largement exprimé, je partage tout à fait ses propos, j'essaierais d'être pour ma part assez rapide.

Je vois au moins trois traits principaux dans votre budget. Le premier, c'est une forte progression des dépenses d'équipement, + 42,7 % on en a déjà parlé mais vous aurez beaucoup de mal à nous expliquer que vous maîtrisez cette augmentation car quand on regarde les principaux investissements, ce sont des investissements faits pour satisfaire à des besoins d'urgence et qui n'étaient pas forcément programmés il y a deux ans ou

l'année dernière. Donc il y a tout de même une dominante dans cet investissement, c'est qu'il se fait au fil de l'eau. Depuis longtemps, l'opposition que nous représentons ici, il y a déjà 10 ans du temps du regretté Raymond TOURRAIN, vous reprochait de n'investir pas assez. Je crois qu'on le paie un peu aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on est obligé d'augmenter le rythme des investissements pour satisfaire à la modernisation d'équipements qui auraient pu et dû être faits et programmés dans le temps. Je crois que c'est là une des caractéristiques qui n'est pas sans conséquence sur le budget, notamment sur l'emprunt.

Une autre conséquence aussi, c'est que sur les tranches annuelles, c'est-à-dire sur l'entretien du patrimoine courant, les Bisontins y sont sensibles, c'est l'état de la voirie, c'est la maintenance du patrimoine bâti, vous êtes tout de même contraints de rogner de près de 7 MF alors que vous réussissiez péniblement à l'augmenter. Ce n'est pas une bonne orientation et vous avez une forte pression, + 65 MF sur toutes les opérations individualisées : Fourier, le stade, le Palais des Sports, etc. C'est une première réflexion.

La deuxième réflexion que je veux faire sur ce budget porte sur la dérive des dépenses de fonctionnement hors masse salariale. C'est + 6,6 % tout de même ce n'est pas rien alors que vous maîtrisez à peu près votre masse salariale, c'est à un peu plus de 1 % donc cela veut dire que cette dérive du budget de fonctionnement se trouve ailleurs et je pense que c'est inquiétant parce que cette dérive-là n'est pas d'aujourd'hui, elle fait suite à celle des années précédentes. Un exemple tout de même : pour le simple besoin des services, il y a + 17 % et on ne peut pas se satisfaire de l'explication que vous donnez de l'inexistence future du budget supplémentaire. Vous nous dites par exemple qu'il va falloir 2,5 MF pour financer des grands événements 2000. Ne peut-on pas s'interroger un petit peu pour savoir, si on veut faire la promotion de ces grands événements, si on ne peut pas trouver des recettes supplémentaires plutôt que de faire payer cela par l'impôt ? C'est un budget pré-électoral, on le sent bien, on va faire des grands événements en l'an 2000.

M. LE MAIRE : On ne le cache pas.

M. JACQUEMIN : La montée en puissance du budget Transports est inquiétante mais je pense que le PDU sera une bonne occasion de réfléchir à ce problème. Ce budget Transports devient de plus en plus lourd pour la Ville, reconnaissons-le et les comptes sont là, les déficits augmentent chaque année, ils deviennent préoccupants. Il faudra voir je crois à travers le PDU comment améliorer l'efficacité et le moindre coût des transports publics.

Il y a une forte augmentation, là aussi on retrouve un budget pré-électoral, dans vos dépenses de fonctionnement et les crédits de subventions. Vous l'expliquez de manière incomplète dans votre commentaire en disant que ce sont les subventions d'équipement qui augmentent. Ce n'est qu'une toute petite partie de l'explication, c'est omettre que les subventions de fonctionnement aux tiers notamment associations, etc. augmentent de 5 MF c'est-à-dire de plus de 10 %. On sent bien qu'on a tout de même ouvert les vannes, Monsieur le Maire, sur le budget de fonctionnement et j'appelle cela soit du pré-électoral, soit de la campagne pré-électorale, soit du laxisme. Cela se traduit par un budget de dépenses imprévues, qui passe de 6,5 MF à 18 MF. Vous avez assez l'habitude de la gestion de vos budgets pour essayer de réduire ces imprévus à moins de 18 MF.

M. LE MAIRE : Par définition, des imprévus c'est imprévu, on peut y mettre ce qu'on veut.

M. JACQUEMIN : Ça se gère aussi les imprévus et la gestion de la Ville débouche sur une augmentation dans ces proportions d'imprévus, c'est qu'il y a quelque part un manque de prévisions.

Le troisième trait marquant du budget, c'est tout de même une détérioration de la structure des recettes réelles. Vous faites une reprise totale de l'excédent de gestion, c'est une somme importante dont le budget même s'il n'y en a qu'un, bénéficie largement, mais l'augmentation des recettes de fonctionnement hors cela est tout de même un peu en trompe l'oeil. Il faut tout de même voir qu'il y a eu triplement en 5 ans des amendes de police. S'il y a un dysfonctionnement de ce niveau-là, si les citoyens bisontins sont frappés par de telles amendes, il faudrait tout de même savoir si c'est eux qui se réjouissent de payer des amendes de police ou si l'offre de stationnement que vous leur faites correspond bien aux besoins réels qui sont les leurs. Se prévaloir d'une augmentation des recettes de fonctionnement de la sorte me paraît être quelque part un coup de pied qu'on se donne dans son propre derrière.

M. LE MAIRE : C'est difficile !

M. JACQUEMIN : L'augmentation de l'emprunt de 96 MF contre 85 MF est un des traits de l'augmentation des recettes de fonctionnement et l'augmentation des taxes sur les jeux qui vont arriver à 15 MF. Tout cela, ce sont tout de même des recettes supplémentaires sur la population, donc une détérioration réelle de la structure des recettes de fonctionnement.

Le bas de laine c'est un fusil à un coup. On le dépense très bien mais vous ne pourrez pas pour les budgets suivants vous prévaloir éternellement de ce bas de laine car il n'y en a plus. La purge qui est faite sur les comptes administratifs fragilise l'avenir. L'emprunt augmente très largement de 85 MF à 96 MF pour le budget principal et globalement il est en augmentation de 43 MF. La question posée c'est de savoir jusqu'où peut être poursuivie cette politique de recours à l'emprunt. Le Premier Adjoint a dit tout à l'heure, ce qui m'a tout de même un peu surpris, qu'on pourrait poursuivre cette politique-là pendant encore deux ou trois ans ; cela reste tout de même, Monsieur le Maire, à démontrer. J'observe que ce nouvel endettement de 165,9 MF équivaut au remboursement que vous faites de la dette c'est-à-dire de 164,8 MF. Donc autrement dit, on est en point d'équilibre.

Le vieillissement de la dette fait qu'on rembourse moins en capital, 121 MF pour 165 MF, ça fait que vous commencez à croître votre dette en capital de 44,5 MF. D'une manière générale, en conclusion des grands équilibres budgétaires, vous avez une détérioration de votre épargne nette de l'ordre de 16,5 MF, c'est tout de même l'amorce d'une gestion plus difficile sous la pression des investissements et de ce point de vue-là on aimerait bien effectivement connaître, pour savoir comment se passeront les budgets futurs, les programmations d'investissement mais je ne crois pas que vous puissiez nous les donner.

Un dernier mot pour terminer sur les recettes et la fiscalité. Les bases évoluent positivement, disons que la base de la taxe d'habitation est modérée en dimension physique, + 0,9 %. Vous avez pris conscience et on l'a dit plusieurs fois qu'il fallait faire très attention aux politiques d'urbanisme pour conforter les bases de taxe d'habitation, vous n'êtes pas au bout du chemin. Une des priorités politiques, c'est effectivement de mener une politique d'urbanisme qui réattire des foyers bisontins qui ont eu tendance à partir à l'extérieur. C'est vraiment une des priorités et l'offre foncière doit viser effectivement à inviter les ménages à construire à Besançon, ceci tout à fait indépendamment même d'ailleurs de l'intercommunalité qui touchera surtout la taxe professionnelle unique.

Je relève tout de même que 56 % de la population est dégrévée partiellement ou totalement de la taxe d'habitation. C'est un niveau extrêmement élevé, ça montre bien les disparités à l'intérieur même de l'agglomération entre la richesse des ménages intramuros et sur ce qui se passe à l'extérieur. C'est tout de même un constat dont il faudrait tirer des leçons en terme de politique et d'investissement. J'ai relevé d'ailleurs dans les chiffres que vous donnez quelque chose qui m'intrigue un peu mais peut-être avez-vous des explications. Le nombre des RMistes a presque doublé à Besançon depuis 1997 c'est-à-dire en trois ans on est passé de 1 000 à 2 000 RMistes. A-t-on une explication, est-ce que les chiffres dont on dispose aujourd'hui notamment à travers le recensement peuvent expliquer cela ? Est-ce qu'il y a une évolution défavorable à Besançon par rapport à l'agglomération ou encore par rapport aux 14 villes du panel que vous nous avez montré tout à l'heure, mais cette montée du nombre de RMistes depuis 1997 ne peut pas, au moment du budget, ne pas interpeller les élus municipaux.

Enfin, sur l'effort fiscal à Besançon, une étude vient d'être faite dans le cadre de la réflexion sur l'intercommunalité qui dit les choses comme elles sont. L'effort fiscal demandé aux Bisontins est quasiment deux fois et demie ce qui est demandé aux habitants hors Besançon et dans le cadre de l'agglomération. C'est tout de même un problème considérable. Vous n'avez aucune marge de manoeuvre pour avoir des recours supplémentaires à la pression fiscale. Vous dites que vous n'avez pas beaucoup augmenté les taux mais vous ne devriez pas les augmenter ! Avoir recours à l'augmentation des taux paraît exorbitant dans ces conditions-là. Vous avez déjà une réévaluation des bases qui entérine l'inflation. Chaque fois que vous augmentez les taux, cela veut dire que vous augmentez la pression fiscale sur les Bisontins. Nous sommes en effort fiscal à 1,56 alors que la moyenne des communes autour de Besançon se situe entre 0,55 et 0,95. C'est tout de même quelque chose qui est à prendre en compte et au moment où nous allons aborder la discussion sur l'intercommunalité, je pense qu'il faut aller vers une communauté d'agglomération. Je crois qu'il se trouvera à mon avis peu de gens qui défendront le fait que l'agglomération ne représente pas une communauté d'intérêts aussi bien économiques et sociaux qu'au niveau des équipements. Donc il est clair qu'on doit aller vers une communauté d'agglomération mais Monsieur le Maire pourquoi y a-t-il des craintes et des résistances autour de Besançon ? C'est bien la fiscalité de Besançon qui est l'épouvantail et c'est bien cet effort fiscal demandé aux Bisontins et qui ne l'est pas ailleurs, qui est un problème.

Autrement dit, pourquoi n'envoyez-vous pas un signal aujourd'hui, avant d'aborder cette discussion capitale pour l'avenir, aux communes périphériques en faisant un effort sur la taxe professionnelle ? Je crois que ce serait de bonne politique et ça ferait comprendre que vous avez effectivement bien pris en compte ces disparités fiscales qui pénalisent notre ville.

M. LE MAIRE : Monsieur JACQUEMIN, vous êtes bien gentil. Les Bisontins ont fait depuis des décennies des efforts fiscaux, pourquoi ? Pour équiper la ville, équipements qui profitent à qui ? Aux Bisontins oui mais aussi aux habitants de la périphérie, ça aussi il faut leur faire comprendre. Si nous avons effectivement des équipements importants, des structures importantes à réaliser, ce n'est pas simplement pour les Bisontins. Donc c'est vrai qu'il y a cette différence d'effort fiscal, je le comprends bien mais comment faire autrement ? Comment auriez-vous pu faire tous les équipements culturels, sportifs, sociaux qui sont présents dans la ville avec uniquement jusqu'à présent ou presque avant le District surtout, des efforts des Bisontins ? Cela s'est maintenant un petit peu amélioré avec la participation du District, je dis bien un petit peu, et la participation des 40 communes autour de Besançon pour constituer ce District. Maintenant pour la communauté d'agglomération on compte sur vous pour développer cet état d'esprit au-delà.

Sur la taxe professionnelle, je crois que ce n'est pas très utile puisque nous nous orienterons vers une TPU. Donc la taxe professionnelle dans 10-12 ans sera la même sur l'ensemble de cette communauté d'agglomération. Je crois qu'on peut effectivement comprendre que ceux de la périphérie ne soient pas tellement favorables à une telle communauté mais je crois qu'il faudra expliquer ce qui sera le mieux pour l'agglomération. On travaille pour l'agglomération là, c'est important, on présentera des projets d'agglomération. De tout cela, on reparlera le 28 avril.

M. PINARD : Je prends d'abord ce qu'a dit M. DUVERGET, il a parlé de cagnotte. Peut-être a-t-il fait un lapsus freudien quand il a parlé de cassette parce que Mme CASSETTA ce n'est pas chez nous. Je ne veux pas faire un discours d'ancien combattant, mais quand j'ai fait ma première campagne en 1973 pour faire le tour des 205 communes, le Maire qui avait déjà fait campagne lui en 1967, 1968 et 1969 aux législatives, il n'était pas Maire de Besançon, il était Maire du Russey à l'époque, m'a dit : c'est simple, dans les communes on vous dira «les socialistes ils vident les caisses». Or voilà qu'aujourd'hui la mariée serait trop belle et que le gros problème, le gros scandale c'est que les caisses seraient trop pleines. Je crois qu'on ne dira jamais assez qu'il y a eu là un renversement mais je vous jure que c'était pénible d'entendre tout cela. Il me disait aussi : vous êtes bien gentil parce qu'on me trouvait gentil mais vous allez vous faire bouffer par les communistes, c'est les deux remarques que j'ai toujours entendues.

Je crois aussi que vous lisez trop le Figaro Magazine. Dans celui du 29 janvier, je cite : «à peine 7 heures du soir et les rideaux de fer des magasins sont tous baissés, les rues dans lesquelles on ne se bouscule pas durant la journée finissent de se vider, seule animation : le balai des bus aux trois quarts vides, une ville musée», je suis désolé mais il s'agit de Dijon (rires).

Il faudrait quand même un petit peu changer de rengaine par rapport à ce qu'on dit sur la panne d'impulsion, sur le manque de rayonnement. Je crois qu'il n'y a qu'une chose qui soit vraiment objective c'est le recensement. Ce n'est pas le taux de chômage parce que plus une ville a de l'activité, plus son taux de chômage est fort, c'est pour cela que Toulouse et si je prends Toulouse, c'est pour ne pas prendre un exemple à gauche, a un taux de chômage particulièrement élevé parce que tous les jeunes de la région rappliquent là où il y a de l'activité. Regardez les chiffres du recensement, le fait majeur nouveau c'est l'accroissement du rayonnement de la capitale régionale. Je rappelle parce que je crois qu'il faut marteler les choses, que si pour la première fois la Haute-Saône ne recule pas beaucoup -elle recule de 88 habitants-, c'est grâce à l'apport du canton de Rioz + 1 000 et du canton de Marnay + 500 et je rappelle que le canton qui se développe le plus dans le Jura en pourcentage, c'est celui qui est le plus dans l'attraction de Besançon, le canton de Dampierre. Alors je crois qu'il ne faut pas raconter à ce sujet-là n'importe quoi.

Et puis le débat dérive déjà sur la communauté d'agglomération. On nous demande ce que cela peut rapporter à la Ville mais le problème n'est pas là ! Le problème c'est de trouver une cohésion d'agglomération. On nous dit que la difficulté proviendrait de la disparité fiscale mais c'est un argument qui est complètement faux. Certes, d'autres communautés d'agglomération se sont déjà constituées : Montbéliard 28 communes 112 000 habitants, Belfort 27 communes 91 000 habitants, Dijon 16 communes 244 000 habitants mais à l'intérieur de ces communautés d'agglomération, vous trouverez les mêmes disparités fiscales s'agissant de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, que celles que l'on trouve dans notre propre agglomération. Ce qui est original à Besançon, ce qui est une situation unique c'est que la difficulté provient d'abord de la disparité du poids démographique entre la ville centre et les autres communes. Ce

qui fait la difficulté majeure ce n'est pas vos rengaines sur la taxe professionnelle qu'on n'entend même plus dans les réunions de patrons car comment se fait-il par exemple qu'une des deux entreprises de Serre-les-Sapins soit venue dans cette asphyxie fiscale que serait la Ville ? Il y a quand même des entreprises qui viennent s'implanter à Besançon, demandez-leur pour quelles les raisons. On n'est pas dans le pays de Montbéliard où vous avez Audincourt qui compte 20 000 habitants et puis d'autres localités 18 000 habitants à Valentigney, etc. Nous avons en tout et pour tout d'après le dernier recensement 5 communes dans l'agglomération qui font plus de 2 000 habitants. C'est ça le point majeur et c'est la raison pour laquelle on dit qu'on perd du temps mais il faut donner du temps au temps. On discute, l'Adjoint s'en occupe, il y a de nombreuses réunions. La commune la plus importante dépasse de 36 habitants le seuil des 3 000. Je comprends que eu égard à cette disparité démographique, tout naturellement les gens disent «on risque de se faire bouffer» mais c'est infiniment plus important que des histoires fiscales, entre parenthèses on y reviendra tout à l'heure quand vous nous présenterez votre curieux amendement sur la taxe professionnelle. Ce qui intéresse les gens, c'est le taux cumulé de la taxe, c'est-à-dire ce qui est en bas de l'avis d'imposition, le taux de la commune bien sûr, de l'intercommunalité bien sûr mais aussi du Département et de la Région et le taux cumulé de la taxe professionnelle est plus élevé dans le pays de Montbéliard et encore bien plus à Belfort qu'il n'est à Besançon.

J'ai le sentiment qu'on répète sans cesse des choses qui me rajeunissent et c'est d'ailleurs le seul côté intéressant car elles sont inexactes. Monsieur JACQUEMIN, vous nous parlez d'un bas de laine fusil à un coup, je ne vois pas comment du textile mou peut donner un fusil mais enfin ! quand vous évoquez la taxe d'habitation, vous dites c'est écrasant, etc. certes elle est élevée mais sur le montant global 144 MF vont à la Ville, 61,7 %, 14 MF au District et 50 MF au Département. Or je vous rappellerai quand même qu'avec 23,5 % de la population de ce département, nous payons 31 % du montant de la taxe d'habitation qui est prélevé par le Département. C'est là où les choses devront évoluer, je pense d'ailleurs qu'elles vont évoluer et si la suppression annoncée de la part régionale qui représente 15,3 MF ainsi que ce que l'Etat prélève pour les frais de rôle, soit 9,8 MF, se confirment, cela est plus important que le montant de l'amendement fiscal que vous allez nous présenter.

Et puis vous nous parlez d'une situation catastrophique avec le RMI. C'est le lot de toutes les grandes villes centres, parce qu'elles ont un parc social important, que de voir venir toute une population. Je le répète pour siéger, j'irai encore demain matin, tous les mardis matin dans les commissions de secours d'urgence, il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait une famille, c'est souvent une famille monoparentale d'ailleurs, qui nous vient du bas de la Haute-Saône, de l'Est du Jura ou de la montagne où la cohésion des familles n'est plus la même. Et quand un projet de loi en cours de discussion au Parlement s'efforce de développer la mixité sociale, on voit les bonnes villes bourgeoises de la banlieue parisienne faire signer des pétitions à leurs habitants. Allez voir comment ça se passe dans la Ville de M. RAOULT, allez voir le contenu des pétitions qu'on y fait signer. Certains journaux en parlent un peu mais un de nos problèmes, c'est celui de la mixité sociale. D'ailleurs je reconnais volontiers que bon nombre de maires de la périphérie de droite parce qu'ils sont confrontés aux problèmes de l'absence d'un parc social dans leur commune, je le dis comme je le pense, sont bien en avance sur leur population, bien en avance sur les associations dont on vante les mérites. Beaucoup de ces maires sont favorables parce qu'ils ont un sens de la solidarité et aussi parce qu'ils sont démunis devant un très grand nombre de demandes, à cette mixité sociale.

Alors c' est vrai que les chiffres sont élevés en ce qui concerne le RMI mais je le répète, sortez quand même d' une vision catastrophiste bisontine et voyez ce qui se passe dans toutes les grandes agglomérations.

Sur la taxe professionnelle, je me promets d'y revenir tout à l'heure et puis sur l'agglomération on aura largement le temps d'en discuter mais je dis de laisser le temps au temps, Besançon est sans doute en France celle de toutes les agglomérations où la négociation est la plus difficile non pas en vertu de cet épouvantail fiscal que vous essayez de nous agiter sans arrêt mais en vertu d'une structure démographique de l'agglomération qui est unique. C'est comme cela, c'est un reliquat de l'histoire.

M. REGNIER : Pour revenir sur les interventions de MM. DUVERGET et JACQUEMIN au sujet des amendes de police, je suis surpris que M. JACQUEMIN, ancien député, n'en connaisse pas le fonctionnement. Ces 9 MF sont une redistribution de la part nationale des amendes qui se fait depuis longtemps dans les budgets municipaux avec obligation de les affecter sur des domaines de sécurité. Ce qui est nouveau, c'est l'augmentation régulière de ces crédits puisqu' on est passé de 5 à 7 puis à 9 maintenant. Je répète que cela n'est pas lié à une augmentation des procès-verbaux établis sur la ville par la police municipale, c'est une redistribution qui est faite par région au prorata du nombre d'habitants et selon tout un calcul qui est quand même compliqué.

A quoi peut-on attribuer au niveau national ce meilleur retour ? Je crois que c'est grâce à l'informatisation des procès-verbaux qui permet un meilleur encaissement au niveau national, donc une redistribution plus élevée. Les chiffres ont augmenté, on ne peut que s'en féliciter. Pour la Ville de Besançon c'est vrai qu'on est arrivé à 9 MF, c'est important, à affecter à des problèmes de sécurité. La loi Gayssot se propose, si elle est votée, d'attribuer ces sommes pour les transports en commun. Je crois que c'est une volonté ministérielle qui est affichée aujourd'hui, le GART a dit que c'était positif et je pense qu'on peut s'en féliciter. Je peux vous dire aussi qu'au niveau de la Ville de Besançon depuis le début du mandat, le nombre des procès-verbaux dressés par la police municipale se situe régulièrement entre 3 et 5 000 par mois. Il n'y a pas une volonté comme le laissait entendre M. JACQUEMIN de mettre des procès-verbaux pour faire rentrer l'argent dans la caisse. Personne n'est au pourcentage et surtout pas la police municipale.

Pour répondre à M. DUVERGET qui s'étonne que l'on n'ait pas inscrit des sommes plus importantes pour le PDU, je précise que l'on va voter la phase finale pour ce qui nous concerne le 3 avril. Le document devra ensuite être approuvé par tous les services d'Etat et les différentes collectivités, ce qui va nous mener jusqu' aux vacances. L'enquête publique aura lieu en septembre - octobre, après les deux mois réglementaires. La procédure du PDU ne sera pas complètement terminée en fin d'année ; il repassera en Conseil Municipal pour la phase finale après tous les délais réglementaires et l'application du PDU démarrera officiellement à partir de 2001. C'est mathématique et ce n'est pas la peine d'inscrire 10 ou 15 MF aujourd'hui tant que les orientations ne sont pas définies, ce qui ne veut pas dire qu'on n'a déjà pas fait des investissements dans ce sens-là avec par exemple la décision politique de la Municipalité d'acquérir des bus au gaz. Je vous rappelle quand même que c'est 3 MF de plus par an en investissement-fonctionnement pour les contribuables bisontins.

M. LE MAIRE : On reparlera donc du PDU prochainement.

M. BARETJE : Je suis assez heureux que M. DUVERGET me donne l'occasion de parler à la fois des problèmes de communication et des jumelages comme il l'a souligné. Ce n'est pas très souvent que, notamment dans le domaine des relations internationales au moment de l'explication d'un budget, on a l'occasion de parler précisément de ces relations. Alors merci Jean-Claude de ton aide.

Tout d'abord je voudrais dire que je suis comme tous les autres adjoints, je serais certainement un peu plus satisfait si j'avais un peu plus de crédits en communication et en relations internationales. Mais je fais partie d'une équipe municipale qui a choisi un certain nombre d'axes et je crois qu'il nous appartient à chacun d'essayer de faire le mieux possible avec des sommes que nous ne souhaitons pas dépenser à outrance.

Je voulais dire aussi dans ce domaine de la communication que j'en ai un peu marre d'entendre et ça c'est vraiment bisontin, ça devient de l'introspection, de la flagellation, que Besançon n'est pas assez connue, qu'on la confond avec Briançon, etc. C'est un thème tout à fait «ringard», moi je peux vous assurer que lorsqu'on parle de Besançon à l'extérieur avec des gens qui ne sont pas Bisontins, qui ne se jugent pas eux-mêmes, avec des professionnels de l'information, des journalistes français ou européens, ils connaissent Besançon. Cela paraît étonnant comme ça mais je vous demande de les interroger et ensuite vous réviserez certainement votre jugement.

Deuxième point, les jumelages, là je vous invite à lire le dossier du dernier BVV qui concerne non seulement les jumelages mais la coopération décentralisée, il s'agit du développement et de l'élargissement européen. Je ne comprends pas qu'on en soit encore à traiter le problème des relations internationales de la Ville de Besançon à travers les jumelages et à travers une idée tout à fait vieillotte des jumelages qui serait de se retrouver autour d'un «pot», d'une chope de bière ou je ne sais quoi. Je vous signale que les jumelages c'est des relations internationales, c'est des relations universitaires, c'est une mobilisation de tout le secteur associatif bisontin, c'est un Info Point Europe qui va se créer très prochainement, c'est de la coopération décentralisée, de la solidarité avec les pays du tiers monde mais aussi avec l'ex-Europe de l'Est, c'est tout cela les jumelages. Merci de m'avoir permis de parler des relations internationales et également de la communication mais je tenais à dire ces quelques paroles qui permettent de remettre pas mal de choses en place.

M. BOICHON : Je suis un adjoint qui effectivement constate que son budget pour le développement économique augmente sensiblement depuis deux ans et on ne peut que s'en réjouir puisque c'est quand même notre objectif premier. Je pourrais même vous apporter une précision puisque nous avons depuis deux exercices un budget maintenant spécifique communication - développement économique, ce qui nous permet de mettre en place des outils comme l'outil Internet puisque nous allons avoir sur le site de la ville des pages économie. On pourra faire une documentation beaucoup plus appropriée et des participations aux salons industriels pour justement aller «vendre» notre ville à l'extérieur.

Monsieur le Maire, vous avez fait référence au dernier chiffre de taux de chômage puisque nous sommes à 8,4. Ce qu'il faut préciser c'est que la moyenne nationale est à 10,6, c'est-à-dire que nous sommes toujours plus de 2 points en dessous de la moyenne nationale, ce qui traduit bien évidemment le dynamisme du tissu de nos PME-PMI locales qui continuent d'embaucher et de croître. Quand on voit ce qui se passe malheureusement chez nos voisins de Belfort avec le raz de marée Alstom, - 1 200 emplois, on se rend compte qu'effectivement un seul mastodonte ne fait pas forcément le bonheur d'une ville.

Je voudrais revenir sur la taxe professionnelle. Joseph PINARD a bien dit que quelques entreprises de l'agglomération revenaient sur le site La Fayette notamment et c'est vrai. Ce n'est pas la taxe professionnelle qui leur fait peur. Ils viennent pourquoi ? parce qu'ils ont la proximité de leur donneur d'ordre et le meilleur exemple qu'on peut avoir, vous l'avez peut-être lu dans notre quotidien régional il y a deux jours, c'est la venue de Festina France. Le siège parisien de Festina France se délocalise sur Besançon et lorsque nous avons rencontré le PDG de cette entreprise, il ne nous a absolument pas parlé de taxe professionnelle. Ce qui l'intéresse, c'est d'être justement le pôle européen de SAV Horlogerie Festina, ce qui permet d'avoir une image par rapport à notre ville qui a une vocation horlogère.

Toujours sur cette taxe professionnelle, nous avons organisé il n'y a pas longtemps des réunions avec les industriels. La dernière en date a eu lieu la semaine dernière où nous avons réuni sur Trépillot - Tilleroyes 150 chefs d'entreprise qui ont répondu à notre invitation. Or dans les questions qui nous ont été posées, aucune sur la taxe professionnelle, absolument aucune, ils ont des préoccupations beaucoup plus terre à terre, beaucoup plus de développement économique.

Pour répondre à M. DUVERGET qui a parlé tout à l'heure d'agence d'urbanisme et d'industrialisation, je crois que vous mélangez un peu les structures. Lorsqu'on parle d'agence d'urbanisme, il s'agit de l'agence d'urbanisme de l'agglomération et l'agence régionale de l'industrialisation est celle qui succède au commissariat régional à l'industrialisation. Le commissariat régional étant en principe basé sur les deux régions, la région Bourgogne s'étant sortie de ce commissariat, on l'a débaptisé pour l'appeler agence régionale de l'industrialisation.

Concernant le tourisme puisque vous avez fait allusion au tourisme, simplement deux précisions. La première concerne le développement touristique, nous terminons la mise au point d'un schéma directeur du développement touristique qui va pouvoir mettre en place des plans d'actions pratiquement sur les 5 ans à venir, donc voyez que nous ne raisonnons pas à court terme sur le tourisme, nous raisonnons à moyen terme et en fédérant la plupart des acteurs touristiques de l'agglomération. Et deuxième précision sur Besançon Congrès puisque vous avez parlé de cette structure, nous avons 4 500 congressistes en 1997, nous en aurons 9 500 en 1999, nous avons doublé le nombre de congressistes de 1997 à 1999 avec pratiquement 2 500 congressistes dus uniquement à l'action de Besançon Congrès.

M. THIRIET : Encore un cliché : politique de la ville pas lisible, ça ne marche pas. Vous disiez pour votre élection, Monsieur le Maire, que pour gagner une ville il faut l'aimer, je crois que c'est encore vrai. Je m'en souviens, ça m'avait même frappé.

M. LE MAIRE : C'est ce que je pensais et c'est ce que je pense toujours.

M. THIRIET : Mais je le pense aussi ! Je crois qu'il faut voir que grâce à la politique de la ville, grâce à l'Etat et grâce au partenariat que nous avons mené, c'est un fait la délinquance en deux ans a baissé à Besançon de 7 %. Quel immobilisme !

Autre chose : M. le Ministre de l'Intérieur vient de nous adresser un courrier nous informant que Besançon est dans la première tranche des villes qui reçoivent une nouvelle dotation de policiers et de services d'agents de police nationale, ceci en raison du travail réalisé à Besançon en partenariat.

Monsieur DUVERGET, vous devriez de temps en temps venir nous rejoindre à notre commission. La politique de la ville se fait en réunions le soir dans les quartiers avec les associations, avec les habitants, dans des rencontres, dans du travail au quotidien. Ce travail au quotidien, il est évident qu'il n'est pas spectaculaire, c'est rencontrer des jeunes, c'est leur donner confiance, c'est dire à une association qui est fragile qu'on la soutient quand même, c'est défendre le dossier auprès de nos partenaires y compris auprès de l'Etat, c'est ce travail-là et effectivement on ne va pas le crier sur les toits.

Je voudrais simplement dire que nous allons au Sénat mercredi 29 pour recevoir le prix Territoria attribué à la Ville de Besançon pour son ingénierie sociale sur les trois dossiers : Raid Quart, A Tire d'Aile et Ciné' imagine. Nous sommes vraiment mauvais !

Enfin, Monsieur DUVERGET, les conseils de quartier, c'est quelque chose qui n'est pas simple et la démocratie participative comme on l'avait dit n'est pas facile. Simplement il faut être honnête, il y en a qui vont très bien, d'autres qui vont correctement et d'autres aussi qui vont mal et il faut bien constater que souvent ceux qui vont mal sont ceux des quartiers qui ne vont pas très bien non plus. Est-ce qu'on se retire pour autant ? Non, mais ce n'est pas dans un premier mandat qu'on peut faire le bilan définitif. Je prends l'exemple de Lille, d'Orléans, etc. il a fallu trois ou quatre mandats pour que les méthodes, les habitudes se prennent. Je ne dis pas qu'il faut nécessairement attendre trois ou quatre mandats, mais ce n'est pas parce qu'au moment du budget on dit que ce n'est pas bon, qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain.

M. ROIGNOT : Simplement une courte intervention pour apporter deux éléments d'information à M. DUVERGET par rapport aux interrogations qu'il se posait sur le parc véhicules et sur les études qu'on fait à l'extérieur. Sur le parc véhicules, je tiens simplement à dire que depuis ce mandat, à l'unité près il n'y a pas eu augmentation du parc de véhicules. Ce qu'on s'est contenté de faire, c'est renouveler l'existant, si possible en utilisant les énergies nouvelles, que ce soit l'électricité ou le gaz. Donc il ne faut pas trop fantasmer, le parc est à son niveau de 1995 ni plus ni moins et moi je ne suis pas aussi délicat que Mme MONTEL, je ne sais pas comparer avec ce qui se passe dans les autres collectivités, je regarde simplement ce qui se passe chez nous, c'est l'équilibre.

Sur le deuxième point, les études à l'extérieur, alors effectivement nous avons, je parle ici de mon domaine, des services techniques étoffés où il y a une très grande compétence, où il y a du monde et il y a la qualité. Et je voudrais dire que c'est parce que nous avons le monde et la qualité que nous sommes capables de traiter pratiquement 90 % des dossiers en interne, seuls 10 % des dossiers sont confiés pour des études à l'extérieur, je parle pour ce qui concerne les études de maîtrise d'oeuvre. Je voudrais dire que là non plus, il ne faut pas exagérer le propos. Ces 10 % me paraissent totalement justifiés si l'on regarde le volume d'affaires que nous traitons qui est lui en augmentation constante depuis 1995.

Mme WEINMAN : Je vous prie d'excuser mon retard. J'ai raté quelques photos donc je ne pourrai malheureusement pas m'appuyer sur les éléments qui ont été communiqués à cette occasion mais je vais vous faire part de mes réflexions sur ce budget en quatre petits points très rapides parce que je voudrais essayer de ne pas répéter ce que mes confrères ont dit.

Quant à l'aspect du document lui-même, en dehors de la lourdeur mais ça je crois que tout le monde en est convaincu après l'avoir transporté pendant une semaine, je voudrais juste parler de sa lisibilité parce que d'une annexe à l'autre, il y a assez peu de comparatifs globalement avec 1999 dans sa présentation la plus générale notamment dans l'annexe 2 qui aurait mérité un comparatif avec 1999.

Là encore souvent l'incidence de la part districale n'apparaît pas dans l'allègement du budget de la Ville. Dans ce document, Monsieur VUILLEMIN, vous citez quelques dossiers fortifiant Besançon dans sa dimension de capitale régionale, sans les lister ni les chiffrer. On en connaît certains mais y a-t-il d'autres projets à court terme dans ce sens, et lesquels ?

Pour peut-être compléter les remarques faites par mes amis, trois petits points : d'abord l'engagement de l'intégralité des réserves dans l'équilibre du budget. J'ai entendu que cela avait été sans doute approché : où sont les réserves ? Quel est le montant de l'épargne de la Ville ?

Deuxième point qui m'a un peu surpris, c'est l'augmentation en 2000 par rapport à 1999 de ce budget de 253 MF, soit 18,7 % ce qui est quand même énorme, la forte augmentation, vous l'avez souligné d'ailleurs vous-même, de tous les budgets annexes, ce qui implique forcément une augmentation de prix des services facturés aux habitants par rapport aux services rendus, ce qui ne veut pas dire encore une fois que Besançon est plus cher que la moyenne, ça veut dire qu'à Besançon même si on est en dessous de la moyenne nationale, le Bisontin moyen paie plus cher le même service rendu qu'ailleurs, une augmentation quand même de 14 MF du budget principal sachant que dans le même temps les dépenses d'équipement augmentent de 42,7 %, les dépenses d'investissement, elles, n'augmentent que de 17,4 %. Nous savons tous quels lourds investissements nous attendent dans l'avenir, je dirai en boutade à mon ami BOICHON que maintenant que Festina est là, peut-être qu'on va bientôt nous demander un vélodrome et ce serait drôle.

Dans ce document, on voit que l'augmentation de l'endettement par habitant passe de 6 191 F à 6 813 F, ça fait quand même plus de 10 % d'augmentation en un an, ce n'est pas mal. Là encore il manque une donnée, si on admet que le montant de l'épargne à Besançon est cette année prévu à 1 328 F par habitant, c'est le comparatif avec 1999.

Point suivant que j'aimerais envisager, c'est la sincérité ou la vraisemblance du budget. Les conditions de réalisation de l'équilibre budgétaire ainsi que son champ d'application suivent les dispositions législatives auxquelles doivent veiller les préfets et les Cours des Comptes. Nous avons vu lors d'une séance précédente quelles étaient les réserves et les préconisations avancées par la Cour des Comptes concernant certains dossiers de la Ville, mais l'une des conditions du vote d'un budget en équilibre est l'évaluation sincère des recettes et des dépenses qui ne doivent être ni surévaluées pour les premières, ni sous-évaluées pour les secondes. Or quelques lignes budgétaires sont interpellantes : la ligne logement à 0 F. On est appelé à voter régulièrement des compléments de subventions dans les grands programmes, on a tous en mémoire Brulard, la City, etc. où la Ville vote des subventions d'équilibre. Pourquoi ne pas prévoir de les budgéter au départ ? Les amendes on en a déjà parlé. L'enseignement, on sait qu'il y a de gros efforts d'équipement à faire au niveau des écoles en matière de rénovation de mobilier. On a vu qu'il y avait effectivement le problème de Fourier mais on a acheté des équipements informatiques dans toutes les écoles primaires, est-ce qu'on a pensé au mobilier ?

Dans le domaine de la voirie, je pense que là aussi les dépenses ont été minimisées par rapport aux besoins réels dans la mesure où encore récemment on voyait dans la presse que des habitants de certains quartiers se plaignent énormément du mauvais état des routes. Il suffit de voyager un petit peu sur Besançon Nord-Est ou Palente - Les Cras pour voir que les routes sont quand même sincèrement moins belles là qu'ailleurs. Donc il y a peut-être une mauvaise estimation d'écoute par rapport aux besoins. Enfin il semble y avoir dans le budget proposé des inadéquations entre la réalité et la prévision, les besoins réels et la budgétisation qui rendent cet équilibre tel qu'énoncé ici à mon avis peu vraisemblable.

Quant au financement de la dette, je crois que Michel JACQUEMIN en a parlé largement. Je m'étonne quand même du remboursement possible du capital des annuités d'emprunts. Ce financement normalement ne s'opère que grâce aux recettes propres d'investissement, au prélèvement sur les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire le FCTVA, la taxe locale d'équipement, d'autres taxes locales d'équipement, des recettes d'origine externe et le solde des transferts entre sections de fonctionnement et d'investissement, ce qu'on appelle les recettes propres d'origine interne, jamais par un emprunt destiné à rembourser des emprunts derrière.

Le capital à rembourser cette année est, je crois au budget général, de 90 031 159 F. Les recettes sont annoncées à 154 MF moins 96 MF d'emprunt, donc 58 028 000 F. J'aimerais qu'on m'explique comment se finance la différence sinon par l'intégration, c'est vrai c'est ce qui se passe, de la totalité des réserves de l'excédent 1999 de 57 296 000 F, ce qui laisse assez peu de place à la surprise surtout aux mauvaises surprises. Voilà tout ce que je voulais dire sur ce budget.

M. LE MAIRE : Je comprends que l'opposition soit là pour dire que c'est mauvais, qu'il faudrait faire mieux, etc. En parlant des ordinateurs, on a réussi le tour de force de mettre trois ordinateurs par classe dans nos 37 écoles à 150 F l'ordinateur en étant assuré que dans trois ans on pourra les remplacer, par les relations qu'on a eues avec cette banque, par d'autres, etc. et tous les élèves de toutes les classes primaires pourront d'ici les congés être, en tapant simplement sur Internet, en relation avec la 5, etc. C'est extraordinaire, c'est la seule ville en France où on est arrivé, grâce notamment à notre responsable de service, M. LAMBEY, que je félicite à nouveau d'ailleurs et à son équipe, à ses collaborateurs qui ont su trouver la formule et qui finalement permettent sans autres dépenses que le branchement sur le réseau Lumière, bien entendu, à faire en sorte que le télévisuel entre dans l'enseignement de toutes nos classes primaires. Je crois que c'est extraordinaire cela, on ne le dit pas assez, c'est vrai, on ne communique pas. Le Directeur Général de Hachette nous disait l'autre jour : «faites donc connaître ces choses-là, vous ne vous vantez pas assez, vous ne vous vendez pas non plus». On n'est pas là ni pour se vanter, ni pour se vendre.

M. MEUNIER : Je ne peux pas encore laisser dire ce soir que le prix de l'eau augmente à Besançon. Vous dites que les budgets annexes augmentent le prix aux Bisontins, je dis Madame WEINMAN non, depuis trois ans le prix de l'eau... Mais c'est vrai ! je vois qu'aujourd'hui ce ne sont pas les mêmes journalistes, alors peut-être qu'eux signaleront quand même dans la presse (rires) que l'eau n'a pas augmenté depuis trois ans et qu'elle n'augmente encore pas. Je vais vous dire pourquoi. Vous dites que les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement augmentent au niveau de l'investissement, pourquoi ? C'est tout simple, nous avons des aides de l'agence, le contrat d'agglomération que nous avons signé le 14 janvier nous permet justement de bénéficier de subventions importantes pour financer les travaux d'eau ou d'assainissement mais ce

ne sont pas les Bisontins qui en subissent les conséquences. Rappelez-vous, Madame WEINMAN : en début de mandat j'avais fait réaliser une étude sur les six ans pour savoir à combien on arriverait à la fin 2001 et j'avais budgétisé à 16,20 F le mètre cube. Or nous n'en sommes pas là, nous en sommes à 14,45 F. Donc vous voyez que nous avons encore mieux géré que je l'avais prévu.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le bon gestionnaire des services de l'eau et de l'assainissement. N'oubliez pas de dire autour de vous que l'eau n'a pas augmenté depuis trois ans d'un centime grâce à l'action efficace de l'élu responsable, Bernard MEUNIER.

M. RENOUD-GRAPPIN : On ne peut quand même pas laisser passer ça parce qu'on n'a pas parlé du prix de l'eau à Besançon. Nicole WEINMAN n'a pas parlé d'augmentation du prix de l'eau ni quoi que ce soit à ce sujet-là. Il y a d'autres choses à dire sur le budget annexe sans parler forcément du prix de l'eau. On peut faire beaucoup de choses avec l'argent qui est dans les budgets annexes. Si cela n'avait pas été indiscret, j'aurais aimé demander à M. le Maire ce qu'il payait comme eau parce que cela m'aurait aidé dans mon calcul et dans mon raisonnement plus tard. En général on sait à peu près ce que paie un couple ou 4 personnes ou un couple avec 2 enfants.

M. LE MAIRE : Je paie mon eau comme tous les autres Bisontins et la quantité d'eau que je consomme ne vous intéresse pas du tout (rires).

M. RENOUD-GRAPPIN : C'est pour cela que je vous ai bien dit que je vous l'aurais demandé si ce n'était pas indiscret.

M. LE MAIRE : Et je bois l'eau de la ville, je ne bois pas d'eau en bouteille.

M. RENOUD-GRAPPIN : Lors des deux premières années du budget, nous avons dénoncé, je cite : les contributions au profit du budget principal dans le cadre des budgets d'eau et d'assainissement, la fameuse ligne 628 pour ceux qui connaissent et qui suivent un petit peu le raisonnement, contributions qui s'élevaient déjà à l'époque il y a 5 ans à environ 10 MF. Vous m'aviez répondu que cet impôt qui pour nous est déguisé n'était en fait que la juste contribution de la participation de la Ville en équipements, en gestion, en locaux, etc. au profit de ces services. C'était votre réponse. Je vous avais demandé alors de chiffrer cette participation comme l'exige d'ailleurs le code des communes sur la valeur des apports en nature. En effet, si on veut faire un budget indépendant, je crois qu'il faut le faire correctement et chiffrer exactement ces prestations de la Ville.

Cette évaluation n'a jamais été faite et cela ne m'étonne pas car en fait je pense que la participation de la Ville sur ces budgets ne représente pas du tout 10 MF. Je dis 10 MF parce que c'est 5 MF en gros pour l'assainissement que chacun paie dans ses taxes et 5 MF pour le budget de l'eau. Et en fait je pense qu'on préfère gérer plutôt le flou plutôt que d'encaisser le maximum de sous parce qu'il faut quand même vous rappeler que le code des communes dans son article R 322 précise que pour tous les services publics à caractères industriels et commerciaux, ce qu'on appelle juridiquement les SPIC, le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses, que d'autre part ces recettes doivent être utilisées pour le service même et non pas utilisées pour d'autres choses.

M. VUILLEMIN : C'est ce qu'on fait.

M. RENOUD-GRAPPIN : Oui, mais pas avec la contribution au budget principal.

M. LE MAIRE : On vous répondra, continuez.

M. RENOUD-GRAPPIN : Vous nous dites que c'est pour les locaux, pour la gestion du personnel, pour le financement, c'est la réponse qu'on m'avait faite à l'époque. Je ne sais pas si cela a changé depuis mais en fait c'est dans le flou et il faut quand même que les Bisontins sachent que cette somme -personne ne le sait- qu'on prélève sur la facture d'eau de chacun, de nous tous ici, que cette somme représente 12,9 % de notre facture. Sur un budget de 150 millions de francs lourds pour l'eau et l'assainissement, les recettes des Bisontins représentent environ 80 MF et ces contributions au budget général représentent 10 MF, soit 12,9 %, il me semble que j'ai bien calculé, du montant de la facture. Vous me direz que ce sont des chiffres, maintenant que c'est tombé dans le budget général, plus personne ne compte véritablement mais enfin il faut savoir que sur une consommation moyenne et une note moyenne d'eau d'environ 2 200 F - 2 500 F par an, ça représente quand même 283 F, soit environ 1 500 F sur 5 ans, ce qui n'est pas négligeable. Et comme disait tout à l'heure Michel JACQUEMIN, même 'sil est vrai que 56 % des Bisontins ne paient pas ou paient partiellement la taxe d'habitation parce qu'ils n'ont pas la chance d'avoir les revenus supplémentaires pour la payer, il est vrai que tout le monde paie quand même la taxe des 12,9 % dès qu'on ouvre le robinet d'eau.

M. LE MAIRE : Bernard MEUNIER, c'est la deuxième fois que je te donne la parole, donc la dernière

M. MEUNIER : J'espère qu'ils ne vont pas reposer une troisième question (rires). Je suis bien obligé de répondre ! Monsieur RENOUD-GRAPPIN, je crois que les deux premières années de ce mandat, vous êtes venu aux réunions des commissions eau et assainissement où vous aviez abordé ce sujet-là. Un beau jour, vous m'avez dit : « finalement je ne viens plus, j'ai vu que c'était bien mené il n'y a plus de problème » (rires).

Lorsque je suis arrivé à la délégation de l'eau et de l'assainissement, j'ai abordé tout de suite ce problème-là. Je m'en suis entretenu avec M. le Maire, avec les services et cette ligne-là n'a autant dire pas augmenté depuis. A l'époque, un Vert qui n'est plus conseiller régional s'est permis...

M. FOUSSERET : Ce n'est pas un Vert.

M. MEUNIER : Excusez-moi je suis paumé dans les Verts. Simplement, ce monsieur a soulevé ce problème et nous avons été interrogés par les services préfectoraux sur ce budget. Il serait intéressant qu'on envoie à M. RENOUD-GRAPPIN la réponse que nous avons faite à la Préfecture dans laquelle étaient précisés les pourcentages qui correspondent à tout ce qui est bâtiment, locaux, etc., personnel parce qu'il y a aussi du personnel au niveau général de la structure. Tout cela a été transmis d'une façon très claire et nous n'avons eu aucune observation de la Préfecture à ce sujet-là. Je pense même que cela a satisfait ce monsieur puisqu'il n'est jamais revenu à la charge. Je dis que depuis 1995, tous les ans c'est très légèrement réajusté mais très très légèrement et aucun abus n'a été fait dans ce sens-là mais c'est vrai qu'il fallait en tenir compte à l'époque et cela a été fait.

M. LE MAIRE : Ce monsieur a senti que nous étions dans une période pré-électorale puisque nous avons reçu un petit papillon comme cela de l'Union Civique des Contribuables Citoyens de Franche-Comté dont le siège social est 77, Grande Rue à Nancray. Voilà le titre : « la Ville de Besançon a trouvé un magot de 150 MF, elle vous le cache ». Alors c'est sans doute les 10 MF dont parlait M. RENOUD-GRAPPIN, 10 MF

depuis au moins 15 ans qui vont faire 150 MF. On ne les a pas cachés mais qui a dénoncé cette situation ? Peu de monde : les élus de l'opposition non, les journalistes de l'Est non, le Préfet non, la Chambre Régionale des Comptes non, les maires des villages membres du SYBERT non, les deux députés bisontins non. Il n'y en a qu'un qui dénonce aujourd'hui cela, c'est M. RENOUD-GRAPPIN donc je pense qu'il peut adhérer à cette association (rires) présidée par un «écolo» ou «ex-écolo» qui affirme que les bénéfices sont transférés au budget principal. Les service Eaux et Assainissement ne font pas de bénéfice, la plus value est reportée et ça va servir en particulier à tous les travaux qu'on va faire du côté de la voie de contournement. Donc il ne faut pas non plus abuser les Bisontins. Quand on lit cela, on se dit que c'est comme au Gouvernement, il y a comme ça une cagnotte qui se promène. Je n'ai jamais vu cela ici et tout est bien clair dans notre gestion.

M. RENOUD-GRAPPIN : Vous nous dites que cela va servir pour la voie de contournement...

M. LE MAIRE : Ce sont les excédents des budgets de l'eau et de l'assainissement qui vont servir pour les réseaux.

M. VUILLEMIN : Je vais d'abord si vous le voulez bien revenir sur le problème qu'on vient d'évoquer. Je voudrais dire deux choses : on ne peut pas exiger la transparence et faire comme si certaines prestations n'avaient pas de coût. On est exigeant en matière de transparence, de clarté, c'est pour cela qu'on a fait des budgets annexes, les dépenses et les recettes y figurent. Ces budgets annexes effectivement contribuent non pas à l'équilibre mais aux charges du budget principal. Quelles charges ? Par exemple il faut savoir que la formation, la carrière, la retraite, etc. des personnels de l'eau, de l'assainissement sont gérés par le service central Ressources Humaines, cela a un coût. Dans le privé, cela serait comptabilisé ainsi. L'aide apportée en matière de gestion financière, préparer les budgets, c'est le service central des Finances de la Ville qui le fait, cela a un coût, l'aspect juridique également, quand il y a des dossiers à étudier, des études, des analyses, des recours, c'est le service juridique de la Ville qui le fait, cela a un coût, en matière d'informatique, quand il y a un problème informatique dans le service de l'Eau ou de l'Assainissement, c'est le service Informatique de la Ville qui est appelé, etc. Tout cela a été chiffré. C'est donc bien une contribution aux charges et non à l'équilibre. Je voudrais qu'une fois pour toutes on s'en tienne à cette explication.

Je crois qu'il ne faut pas faire preuve de mauvaise foi. Chaque année dans cette assemblée on présente les budgets annexes eau, assainissement, etc. avec les balances et si on constate un excédent, on en profite pour anticiper sur des dépenses concernant les réseaux, le collecteur Nord-Ouest, l'amélioration des réseaux, etc. ce qui nous permet de moins recourir à l'emprunt, ce qui est intéressant, et moins à la fiscalité ; tout est donc très clair.

J'en viens maintenant aux différentes questions posées. Je voudrais d'abord faire une remarque générale, tout le monde s'est excité je sais bien que c'est d'actualité sur la «cagnotte», tout simplement parce que cette année on n'a pas fait comme les années précédentes. Je voudrais d'abord rappeler que l'année dernière l'excédent disponible de l'année précédente, donc d'il y a deux ans maintenant, était de 73 MF. Ce n'est pas la peine de s'exciter parce que cette année on annonce un excédent sur l'exercice précédent de 57 MF, c'est moins. Mais qu'a-t-on fait les années précédentes qu'on ne fait pas cette année à cause de la M14 ? L'année dernière, dès le vote du budget principal on reprenait sur l'excédent de l'année précédente 15 MF qui étaient d'ailleurs

essentiellement consacrés à de l'investissement. Puis en cours d'année, après le vote du compte administratif, on votait un nouveau budget supplémentaire de 15 MF, 17 MF ou 18 MF. Au mois de septembre, rebelotte, on votait des crédits au BS. Cette année on reprend la totalité de l'excédent au lieu de le reprendre trois fois dans l'année parce que la M14 nous en fait obligation et on l'affecte en recettes au budget principal. Je vous ai dit à quoi cela servait, on a une recette de plus donc fort logiquement on a des dépenses supplémentaires. On a 44 MF d'investissement en plus qui sont financés pour partie par cette reprise, on a nos subventions d'équipement qui passent de BP à BP de 14 MF à 31 MF, + 17 MF c'est une partie de cet excédent et enfin j'ai parlé des points publics, de l'Info Point Europe, etc. Il n'y a pas de mystère, alors tout le monde s'excite parce qu'on reprend 57 MF alors que l'année dernière sur toute l'année on a repris 73 MF !

Je voudrais aussi faire une autre remarque générale : toutes les indications qui sont données, les observations, etc. le sont de BP à BP. A partir du moment où on reprend d'emblée la totalité de l'excédent, cela fausse les comparaisons c'est bien évident.

Je vais essayer, tout en étant exhaustif, de répondre aux observations les plus importantes. M. DUVERGET a parlé de nouvelles richesses, etc. Oui c'est par exemple l'enjeu du Parc Scientifique et Industriel et Dieu sait qu'on a eu du mal à le mettre sur les rails ce PSI, pas forcément d'ailleurs de notre faute, il a fallu le tirer. Aujourd'hui il est en place, il fonctionne, il y a 10 MF d'inscrits au budget pour ce PSI et l'enjeu est bien qu'il permette d'attirer sur son site de nouvelles entreprises. Et vous l'avez dit mais je ne peux pas résister au plaisir de le redire, actuellement il y a 12 ZAC en cours ou en préparation, tous les lotissements préparés par le service Urbanisme feront davantage de taxe d'habitation, davantage de foncier bâti, davantage de taxe professionnelle, donc davantage de richesses fiscales pour la Ville et c'est avec cela qu'on pourra investir et construire l'avenir.

On nous parle de manque de perspectives. Mais un budget s'inscrit bien dans une perspective. Dès l'année 1995 on avait bien fixé une perspective et chaque budget permet, étape après étape, année après année, d'aller vers la réalisation complète de ce projet. Etant entendu aussi bien évidemment que l'ambition, le projet qu'on présente en début de mandat n'est pas figé pour les 6 ans. Le plus bel exemple c'est les équipements sportifs. Dans notre projet, je réponds tout de suite à M. BONNET, on n'avait pas prévu que le BRC pourrait monter en D2, qu'il y aurait éventuellement un championnat du monde de handball, etc. Que dirait-on si nous disions : ce n'est pas dans notre projet de 1995, donc débrouillez-vous on ne vient pas. Est-ce que ce serait une attitude digne d'une ville centre, d'une capitale régionale ? Je pose la question.

On a dit que la masse budgétaire augmente. Bien sûr qu'elle augmente mais j'ai envie de dire pour quels services ? On parle toujours de ce qu'on dépense, il faut voir aussi pour quels services rendus et je crois quand même savoir, et il y a beaucoup d'enquêtes là-dessus, que la Ville de Besançon est une ville où l'on vit bien, où la qualité du service rendu est d'un bon niveau, je ne dis pas que c'est d'un niveau supérieur, donc il est logique qu'en face de tout cela il y ait les dépenses équivalentes.

On a souligné que le budget annexe déchets augmente mais il y a l'usine d'incinération à moderniser et je voudrais quand même dire une chose : nous avons pris, nous élus bisontins, nos responsabilités. Que dirait-on si on n'avait aucun crédit inscrit dans notre budget pour cette modernisation ? On nous en ferait le reproche et à bon droit. On a pris nos responsabilités, je suis désolé mais c'est bien inscrit et après on s'étonne que le budget déchets augmente. Bien oui le budget déchets augmente parce qu'il faut emprunter davantage pour moderniser. Tout est logique.

M. BONNET a parlé des investissements de fin de mandat, je lui ai répondu : on ne pouvait pas prévoir le BRC... Et je crois que ce qui fait la force d'une équipe, c'est sa capacité à réagir, à répondre positivement à des opportunités qui se présentent. Le contraire serait critiquable.

On nous critique sur l'ampleur des dépenses imprévues or ces dépenses imprévues sauf redéploiement de dépenses d'investissement, c'est quasiment les seules marges de manoeuvre que l'on a. Vous additionnez les 5 MF d'investissement, les 12 MF de fonctionnement, cela fait 17 MF rapportés à un budget de plus d'un milliard cent millions, qu'est-ce que c'est ? Le Maire a dit tout à l'heure qu'une journée c'est entre 3 et 4 MF de dépenses ; ça représente 5 jours de fonctionnement et ça permet comme leur nom l'indique de faire face à ce qui était imprévu, à ce qu'on ne peut pas inscrire dans le budget. Si on a cette année, je ne le souhaite pas bien évidemment, une nouvelle affaire de type Charles Fourier par exemple, on sera bien content d'avoir ces crédits sans augmenter l'emprunt.

Pour la taxe professionnelle, on nous dit que 15,05 % c'est trop. Tout est relatif ; par rapport à Bordeaux, à d'autres villes ce n'est pas beaucoup, par rapport à des villes de la périphérie, cela peut paraître élevé. On nous dit : donnez un signal en direction de la périphérie, baissez la taxe professionnelle. Je crois que s'agissant de l'intercommunalité, c'est aborder le problème par le petit bout de la lorgnette parce que si vraiment la réussite de l'intercommunalité est liée uniquement à la baisse d'un point ou d'un demi point de taxe professionnelle, je vous garantis qu'on ne va pas aller loin. Ce n'est pas la vraie question. La vraie question c'est : quels projets, quelle ambition avons-nous pour l'agglomération ? Voilà la vraie question et après on discutera des modalités, il ne s'agit pas pour l'instant de savoir s'il faut être à 15, à 13, à 12, etc. parce que si on commence par là, je vous garantis qu'on n'a pas fini et on n'aura sûrement rien réglé avant la fin de l'année. Ce sera des discussions de marchands de tapis et on n'aura pas avancé. La vraie question : quelle est notre ambition pour l'agglomération est fondamentale et tout le reste en découle. Si on est ambitieux pour l'agglomération, on se mettra d'accord sur la taxe professionnelle, sur tout le reste. Il ne faut pas confondre le projet et sa mise en oeuvre.

A Mme MONTEL pour qui tout augmente, je voudrais quand même rappeler une chose qui me paraît fondamentale. Une commune, c'est la collectivité de proximité par excellence. Au niveau d'une commune c'est le sport, l'école, la culture, l'enseignement, ce qui se passe dans les quartiers, les bibliothèques, les musées, etc. On ne peut pas dire cette année on fait l'impasse sur telle chose et on met « le paquet » sur une autre... Ce n'est pas comme ça qu'on gère une ville, il faut essayer d'être en situation de répondre au mieux, je ne dis pas à tout, au mieux à l'attente des habitants. C'est ça d'abord le rôle des élus d'une collectivité. Tout à l'heure, plusieurs de mes collègues adjoints sont intervenus et qu'est-ce qu'ils ont dit ? Danièle TETU ne l'a pas dit mais elle le pense, ils pensent tous qu'ils n'ont pas assez. Donc je ne me fais pas d'illusion. Danièle TETU n'a pas assez pour ses écoles, Marcellin BARETJE n'a pas assez pour communiquer, etc. Mais c'est le travail, qui n'est pas facile, de l'Adjoint aux Finances, d'essayer de concilier la réponse la meilleure possible aux attentes non pas seulement des adjoints mais des habitants avec nos réelles possibilités financières. C'est ça la vraie gestion. C'est vrai que c'est un exercice un petit peu d'équilibriste mais je crois, en toute modestie, qu'on n'a pas trop mal réussi cette année, 11 MF d'emprunt de plus vous savez ce n'est quand même pas le diable.

M. JACQUEMIN a dit : les tranches annuelles diminuent, c'était 57 MF l'année dernière. Pour comparer, il faut déjà enlever ce qui relève des transports donc on redescend au moins à 52, il faut donc comparer 52 à 47. 5 MF de moins mais le groupe scolaire Charles Fourier c'est bien le patrimoine municipal, 7 MF, le groupe scolaire de Saint-Claude c'est bien le patrimoine municipal, le centre social de la Grette on a dû mettre 2 MF cette année c'est bien le patrimoine municipal, etc. sans parler des équipements sportifs qui relèvent bien du patrimoine municipal. Donc on ne peut pas nous faire le procès de dire : vous descendez vos tranches annuelles, vous ne faites plus rien dans le patrimoine municipal. A mon avis, ce serait un procès injuste.

En conclusion, beaucoup d'intervenants se sont un petit peu interrogés, pour ne pas dire inquiétés, sur l'avenir. La Ville pourra-t-elle faire face à ses engagements ? J'ai déjà dit un certain nombre de choses, je l'avais dit au moment des orientations, je l'ai redit ce soir. Premièrement, la solution passe c'est vrai par nous, je veux dire que c'est d'abord à la Ville de faire l'effort et tout à l'heure M. DUVERGET parlait de marges de manoeuvre. Tout financier parle de marges mais c'est quoi ces marges ? C'est le résultat de la rigueur dont on est capable, c'est le résultat des économies qu'on est capable de faire, c'est le résultat de la gestion active de la dette. Notre capital est passé de 130 MF à 101 MF, 29 MF de moins à payer cette année au titre du capital, voilà une marge qui permet sans augmenter l'emprunt, sans augmenter la fiscalité de faire d'autres choses. Voilà un bon exemple de ce qu'on est capable de faire.

Deuxièmement, j'ai parlé de la richesse fiscale, je n'y reviens pas. C'est vrai que c'est un des grands enjeux des années qui viennent, il faut absolument qu'on soit capable d'augmenter les bases de la taxe d'habitation, du foncier bâti, de la taxe professionnelle.

Troisième piste, c'est l'intercommunalité. On ne peut pas parler de transfert de compétences sans parler de transfert de charges et il faudra qu'on mette tout sur la table avec courage et avec lucidité.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint d'avoir répondu à l'essentiel. Nous avons donc un amendement présenté par Pascal BONNET au nom de l'inter-groupe. M. BONNET veut peut-être ajouter quelque chose ? Je lui donne la parole.

M. BONNET : Je rappelle qu'on a mis l'accent tout à l'heure sur l'excès d'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement et sur l'excès également d'augmentation des dépenses imprévues tant en investissement qu'en fonctionnement. Aussi dans cet esprit et pour se donner des moyens en matière d'intercommunalité, ça rejoint l'intervention de Michel JACQUEMIN quant au geste fort, à l'acte politique fort vis-à-vis des communes périphériques que vous niez mais qui me semble aussi essentiel pour préserver une évolution intéressante de l'agglomération de Besançon, nous proposons de diminuer cette augmentation. C'est un exercice mathématique complet comme vous le disiez tout à l'heure, il ne s'agit pas de diminuer des sommes, il s'agit de ne pas augmenter trop.

Donc l'amendement en l'occurrence précise que dans l'annexe 6 qui fait référence à ces augmentations de dépenses imprévues, nous limitons l'augmentation à 10 % pour la section d'investissement et à 5 % pour la section de fonctionnement, je vous épargne les chiffres, pour arriver à une économie globale de 11 MF et nous envisageons également une diminution des dépenses de fonctionnement globales, en mettant de côté l'augmentation liée aux dépenses de personnel, une baisse donc de 4 MF sur ces dépenses de fonctionnement globales pour une économie totale de 15 MF. Voilà le sens de cet amendement, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc je disais tout à l'heure que c'était un peu complexe, en fait vous ne voulez pas de ces 17,9 MF de dépenses imprévues à la fois en investissement et en fonctionnement, lignes 918 et 938 du budget et avec ces diminutions un peu artificielles, vous arrivez à une économie de 15 MF sur le budget. Cette économie, il faudra la retrouver dans un abaissement des recettes de 15 MF, ce sera l'objet je crois de l'amendement n° 2 qui sera présenté tout à l'heure par Mme WEINMAN. Je mets aux voix cet amendement».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- repousse à la majorité (11 Conseillers votant pour) l'amendement présenté par M. BONNET, Conseiller Municipal au nom de l'intergroupe «Une Volonté, une Force pour Besançon» - RPR ayant pour objet la diminution des dépenses imprévues et des dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel) :

Exposé des motifs

Soucieux d'une meilleure maîtrise budgétaire pour aborder dans des conditions optimales l'évolution intercommunale, le Conseil Municipal décide de limiter la hausse des dépenses imprévues, et globalement des dépenses de fonctionnement, dans le budget principal.

Texte de l'amendement

Il convient donc de lire, dans l'annexe 6, une augmentation de 10 % dans la section d'investissement et de 5 % dans la section de fonctionnement, soit des montants en investissement de 1 650 000 F contre 1 500 000 F en 1999 et en fonctionnement de 5 250 000 F contre 5 000 000 F en 1999.

Ceci équivaut par rapport au budget initialement envisagé à une économie de 11 MF.

Le Conseil Municipal décide également une baisse de 4 MF sur le reste des dépenses de fonctionnement, hors les dépenses de personnel.

Nous aboutirons par conséquent à une économie totale de 15 MF sur le budget initialement prévu. Une diminution équivalente de recettes est donc possible en permettant l'équilibre budgétaire.

- adopte, après avis favorable de la Commission du Budget et à la majorité (11 Conseillers votant contre), le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2000.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2000.